



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 11 AOUT 1877.

QUEBEC, SATURDAY, 11th AUGUST, 1877.

RUE DOWNING,
21 juin 1877.

DOWNING STREET,
21st June, 1877.

MONSIEUR,

SIR,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour publication dans la Colonie sous votre gouvernement, copie d'une Déclaration entre la Grande-Bretagne et l'Italie, concernant la disposition des biens laissés par les marins décédés des deux nations, laquelle a été signée à Londres, le 17 avril dernier.

I have the honor to transmit to you for publication in the Colony under your Government a copy of a Declaration between Great Britain and Italy, relative to the disposal of the estates of deceased seamen of the two nations, which was signed at London, on the 17th April last.

J'inclus, aussi pour être publiée de la même manière, copie d'une Déclaration semblable entre ce pays et le Danemark, laquelle a été signée à Londres le 11 avril 1877.

I also enclose for publication in like manner a copy of a similar Declaration between this country and Denmark which was signed at London on the 11th April, 1877.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant et humble serviteur,

I have the honor to be,
Sir,
Your most obedient,
Humble Servant,

CARNARVON.

CARNARVON.

The Officer Administering
the Government of Canada.

DÉCLARATION entre la Grande Bretagne et l'Italie
concernant la disposition des biens laissés par
les marins décédés des deux nations.

DECLARATION between Great Britain and Italy
relative to the disposal of the estates of de-
ceased seamen of the two nations.

(Signée à Londres, le 17 avril 1877.)

(Signed at London, April 17th, 1877.)

Le gouvernement de Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et le gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Italie, désirant faire des arrangements pour la disposition dans certains cas des biens délaissés par les marins décédés des deux nations, les soussignés, duement

The Government of Her Majesty the Queen of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, and the Government of His Majesty the King of Italy, being desirous to make arrangements as to the disposal of the property of deceased seamen of the two nations in certain cases, the under-

autorisés à cet effet, sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE I.

Si un marin britannique décède à bord d'un navire italien, ou lorsqu'étant en service à bord d'un navire italien, dans les limites du territoire italien ; ou si d'un autre côté un marin italien décède à bord d'un navire britannique ou lorsqu'il sert à bord d'un navire britannique dans les limites du territoire britannique, les gouvernements d'Italie et de la Grande-Bretagne pourvoient respectivement autant que possible, à la protection, sans perte ou détérioration, de tous argents ou effets appartenant à tel marin décédé.

Dans le cas d'un marin britannique, décédant comme susdit, le gouvernement italien fera, aussi tôt après le décès, remettre ses biens, s'ils n'excèdent pas £50, au consul britannique, au port italien où le décès a eu lieu ; ou si le décès n'a pas eu lieu à un port italien, mais sur le territoire italien, au consul britannique le plus près de l'endroit où le décès a eu lieu, ou de l'endroit où la propriété se trouve ; ou, si le décès a lieu sur mer à bord d'un navire italien, au consul britannique, au premier port italien auquel le navire arrive après tel décès.

Dans le cas d'un marin italien décédant comme susdit, ses biens, s'ils n'excèdent pas £50 en valeur, seront, sujet aux dispositions de l'article II, remis aussitôt possible après le décès, au consul italien, au port britannique où le décès a lieu, ou, si le décès n'a pas lieu à un port britannique mais sur le territoire britannique, au consul italien le plus près de l'endroit où le décès a eu lieu, ou de celui où se trouve la propriété ; ou si le décès a lieu en mer à bord d'un navire britannique, au consul italien au premier port britannique auquel le navire arrive après tel décès.

Lorsque la propriété excède £50 en valeur, elle sera, sujet aux dispositions de l'Article II, payée au représentant légal du défunt, suivant la loi de la nation du navire, ou du territoire où se trouve la propriété lors du décès.

Dans les cas où un marin décédé aura signé un engagement soit comme sujet italien ou comme sujet britannique, suivant le cas, mais où le gouvernement qui a la possession de ses biens n'est pas satisfait quant à sa nationalité, ce gouvernement protégera également sa propriété, et en transmettra aussitôt possible, à l'autre gouvernement un état, en mentionnant la valeur, donnera toutes les informations en sa possession relative au défunt, et remettra la propriété à l'autre gouvernement aussitôt qu'il aura reçu son assurance qu'il n'y a pas de doute que le défunt était un de ses sujets.

ARTICLE II.

Si le défunt a servi dans la marine royale de la Grande-Bretagne, tout ce qui pourra lui être payable par l'Amirauté britannique sera traité d'après les lois de la Grande-Bretagne.

ARTICLE III.

Le terme "Marin" dans cette déclaration comprend toutes les personnes (excepté les maîtres et les pilotes) employées ou engagées en quelque capacité que ce soit, à bord de tout navire marchand, ou qui a été ainsi employée, ou engagée dans les six mois précédant son décès, et toute personne (n'étant pas un officier commissionné, breveté ou subordonné, ou un assistant mécanicien,) portée sur les livres de, ou formant partie de l'équipage d'un navire public de guerre quelconque.

Le mot "consul" comprend les consuls généraux

signed, duly authorized to that effect, have agreed as follows :

ARTICLE I.

If any British seaman dies on board an Italian ship, or whilst serving on board an Italian ship within Italian territory ; or if, on the other hand, any Italian seaman dies on board a British vessel, or whilst serving on board a British vessel within British territory, the Governments of Italy and of Great Britain respectively shall provide as far as possible for the protection, without loss or injury, of any money or effects belonging to such deceased seaman.

In the case of a British seaman dying, as aforesaid, the Italian Government shall cause the property, if not exceeding 50*l.* in value, to be delivered, as soon as possible after the decease, to the British Consul at the Italian port where the decease occurs ; or if the decease does not occur at an Italian port, but on Italian territory, to the British Consul nearest to the place where such decease occurs, or where the property may be ; or if such decease occurs at sea on board an Italian vessel, to the British Consul at the first Italian port at which the vessel arrives after such decease.

In the case of an Italian seaman dying, as aforesaid, his property, if not exceeding 50*l.* in value, shall, subject to the provision contained in Article II, be delivered, as soon as possible after the decease, to the Italian Consul at the British port where the decease occurs ; or if the decease does not occur at a British port but on British territory to the Italian Consul nearest to the place where such decease occurs, or where the property may be ; or if such decease occurs at sea on board a British vessel, to the Italian Consul at the first British port at which the vessel arrives after such decease.

When the property exceeds 50*l.* in value it shall, subject to the provision contained in Article II, be paid to the legal representative of the deceased according to the law of the nation of the ship or territory where the property is at the time of the decease.

In cases where a deceased seaman has signed articles either as an Italian or as a British subject, as the case may be, but the Government into whose possession his effects come is not satisfied of his nationality, that Government shall equally protect his property, and shall send an account of it, and its value, and of all information in the possession of that Government relating to the deceased, to the other Government as soon as possible, and shall deliver the property to the other Government immediately on receiving its assurance that there is no doubt that the deceased was a subject of it.

ARTICLE II.

If the deceased shall have served in the Royal Navy of Great Britain, any assets which may be payable by the British Admiralty shall be dealt with according to the law of Great Britain.

ARTICLE III.

The term "seaman" in this declaration includes every person (except masters and pilots) employed or engaged in any capacity on board any merchant ship, or who has been so employed or engaged within six months before his death, and every person (not being a commissioned, warrant, or subordinate officer, or assistant engineer) borne on the books of, or forming part of the complement of any public ship of war.

The term "Consul" includes Consul-General

raux, les consuls, les vice-consuls et les agents consulaires, et toutes personnes exerçant, pour le temps d'alors, les fonctions de Consul Général, Consul, Vice-Consul ou Agent Consulaire.

En témoignage de quoi les soussignés ont signé la présente déclaration qui viendra immédiatement en opération, et y ont fait opposer le sceau de leurs armes.

Fait à Londres, le 19ème jour d'avril 1877.

(L.S.) DERBY,
(L.S.) R. DE MARTINO.

DÉCLARATION entre la Grande-Bretagne et le Danemark, concernant la disposition des biens laissés par les marins décédés des deux nations.

(Signée à Londres, le 11 avril 1877.)

Le gouvernement de Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et le gouvernement de Sa Majesté le Roi de Danemark, désirant faire des arrangements pour la disposition dans certains cas de biens délaissés par les marins décédés des deux nations, les soussignés, dûment autorisés à cet effet, sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE I.

Si un marin britannique décède à bord d'un navire danois ou lorsqu'étant en service à bord d'un navire danois, dans les limites du territoire danois ; ou si d'un autre côté un marin danois décède à bord d'un navire britannique ou lorsqu'il sert à bord d'un navire britannique dans les limites du territoire britannique, les gouvernements du Danemark et de la Grande-Bretagne pourvoiront respectivement autant que possible, à la protection, sans perte ou détérioration, de tous argents ou effets appartenant à tel marin décédé.

Dans le cas d'un marin britannique décédant comme susdit, le gouvernement danois fera, aussitôt après le décès, remettre ses biens, s'ils n'excèdent pas £50, au consul britannique, au port danois où le décès a eu lieu ; ou si le décès n'a pas eu lieu à un port danois, mais sur le territoire du Danemark, au consul britannique le plus près de l'endroit où le décès a eu lieu, ou de l'endroit où la propriété se trouve ; ou, si le décès a lieu sur mer, à bord d'un navire danois, au consul britannique, au premier port danois auquel le navire arrive après tel décès.

Dans le cas d'un marin danois décédant comme susdit, ses biens, s'ils n'excèdent pas £50 en valeur, seront, sujet aux dispositions de l'article II, remis par le gouvernement britannique, aussitôt possible au consul danois du district auquel appartient le navire. Lorsque les biens excèdent £50 en valeur, si sous un délai de six mois personne ne prouve qu'il a dûment droit d'administrer les biens du marin défunt, les consuls généraux ou consuls de l'un ou de l'autre des Etats, dans la juridiction desquels le décès a eu lieu, auront, sujet aux dispositions de l'article II, le pouvoir de prendre possession de, et d'administrer les biens du marin décédé.

Si un marin britannique servant à bord d'un navire danois décède sur le territoire britannique ; ou si, d'un autre côté un marin danois servant à bord d'un navire britannique décède sur le territoire danois—alors les biens (s'il y en a) appartenant à ce marin décédé seront, déduction faite des dépenses encourues, remis au consul le plus près de la nation à laquelle appartient le navire, pour qu'il les fasse remettre en conformité des susdits réglemens aux autorités compétentes du pays du marin décédé.

Consul, Vice Consul, and Consular Agent, and every person for the time being discharging the duties of Consul-General, Consul, Vice-Consul, or Consular Agent.

In witness whereof the undersigned have signed the present Declaration, which shall come immediately into operation, and have affixed thereto the seal of their arms.

Done at London, the seventeenth day of April, 1877.

(L.S.) DERBY.
(L.S.) R. DE MARTINO.

DECLARATION between Great Britain and Denmark, relative to the Disposal of the Estates of Deceased Seamen of the two Nations.

(Signed at London, April 11, 1877.)

The Government of Her Majesty the Queen of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, and the Government of His Majesty the King of Denmark, being desirous to make arrangements as to the disposal of the estates of deceased seamen of the two nations in certain cases, the undersigned, duly authorized to that effect, have agreed as follows :—

ARTICLE I.

If any British seaman dies on board a Danish ship, or whilst serving on board a Danish ship, within Danish territory ; or if, on the other hand, any Danish seaman dies on board a British vessel or whilst serving on board a British vessel within British territory, the Governments of Denmark and of Great Britain respectively shall provide as far as possible for the protection, without loss or injury, of any estate belonging to such deceased seaman.

In the case of a British seaman dying as aforesaid, the Danish Government shall cause the estate, if not exceeding 50*l.* in value, to be delivered, as soon as possible after the decease, to the British Consul at the Danish port where the decease occurs ; or if the decease does not occur at a Danish port, but on Danish territory, to the British Consul nearest to the place where such decease occurs or where the estate may be ; or if such decease occurs at sea on board a Danish vessel, to the British Consul at the first Danish port at which the vessel arrives after such decease.

In the case of a Danish seaman dying, as aforesaid, his estate, if not exceeding 50*l.* in value, shall subject to the provision contained in Article II, be delivered by the British Government, as soon as possible, to the Danish Consul of the district to which the vessel may belong.

When the estate exceeds 50*l.* in value, in the event of there being no person at hand who, within the period of six months, proves to be rightfully entitled to administer to the estate of the deceased seaman, the Consuls-General or Consuls of either State in whose jurisdiction such decease shall take place, shall, subject to the provision contained in Article II, have the power to take possession of and administer to the estate of such deceased seaman.

If any British seaman, whilst serving on board a Danish ship, dies within British territory ; or if, on the other hand, any Danish seaman, whilst serving on board a British ship, dies within Danish territory,—then the estate (if any) belonging to such deceased seaman shall, after deducting the expenses incurred, be paid over to the nearest Consul of the nation to which the ship belongs, in order that he may cause it to be, under observation of the aforesaid regulations, delivered to the competent authority in the country of the deceased seaman.

Dans le cas d'un marin d'une nation servant à bord d'un navire de l'autre nation et décédant sur le territoire d'une troisième nation, les biens de tel marin décédé (qui pourront avoir été reçus par le consul de la nation à laquelle le navire appartient, au port où le décès a eu lieu) seront, déduction ayant été faite des dépenses encourues, remis au consul de l'autre nation résidant au même port.

Dans les cas où un marin décédé aura signé un engagement soit comme sujet danois ou comme sujet britannique, suivant le cas, mais où le gouvernement qui a la possession de ses biens n'est pas satisfait quant à sa nationalité, ce gouvernement protégera également sa propriété, et en transmettra, aussitôt, possible, à l'autre gouvernement, un état, en mentionnant la valeur, donnera toutes les informations en sa possession relatives au défunt, et remettra la propriété à l'autre gouvernement aussitôt qu'il aura reçu son assurance qu'il n'y a pas de doute que le défunt était un de ses sujets.

ARTICLE II.

Si le défunt a servi dans la marine royale de la Grande-Bretagne, tout ce qui pourra lui être payable par l'Amirauté britannique sera traité d'après les lois de la Grande-Bretagne.

ARTICLE III.

Le terme "Marin" dans cette déclaration, comprend toutes les personnes (excepté les maîtres et les pilotes) employées ou engagées en quelque capacité que ce soit, à bord de tout navire marchand, ou qui a été ainsi employée, ou engagée dans les six mois précédant son décès, et toute personne (n'étant pas un officier commissionné, breveté, ou subordonné, ou un assistant mécanicien,) portée sur les livres de, ou formant partie de l'équipage d'un navire public de guerre quelconque.

Le terme "biens" comprend "toute propriété, salaire dû argent, et autres effets" délaissés par le marin décédé à bord d'un navire.

Le mot "consul" comprend les consuls généraux, les consuls et les vice-consuls et toutes personnes exerçant, pour le temps d'alors, les fonctions de consul général, consul et vice-consul.

En témoignage de quoi les soussignés ont signé la présente déclaration qui viendra immédiatement en opération, et y ont fait apposer le sceau de leurs armes.

Fait à Londres, le 1er jour d'avril 1877.

5733

(L.S.) DERBY,
(L.S.) J. V. BULOW.

[CIRCULAIRE.]

RUE DOWNING,
7 juin 1877.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre pour votre information et direction copie d'une lettre du Bureau des Affaires Etrangères, par laquelle vous verrez que le gouvernement de Sa Majesté est d'opinion que, vu l'état de guerre existant entre la Russie et la Turquie, les instructions ci-jointes soient sans délai données aux pilotes dans la colonie sous votre gouvernement. J'inclus aussi copie des instructions telles qu'émanées par la Chambre de Commerce dans ce pays. Vous voudrez bien prendre immédiatement les mesures nécessaires pour rendre ces instructions publiques.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obt. et humble serviteur,

CARNARVON.

L'Officier administrant
le Gouvernement du Canada.

In the event of a seaman of one nation serving on board a ship of the other nation, and dying in the territory of a third nation, any estate of such deceased seaman (which may have been received by the Consul at the port where such death may have taken place of the nation to which the ship belongs), shall, after deducting the expenses incurred, be paid over to the Consul of the other nation at the same port.

In cases where a deceased seaman has signed articles either as a Danish or as a British subject, as the case may be, but the Government into whose possession his estate comes is not satisfied of his nationality, that Government shall equally protect his estate and shall send an account of it, and its value, and of all information in the possession of that Government relating to the deceased, to the other Government as soon as possible, and shall deliver the estate to the other Government immediately on receiving its assurance that there is no doubt that the deceased was a subject of it.

ARTICLE II

If the deceased shall have served in the Royal Navy of Great Britain, any assets which may be payable by the British Admiralty shall be dealt with according to the law of Great Britain.

ARTICLE III.

The term "seaman" in this Declaration includes every person (except masters and pilots) employed or engaged in any capacity on board any merchant ship, or who has been so employed or engaged within six months before his death, and every person (not being a Commissioned, Warrant, or Subordinate Officer, or Assistant-Engineer) borne on the books of, or forming part of the complement of any public ship of war.

The term "estate" includes all "property, wages due, money, and other effects" left by a deceased seaman on board a ship.

The term "Consul" includes Consul General, Consul, and Vice-Consul, and every person for the time being discharging the duties of Consul General, Consul, or Vice-Consul.

In witness whereof the undersigned have signed the present Declaration, which shall come immediately into operation, and have affixed thereto the seal of their arms.

Done at London, this eleventh day of April, 1877.

5734

(L.S.) DERBY,
(L.S.) J. V. BULOW.

[CIRCULAR.]

DOWNING STREET,
7th June, 1877.

SIR,—I have the honor to transmit to you for your information and guidance a copy of a letter from the Foreign Office, from which you will perceive that Her Majesty's Government, having regard to the existing state of war between Russia and Turkey, are of opinion that the enclosed instructions should be at once issued to pilots in the colony under your Government. I also enclose a copy of the instructions as issued by the Board of Trade in this country. I request that you will immediately take the necessary steps for making the instructions public.

I have the honor to be, Sir,
Your most obedient humble servant,

CARNARVON.

The Officer Administering
the Government of Canada.

Bureau des Affaires Etrangères au Bureau Colonial.

[COPIE.]

BUREAU DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
25 mai 1877.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Affaires Etrangères de vous transmettre pour être soumis au comte de Carnarvon, copie de l'une lettre que Sa Seigneurie a fait adresser à la Chambre de Commerce au sujet des instructions à être données aux pilotes britanniques dans le but de prévenir les infractions à la neutralité de Sa Majesté durant la guerre entre la Turquie et la Russie.

Je suis, etc.,

(Signé), JULIAN PAUNCEFOTE.

L'Assistant-Secrétaire d'Etat,
Bureau Colonial.

Bureau des Affaires Etrangères à la Chambre de Commerce.

(COPIE.)

BUREAU DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
23 mai 1877.

MONSIEUR,—En référence à la lettre de ce bureau en date du 3 août 1870, relative aux instructions à être données aux pilotes britanniques, dans le but de prévenir les infractions à la neutralité de Sa Majesté durant la guerre Franco-Prussienne, j'ai reçu du comte Derby, instruction de vous informer que, après consultation avec les Lords de l'Amirauté et les officiers en loi de la Couronne, il considère qu'il est désirable qu'un avis semblable soit maintenant publié pour être observé durant la présente guerre entre la Russie et la Turquie.

Les officiers en loi ont, cependant, suggéré d'ajouter certains mots définissant la nature du danger hors duquel les navires de guerre pourront être pilotés, et j'ai à vous transmettre, pour être soumise à la Chambre, copie de l'avis, tel qu'amendé par eux à cet effet.

Je suis, etc.,

(Signé), JULIAN PAUNCEFOTE.

Le secrétaire
de la Chambre de Commerce.

(COPIE.)

Pilotes.

Les pilotes britanniques sont avertis par la Chambre de Commerce de ne piloter aucun des navires de guerre de l'une ou de l'autre des parties belligères, si ce n'est dans les eaux britanniques, dans les limites de trois milles de la côte, ou de faire plus que piloter tels navires dans ou hors des ports ou rades britanniques, lorsqu'ils ne sont pas actuellement engagés dans des opérations hostiles, mais les navires de guerre en détresse pourront toujours être pilotés hors d'un danger immédiat autre que le danger de capture immédiate ou imminente.

To Foreign Office to the Colonial Office.

(COPY.)

FOREIGN OFFICE.
May, 25th 1877.

SIR,—I am directed by Her Majesty's Secretary of State for Foreign Affairs to transmit to you to be laid before the Earl of Carnarvon, a copy of a letter, which his Lordship has caused to be addressed to the Board of Trade, on the subject of the instructions to be issued to British Pilots, with a view of preventing infractions of Her Majesty's neutrality during the war between Turkey and Russia.

I am, &c.,

(Signed,) JULIAN PAUNCEFOTE.

The Under Secretary of State,
Colonial Office.

The Foreign Office to the Board of Trade.

(COPY.)

FOREIGN OFFICE,
May 23rd, 1877.

SIR.—With reference to the letter from this office of the 3rd of August, 1870, relating to the instructions to be issued to British Pilots, with a view of preventing infractions of Her Majesty's neutrality during the Franco German War, I am directed by the Earl of Derby to state to you, for the information of the Board of Trade that, after consultation with the Lords of the Admiralty and the Law Officers of the Crown, he considers it desirable that a similar notice should now be issued, to be observed during the present war between Russia and Turkey.

The Law Officers have, however, suggested that some words should be added, defining the nature of the danger out of which Ships of War may be piloted, and I am to transmit to you, to be laid before the Board, a copy of the notice as amended by them with this view.

I am, &c.,

(Signed), JULIAN PAUNCEFOTE.

The Secretary to the
Board of Trade.

[COPY.]

Pilots.

British Pilots are directed by the Board of Trade not to pilot Ships of War of either belligerent, except in British waters, within three miles of the shore, or to do more than pilot such Ships into or out of British ports or roadsteads, when they are not at the time engaged in any hostile operations, but Ships of War in distress may always be piloted out of immediate danger, other than the danger of immediate or imminent capture.

(COPY.)

Immédiate.

CHAMBRE DE COMMERCE,
DÉPARTEMENT DES HAVRES,
WHITEHALL GARDENS, S. W.

24 mai 1877.

MONSIEUR.—Par ordre de la Chambre de Commerce j'ai à vous avertir pour l'information de l'autorité de pilotage de que le gouvernement de Sa Majesté est d'opinion que, vu la guerre existant entre la Russie et la Turquie, les instructions ci-après soient sans délai données aux pilotes dans votre district :—

"Les pilotes britanniques ne doivent piloter aucun navire de guerre pour l'une ou l'autre des nations belligérentes, si ce n'est dans les eaux britanniques, dans les limites de trois milles de la côte ni faire plus que piloter tels navires dans ou hors des ports ou rades britanniques, lorsqu'ils ne sont pas actuellement engagés dans des opérations hostiles ; mais les navires de guerre en détresse pourront toujours être pilotés hors d'un danger immédiat autre que celui de capture immédiate ou imminente."

J'ai en conséquence à requérir que vous preniez immédiatement les mesures nécessaires pour faire connaître ces instructions aux pilotes.

Je suis, etc.,

(Signé), EDWARD STANHOPE,
Secrétaire.

Le greffier de
l'Autorité de Pilotage de 5749

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE }
QUÉBEC. }
[L. S.] } L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DIXIEME jour du mois de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante dix-sept, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le dixième jour du mois de juillet mil huit cent soixante-dix-sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, VENDREDI, le TRENTE ET UNIEME jour du mois d'AOÛT

(COPY.)

Immédiate.

BOARD OF TRADE
HARBOUR DEPARTMENT,
WHITEHALL GARDENS, S. W.,

24th May, 1877.

SIR.—I am directed by the Board of Trade to acquaint you for the information of the

Pilotage authority, that Her Majesty's Government, having regard to the existing state of war between Russia and Turkey, are of opinion that the following instructions should be at once issued to the Pilots in your district :—

"British Pilots are not to pilot Ships of War for either Belligerent, except in British Waters, within three miles of the shore, or to do more than pilot such ships into or out of British ports or roadsteads when they are not at the time engaged in any hostile operations, but Ships of War in distress may always be piloted out of immediate danger, other than the danger of immediate or imminent capture."

I am accordingly to request that you will immediately take the necessary steps for making these Instructions known to the Pilots.

I am, &c.,

(Signed,) EDWARD STANHOPE,
Secretary.

The Clerk to the
Pilotage Authority of 5750

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF }
QUEBEC. }
[L. S.] } L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the TENTH day of the month of JULY, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy seven, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING.

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the tenth day of the month of July, one thousand eight hundred and seventy seven, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

Now Know Ye, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on FRIDAY, the THIRTY FIRST day of the month of AUGUST next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and

prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-SEPTIEME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarante-unième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.
1035

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 23 janvier 1877.

803

Demandes au Parlement.

La société Saint Jean-Baptiste de Buckingham fera application à la prochaine session du Parlement pour se faire incorporer.

Buckingham, 9 juillet 1877.

5055 5

therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this TWENTY SEVENTH day of JUNE, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the forty first year of Our Reign.

By command,
L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery.
1036

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.
G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.

Quebec, 23rd January, 1877.

804

Applications to Parliament.

The Saint Jean Baptiste Society of Buckingham will apply for incorporation at the next session of Parliament.

Buckingham, 9th July, 1877.

5056

Avis Divers.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1041.
Malvina Darche, de la municipalité d'Hochelaga,
dans le dit district, épouse de Dieudonné Plante,
menuisier du même lieu, dûment autorisée à
ester en justice, aux fins des présentes,
Demanderesse ;

vs.
Dieudonné Plante, menuisier, du même lieu,
Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée
en cette cause le dix-neuf juillet courant 1877.

CHS. THIBAUT,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 19 juillet 1877. 5511 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1219.
Dame Emélie Dusseau, de la cité de Montréal,
épouse de Maxime Parent, maître charretier et
commerçant, du même lieu, dûment autorisée
à ester en justice, Demanderesse ;

vs.
Le dit Maxime Parent, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée
en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 1er août 1877. 5617 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 947.
Dame Marie Julie Aird, de la cité de Montréal,
épouse de Alphonse Lagarde dit St. Jean, com-
merçant, du même lieu, dûment autorisée à
ester en justice, Demanderesse ;

vs.
Le dit Alphonse Lagarde dit St. Jean,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été inten-
tée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 11 juillet 1877. 5609 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1025.
Dame Julie Desroches, de la cité de Montréal,
épouse de Narcisse Dupuis, commerçant, du
même lieu, dûment autorisée à ester en jus-
tice, Demanderesse ;

vs.
Le dit Narcisse Dupuis, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée
en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 17 juillet 1877. 5613 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1104.
Dame Jane McVey, de la cité de Montréal, épouse
de Louis Chevalier, commerçant, du même lieu,
dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse,

vs.
Le dit Louis Chevalier, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée
en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 21 juillet 1877. 5611 2

Miscellaneous Notices.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1041.
Malvina Darche, of the municipality of Hochelaga,
in the said district, wife of Dieudonné Plante,
joiner, of the same place, duly authorized to
appear in judicial proceedings for the purposes
hereof, Plaintiff ;

vs.
Dieudonné Plante, joiner, of the same place,
Defendant.

An action for separation as to property has been
instituted in this cause, on the nineteenth day of
July instant 1877.

CHS. THIBAUT,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 19th July, 1877. 5512

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1219.
Dame Emélie Dusseau, of the city of Montreal,
wife of Maxime Parent, of the same place, master
carter and trader, duly authorized à ester en
justice, Plaintiff

vs.
The said Maxime Parent, Defendant.
An action for separation as to property as to
been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 1st August, 1877. 5618

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 947.
Dame Marie Julie Aird, of the city of Montreal,
wife of Alphonse Lagarde dit St. Jean, of the
same place, trader, duly authorized à ester en
justice, Plaintiff ;

vs.
The said Alphonse Lagarde dit St. Jean,
Defendant.

An action for separation as to property has been
instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 11th July, 1877. 5610

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1025.
Dame Julie Desroches, of the city of Montreal,
wife of Narcisse Dupuis, of the same place,
trader, duly authorized à ester en justice, Plaintiff ;

vs.
The said Narcisse Dupuis, Defendant.
An action for separation as to property has
been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 17th July, 1877. 5614

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1104.
Dame Jane McVey, of the city of Montreal, said
district, wife of Louis Chevalier, of the same
place, trader, duly authorized à ester en justice,
Plaintiff,

vs.
The said Louis Chevalier, Defendant.
An action for separation as to property has been
instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 21st July, 1877. 5612

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 1105.
 Dame Blanche Guénette, de la cité de Montréal,
 épouse de Paul Labelle, commerçant, du même
 lieu, dûment autorisée à ester en justice,
 Demanderesse ;

vs.

Le dit Paul Labelle, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été intentée
 en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
 Avocats de la Demanderesse.
 Montréal, 21 juillet 1877. 5607 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 2642.
 Dame Marie-Louise Aurélie Mathieu, de la paroisse
 de Varennes, dit district, épouse de Louis Adolphe
 Cadieux, marchand, du même lieu, dûment
 autorisé à ester en justice,
 Demanderesse ;

vs.

Le dit Louis Adolphe Cadieux, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été intentée
 en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
 Avocats de la Demanderesse.
 Montréal, 30 juin 1877. 5615 2

Avis est par le présent donné que la société qui
 existait ci-devant entre nous, les soussignés Henry
 Sugden Evans et Nathan Mercer, faisant affaires à
 Montréal, dans la province de Québec, et à Rouses
 Point, dans les Etats-Unis de l'Amérique, comme
 droguistes en gros et propriétaires et manufactu-
 riers d'Ursina, a été ce jour, dissoute de consente-
 ment mutuel.

Daté ce 2me jour d'août 1877.

Témoins : H. SUGDEN EVANS,
 N. MERCER.

STRACHAN BETHUNE, }
 WORTHINGTON EVANS. }

Avis est par le présent donné que la société qui
 existait ci-devant entre nous les soussignés Henry
 Sugden Evans, Nathan Mercer et Haldane Has-
 well, faisant affaires à Montréal, dans la Province
 de Québec, Puisance du Canada, comme droguis-
 tes en gros et chimistes, sous les nom et raison de
 Evans, Mercer & Compagnie, a été dissoute de
 consentement mutuel.

Daté ce 2me jour d'août 1877.

Témoins : H. SUGDEN EVANS,
 N. MERCER,
 HALDANE HASWELL.

STRACHAN BETHUNE, }
 WORTHINGTON EVANS. }

Les affaires seront continuées par M. H. Sugden
 Evans, sous les nom et raison de H. Sugden Evans
 & Compagnie, par qui toutes les dettes seront
 payées et à qui tous les argents dus à la société
 seront payés.

5659 2

H. SUGDEN EVANS. =

Montréal, 1er août 1877.

Les associés faisant affaires comme marchands
 à Glasgow, sous les nom et raison de Robert Thom
 et Black, et à Montréal, Canada, sous les nom et
 raison de Lewis S. Black et Thom, dont Robert
 Thom, marchand, à Glasgow, et le soussigné Lewis
 Stuart Black, marchand, à Montréal, sont les seuls
 associés, a été dissoute le trente et un juillet 1877,
 à l'expiration du contrat de société.

A partir de cette date, les affaires seront conti-
 nuées par le dit Lewis Stuart Black, sous les nom
 et raison de Lewis S. Black et Compagnie.

(Signé,) LEWIS S. BLACK,
 ROBERT THOM,

Par leur procureur
 WALTER ROACH.

5689 2

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. } No. 1105.
 Dame Blanche Guenette, of the city of Montreal,
 wife of Paul Labelle, of the same place, trader,
 duly authorized to ester en justice.

Plaintiff ;

vs.

The said Paul Labelle, Défendeur.
 An action for separation as to property has been
 instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 21st July, 1877. 5608

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. } No. 2642
 Dame Marie Louise Aurélie Mathieu, of the parish
 of Varennes, said district, wife of Louis Adolphe
 Cadieux, of the same place, merchant, duly
 authorized to ester en justice,
 Plaintiff ;

vs.

The said Louis Adolphe Cadieux, Défendeur.
 An action for separation as to property has been
 instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 30th June, 1877. 5616

Notice is hereby given that the partnership
 heretofore subsisting between us, the undersigned
 Henry Sugden Evans and Nathan Mercer, carrying
 on business at Montreal, in the province of Que-
 bec, and at Rouses Point, in the United States of
 America, as wholesale druggists and proprietors
 and manufacturers of Ursina, has been dissolved
 by mutual consent.

Dated this 2nd day of August, 1877.

Witnesses : H. SUGDEN EVANS,
 N. MERCER.

STRACHAN BETHUNE, }
 WORTHINGTON EVANS. }

Notice is hereby given that the partnership
 heretofore subsisting between us, the undersigned
 Henry Sugden Evans, Nathan Mercer and Hal-
 dane Haswell, carrying on business at Montreal, in
 the province of Quebec, in the Dominion of Canada,
 as wholesale druggists and manufacturing chem-
 ists, under the firm of Evans, Mercer & Com-
 pany, has been dissolved by mutual consent.

Dated this 2nd day of August, 1877.

Witnesses : H. SUGDEN EVANS,
 N. MERCER,
 HALDANE HASWELL.

STRACHAN BETHUNE, }
 WORTHINGTON EVANS. }

The business will be continued by Mr. H. Sug-
 den Evans, under the style of H. Sugden Evans &
 Company, by whom all outstanding debts will be
 discharged and to whom all moneys due to the
 firm are to be paid.

5660

H. SUGDEN EVANS.

Montreal, 1st August, 1877.

The co-partners carrying on business as mer-
 chants in Glasgow, under the firm of Robert Thom
 and Black, and in Montreal, Canada, under the
 firm of Lewis S. Black and Thom, of which Robert
 Thom, merchant, in Glasgow, and the subscriber
 Lewis Stuart Black, merchant, in Montreal, were
 the sole partners, was dissolved on the thirty first
 July, 1877, by the expiry of the contract of co-part-
 nery.

The business from and after this date will be
 carried on by the said Lewis Stuart Black, under
 the firm of Lewis S. Black and Company.

(Signed,) LEWIS S. BLACK,
 ROBERT THOM,

By his attorney,
 WALTER ROACH.

5690

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Henry P. Sturges, de la cité de Montréal, marchand de soieries et commerçant, failli.

Je, soussigné, John Whyte, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

JOHN WHYTE,
Syndic.

102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 6 août 1877.

5723

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de F. Corbeille & Frère, commerçants, ci-devant de Montréal, et maintenant de Sainte-Cunégonde, faillis.

Mercredi, le douzième jour de septembre prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS CORBEILLE,
OVIDE CORBEILLE,

Par LORANGER, LORANGER & ROUTIER,
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 6 août 1877.

5725

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de William T. Higginson, propriétaire de moulins et commerçant, de la paroisse de Rigaud, district de Montréal.

Le vingtième jour de septembre prochain, le failli soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

WILLIAM T. HIGGINSON,

Par O. AUGÉ,

Son procureur *ad litem*.

Montréal, 2 août 1877.

5715

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure pour le*
District de Montréal. } *Bas-Canada.*

Dans l'affaire de William Byrd, failli.

Le failli susdit a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et samedi, le vingt-deuxième jour de septembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour la confirmation de sa dite décharge ainsi accordée.

MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 24 juillet 1877.

5709

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Converse, Aaron Putney, Thos. C. Fletcher, Geo. C. Hanson, Samuel D. Morgan, James A. Bradeen, Jonathan Converse, James Converse, W. Rush Cleveland, John Bryan, Walter C. Webster, Samuel Goodhue, du canton de Barnston, et G. W. Ross, ci-devant du canton de Barnston, commerçants et associés, sous les nom et raison de Converse, Putney et Compagnie.

Je, soussigné, Israel Wood, syndic officiel, de Stanstead Plain, Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

ISRAEL WOOD,

Syndic.

Stanstead Plain, 7 août 1877.

5737

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Henry P. Sturges, of the city of Montreal, silk merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

JOHN WHYTE,
Assignee.

102, Saint François-Xavier street,
Montreal, 6th August, 1877.

5724

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of F. Corbeille & Brother, traders, heretofore of Montreal, and now of Sainte-Cunégonde, Insolvents.

On Wednesday, the twelfth day of September next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

FRANÇOIS CORBEILLE,
OVIDE CORBEILLE,

Per LORANGER, LORANGER & ROUTIER,
Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 6th August, 1877.

5726

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of William T. Higginson, of the parish of Rigaud, district of Montreal, mill owner and trader.

On the twentieth day of September next, the undersigned insolvent will apply to the said court for his discharge under said acts.

WILLIAM T. HIGGINSON,

Par O. AUGÉ,

His attorney *ad litem*.

Montreal, 2nd August, 1877.

5716

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court for Lower*
District of Montreal. } *Canada.*

In the matter of William Byrd, an Insolvent.

The undersigned, has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Saturday, the twenty second day of September next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 24th July, 1877.

5710

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of John Converse, Aaron Putney, Thos. C. Fletcher, Geo. C. Hanson, Samuel D. Morgan, James A. Bradeen, Jonathan Converse, James Converse, W. Rush Cleveland, John Bryan, Walter C. Webster, Samuel Goodhue, of the township of Barnston, and G. W. Ross, heretofore of the township of Barnston, traders and copartners, under the name and style of Converse, Putney and Company.

I, the undersigned, Israel Wood, official assignee, of Stanstead Plain, Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ISRAEL WOOD,

Assignee.

Stanstead Plain, 7th August, 1877.

5738

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District des Trois-Rivières. }
Dans l'affaire de James R. Baxter, failli, et J. L. Clair, syndic.

Le dix-huitième jour de septembre prochain, les soussignés failli et syndic dans cette affaire demanderont respectivement à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

JAMES R. BAXTER, et
J. L. CLAIR,
Par M. HONAN,
Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 31 juillet 1877. 5741

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de P. J. E. Hinsley, de la cité de Montréal, marchand de marchandise sèches et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, mardi, le vingt-huitième jour d'août A. D. 1877, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
Montreal, 7 août 1877. 5747

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Pamphile Biron, de la cité de Sherbrooke, charron, failli.

Le failli ayant déposé entre mes mains un nouvel acte de composition et décharge signé en sa faveur par la majorité requise de ses créanciers, et par lequel il s'engage de payer vingt-cinq centins dans la piastre à ses créanciers, n'ayant pas de garantie par ses billets promissoires, à quatre, huit et douze mois, du dix-neuvième jour de juillet courant, et prend la responsabilité du paiement de toutes réclamations hypothécaire contre sa succession. Je, soussigné, syndic, donne par le présent avis à ses créanciers qu'une assemblée spéciale pour ratifier la dite composition sera tenue à mon bureau, à l'Hôtel de Ville, Sherbrooke susdit, le vingt-troisième jour d'août 1877, à deux heures p. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic.
Sherbrooke, 25 juillet 1877. 5713

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Horace B. Canfield, failli.
Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans le village de Stanstead Plain, mardi, le vingt-huitième jour d'août courant, à deux heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ISRAEL WOOD,
Syndic.
Stanstead Plain, 7 août 1877. 5739

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District des Trois-Rivières }
Dans l'affaire de Alexander McKelvie & Sons, faillis

Le dix-septième jour de septembre prochain, les faillis s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge.

ALEXANDER MCKELVIE & SONS,
Par GERVAIS & GERIN,
Procureurs *ad litem*.
Trois Rivières, 7 août 1877. 5765

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Three Rivers. }
In the matter of James R. Baxter, an Insolvent, and J. L. Clair, assignee.

On the eighteenth day of September next, the undersigned insolvent and assignee in this matter will respectively apply to the said court for their discharge under the said act.

JAMES R. BAXTER, and
J. L. CLAIR,
Per M. HONAN,
Their attorney *ad litem*.

Three Rivers, 31st July, 1877. 5742

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of P. J. E. Hinsley, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in Montreal, on Tuesday, the twenty eighth day of August A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
Montreal, 7th August, 1877. 5748

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Pamphile Biron, of the city of Sherbrooke, carriage maker, an Insolvent.

The insolvent having deposited with me a new deed of composition and discharge signed in his favor by the required majority of his creditors, and by which he binds himself to pay unto his unsecured creditors twenty five cents on the dollar, by his promissory notes at four, eight and twelve months, from the nineteenth day of July instant, and he assumes the payment of all mortgage claims against his estate, I, the undersigned, assignee, hereby give notice unto his creditors that a special meeting to ratify the said composition, will be held at my office, in the City Hall Building, at Sherbrooke aforesaid, the twenty third day of August, 1877, at two o'clock p. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Assignee.
Sherbrooke, 25th July, 1877. 5714

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Horace B. Canfield, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the village of Stanstead Plain, on Tuesday, the twenty eighth day of August instant, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ISRAEL WOOD,
Assignee.
Stanstead Plain, 7th August, 1877. 5740

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court
District of Three Rivers. }
In the matter of Alexander McKelvie & Sons, Insolvents.

On the seventeenth day of September next, the insolvents will apply to the said court for discharge.

ALEXANDER MCKELVIE & SONS,
By GERVAIS & GERIN,
Attorneys *ad litem*.
Three Rivers, 7th August, 1877. 5766

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Charles Meloche, de Beauharnois, Demandeur; D. A. St. Amour, du même lieu, Défendeur.
Un bref concurrent de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
Montréal, 6 août 1877. 5745

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean Dozithé Bazinet et Paul Etienne Quintal, tous deux de la cité de Montréal, marchands et commerçants, tant individuellement que comme faisant affaires en société à Montréal susdit, comme marchands et commerçants, sous les nom et raison de Bazinet et Quintal, et faisant affaires aussi à Montréal, comme marchands et commerçants en société avec Charles Bazinet, aussi de Montréal, commerçant, sous les nom et raison de Bazinet, Quintal et Cie., faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, mercredi, le vingt-deuxième jour d'août, A. D. 1877, à trois heures p. m., pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
Montréal, 3 août 1877. 5743

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Pierre Houle, failli.
Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-neuvième jour d'août courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.
Montréal, 7 août 1877. 5771

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de A. U. Tessier, failli.
Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-neuvième jour d'août courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.
Montréal, 7 août 1877. 5769

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Jean-Baptiste Arthur Rousseau, écuyer, commerçant, de la ville de Nicolet, Demandeur; vs. Ovide Toupin, boulanger et commerçant, de la dite ville, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

J. B. O. DUMONT,
Syndic officiel.
Trois-Rivières, 10 août 1877. 5767

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Frédérick P. Futvoye, chapelier et commerçant, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, failli.

Le failli m'a fait une session de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, en la ville de Saint-Jean, jeudi, le vingt-troisième jour d'août A. D. 1877, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. A. AUGER,
Syndic.
Saint-Jean, 7 août 1877. 5805

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Charles Meloche, of Beauharnois, Plaintiff; D. A. St. Amour, of the same place, Defendant.
A concurrent writ of attachment has been issued in the above cause.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
Montreal, 6th August, 1877. 5746

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Jean Dozithé Bazinet and Paul Etienne Quintal, both of the city of Montreal, merchants and traders, as well individually as doing business together in co-partnership heretofore at Montreal aforesaid, as merchants and traders under the name or firm of Bazinet and Quintal, and also as doing business at Montreal, as merchants and traders in co-partnership with Charles Bazinet, also of Montreal, trader, under the name or firm of Bazinet, Quintal & Co., Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in Montreal, on Wednesday, the twenty second day of August A. D. 1877, at three o'clock p. m. to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
Montreal, 3rd August, 1877. 5744

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Pierre Houle, an Insolvent.
A first and last sheet of dividendes has been prepared and shall remain open to objection till the twenty ninth day of August instant, after which day the dividendes shall be paid.

G. H. DUMESNIL,
Assignee.
Montreal, 7th August, 1877. 5772

INSOLVENTS ACT OF 1869 AND 1875.

In the matter of A. U. Tessier, an Insolvent.
A first and final dividend s'et has been prepared and shall remain open to opposition till the twenty ninth day of August instant, after which day the dividendes shall be paid.

G. H. DUMESNIL,
Assignee.
Montreal, 7th August, 1877. 5770

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Jean Baptiste Arthur Rousseau, esquire, trader, of the town of Nicolet, Plaintiff; vs. Ovide Toupin, baker and trader, of the said town, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

J. B. O. DUMONT,
Official assignee.
Three Rivers, 10th August, 1877. 5768

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Frederick P. Futvoye, of the town of Saint Johns, in the district of Iberville, hatter and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Saint Johns, on Thursday, the twenty third day of August, A. D. 1877, at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. A. AUGER,
Assignee.
Saint Johns, 7th August, 1877. 5806

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Maxime Larose, marchand de chaussures, du village de Frelighsburg, dans le district de Bedford, failli.

Je, Elijah E. Spnncer, de la paroisse de Saint-Armand Est, dans le dit district, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui ne l'ont pas déjà fait sont notifiés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois. Et tous les créanciers du failli sont par les présentés notifiés de s'assembler à mon bureau et à ma place d'affaires, dans la dite paroisse de Saint-Armand Est, mercredi, le vingt-neuvième jour d'août courant, à une heure de l'après-midi, pour prendre en considération l'offre par écrit du dit failli, d'un acte de composition et décharge avec ses créanciers, à raison de quarante centins dans la piastre sur leurs réclamations, payable dans six et douze mois, du trente et unième jour de juillet dernier, avec intérêt, à raison de sept pour cent, le tout avec garantie.

E. E. SPENCER,
Syndic.

Saint-Armand East, P. Q.,
9 août 1877. 5789

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Thomas Leggett *et al.*, marchands, des cité et district de Montréal, Demandeurs; vs. Théodore Sarony Lambert, commerçant, de la cité de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 8 août 1877. 5799

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de McLeod, McNaughton et Léveillé, faillis.

Je, soussigné, Louis Dupuy, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame,
Montréal, 8 août 1877. 5793

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Lamarche, Demers & Prevost, Demandeurs; Pouliot & Robitaille, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.

Québec, 7 août 1877. 5825

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alphonse H. LaRocque, chimiste et droguiste, des cité et district de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, No. 64, 66 et 68, rue Saint Jacques, en la cité de Montréal, vendredi, le vingt-quatrième jour d'août, A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 8 août 1877. 5809

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Maxime Larose, of the village of Frelighsburg, in the district of Bedford, boot and shoe dealer, an Insolvent.

I, Elijah E. Spencer, of the parish of Saint-Armand East, in said district, have been appointed assignee in this matter. The creditors who have not already done so are notified to file their claims before me within one month. And all the creditors of the insolvent are hereby notified to meet at my office and place of business, in the said parish of Saint Armand East, on Wednesday, the twenty ninth day of August instant, at one o'clock in the afternoon, to consider the offer in writing of said insolvent, for a deed of composition and discharge with his creditors, at the rate of forty cents in the dollar on their claims, payable at six and twelve months, from the thirty first July last, with interest, at seven per cent, the whole with security.

E. E. SPENCER,
Assignee.

Saint Armand East, P. Q.,
9th August, 1877. 5790

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Thomas Leggett *et al.*, of the city and district of Montreal, merchants, Plaintiffs; vs. Theodore Sarony Lambert, of the city of Montreal, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 8th August, 1877. 5800

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of McLeod, McNaughton and Léveillé, Insolvents.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street.
Montreal, 8th August, 1877. 5794

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Lamarche, Demers & Prevost, Plaintiffs; Pouliot & Robitaille, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

OWEN MURPHY,
Official assignee.

Quebec, 7th August, 1877. 5826

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alphonse H. LaRocque, of the city and district of Montreal, chmismt and druggist, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the offices of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Friday, the twenty fourth day of August, A. D. 1877, at three of the clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 8th August 1877. 5810

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Verronneau & Brunelle, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le troisième jour de septembre A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 8 août 1877. 5797

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François Xavier Frémault, fils, de la paroisse de Saint-Guillaume, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes de toute la faillite a été préparé en cette affaire, et sera sujet aux oppositions jusqu'à lundi, le troisième jour de septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. GERMAIN,
Syndic.
5761

Sorel, 8 août 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Paul Labelle, de Saint-Eustache, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le troisième jour de septembre A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame,
Montréal, 8 août 1877. 5791

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Hubert Girard, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un troisième bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-huitième jour d'août A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 8 août 1877. 5811

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George A. Boon, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le troisième jour de septembre A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 8 août 1877. 5795

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Walter Dufor, encanteur et marchand à commission, des cité et district de Montréal, faisant affaires à Montréal, comme tel sous les nom et raison de W. Dufor et Compagnie, failli.

Mercredi, le cinquième jour de septembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge.

WALTER DUFOR,
Par DOUÏRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 31 juillet 1877. 5543 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Verronneau & Brunel, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared in this matter, and is subject to objection until Monday, the third day of September, A. D. 1877, after which date said dividend will be payable.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre-Dame street.
Montreal, 8th August, 1877. 5798

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of François Xavier Frémault, junior, of the parish of Saint Guillaume, an Insolvent.

A first and final dividend sheet of the general estate has been prepared in this matter, subject to objection until Monday, the third day of September next, after which dividends will be paid.

A. GERMAIN,
Assignee.
5762

Sorel, 8th August, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Paul Labelle, of Saint-Eustache, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared in this matter subject to oppositions until Monday, the third day of September A. D. 1877, after which date said dividend will be payable.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street,
Montreal, 8th August, 1877. 5792

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Hubert Girard, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A third dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty eighth day of August A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 8th August, 1877. 5812

INSOLVENT ACTS OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Geo. A. Boon, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared in this matter and is opened to objections until Monday, the third day of September A. D. 1877, after which date the said dividend will be payable.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 8th August, 1877. 5796

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Québec, }
District of Montréal. }

In the matter of Walter Dufor, of the city and district of Montreal, auctioneer and commission merchant, trading at Montreal, as such under the name style and firm of W. Dufor and Company, an Insolvent.

On Wednesday, the fifth day of September next, the insolvent will apply to the said court for his discharge.

WALTER DUFOR,
By DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 31st July, 1877. 5544

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Joseph Boisvert, individuellement et comme membre de la société Boisvert & Gosselin, failli.
Le dixième jour de septembre prochain, le sousigné s'adressera à la dite cour pour en avoir sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH BOISVERT,
Par L. C. BELANGER,
Son procureur *ad litem.*
Sherbrooke, 1er août 1877. 5595 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
No. 150.
In re:—George Plante, tant individuellement que comme membre de la ci-devant société de "Plante et Dupont," failli.
Le cinquième jour de septembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

W. J. MILLER,
Procureur du dit failli.
3 août 1877. 5547 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
No. 150.
Dans l'affaire de Joseph Dupont, tant individuellement que comme membre de la ci-devant société de "Plante & Dupont," failli.
Le cinquième jour de septembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

W. J. MILLER,
Procureur du dit failli.
3 août 1877. 5549 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
No. 198.
Dans l'affaire de Michel Poitras, de Lévis, imprimeur, failli.
Le cinq septembre prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

W. J. MILLER,
Procureur du dit failli.
3 août 1877. 5545 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Eustache Lacoste dit Languedoc, commerçant, de la cité de Montréal, failli.
Jeudi, le sixième jour de septembre prochain, le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge sous le dit acte.

EUSTACHE LACOSTE DIT LANGUEDOC,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem.*
Montréal, 21 juillet 1877. 5621 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Labelle & Leveillé, faillis.
Samedi, le huitième jour de septembre prochain, H. P. Labelle, l'un des faillis sus-nommés, fera application à cette cour pour sa décharge sous le dit acte.

H. P. LABELLE,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem.*
Montréal, 1er août 1877. 5619 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS
THERETO.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Saint Francis. } *Superior Court.*
In the matter of Joseph Boisvert, individually and as member of the firm of Boisvert & Gosselin, an Insolvent.

On the tenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOSEPH BOISVERT,
By L. C. BELANGER,
His attorney *ad litem.*
Sherbrooke, 1st August, 1877. 5596

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*
No. 150.
In re:—George Plante, as individually and as one of the members of the late partnership of "Plante and Dupont," an Insolvent.
On the fifth day of September next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

W. J. MILLER,
Attorney for the said Insolvent.
3rd August 1877. 5548

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*
No. 150.
In the matter of Joseph Dupont both individually and as one of the members of the late partnership of "Plante & Dupont," an Insolvent.
On the fifth day of September next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

W. J. MILLER,
Attorney for the said insolvent.
3rd August, 1877. 5550

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*
No. 198.
In the matter of Michel Poitras, of Lévis, printer, an Insolvent.
On the fifth of September next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

W. J. MILLER,
Attorney for the said insolvent.
3rd August, 1877. 5546

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
In the matter of Eustache Lacoste dit Languedoc, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.
Or Thursday, the sixth day of September next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said act.

EUSTACHE LACOSTE DIT LANGUEDOC,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys *ad litem.*
Montreal, 21st July, 1877. 5622

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
In the matter of Labelle & Leveillé, Insolvents.
Saturday, the eighth day of September next, H. P. Labelle, one of the above named insolvents, will apply to this court for his discharge under the said act.

H. P. LABELLE,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys *ad litem.*
Montreal, 1st August, 1877. 5620

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Québec. } No. 133.
Dans l'affaire de Louis Guy, de la cité de Québec,
marchand, tant individuellement que comme
membre de la ci-devant société de "F. Dionne
& Cie.," failli.

Le cinq septembre prochain, le dit failli deman-
dera à la dite cour sa décharge en vertu du dit
acte.

W. J. MILLER,
Procureur du dit failli.

3 août 1877.

5551 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Robert Wilkes, Demandeur; vs. Dupuy et Du-
puy, Défendeurs.
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette
cause.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 30 juillet 1877.

5573 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Morris Wolf et Joseph Wolf, fai-
sant affaires sous le nom de Wolf & Brother,
faillis.

Le sixième jour de septembre prochain, les sous-
signés demanderont à la dite cour leur décharge.

MORRIS WOLF,
JOSEPH WOLF,

Montréal, 1er août 1877.

5589 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES
AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Sévère Labelle, failli.

Le sixième jour de septembre prochain, le failli
s'adressera à la dite cour pour en obtenir sa dé-
charge.

SEVERE LABELLE.

Montréal, 1er août 1877.

5587 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Bedford. }
Dans l'affaire de Prime Robert, ci-devant du vil-
lage de Knowlton, dans le dit district, commer-
çant, et maintenant du canton de Stanbridge,
dans le dit district, journalier, failli.

Le huitième jour d'octobre prochain, le soussi-
gné demandera à la dite cour sa décharge en vertu
du dit acte.

PRIME ROBERT,
Par ERNEST RACICOT,
Son procureur ad litem.

Sweetsburg, 30 juillet 1877.

5571 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS
AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Gordon Kingan, des cité et dis-
trict de Montréal, tenant magasin d'entrepôt et
manufacturier de couchettes en fer, failli.

Jeudi, le sixième jour de septembre prochain
A. D. 1877, le soussigné s'adressera à la dite cour
pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

GORDON KINGAN,
Par ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Ses procureurs ad litem.

Montréal, 26 juillet 1877.

5467 3

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Quebec. } No. 133.
In the matter of Louis Guy, of the city of Quebec,
merchant, as individually and as member of the
late partnership of "F. Dionne & Co.," an In-
solvent.

On the fifth day of September next, the said
insolvent will apply to the said court for his dis-
charge under the said act.

W. J. MILLER,
Attorney for the said insolvent.

3rd August, 1877.

5552

INSOLVENT ACT OF 1875.

Robert Wilkes, Plaintiff; vs. Dupuy and Dupuy,
Defendants.
A writ of attachment has been issued in this
cause.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.

Sherbrooke, 30th July, 1877.

5574

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEN-
DEMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. }
In the matter of Morris Wolf and Joseph Wolf,
doing business under the name of Wolf &
Brother, Insolvents.

On the sixth day of September next, the under-
signed will apply to the said court for their dis-
charge.

MORRIS WOLF,
JOSEPH WOLF,

Montreal, 1st August, 1877.

5590

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEN-
DEMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. }
In the matter of Sévère Labelle, an Insolvent.
On the sixth day of September next, the insol-
vent will apply to the said court for his discharge.

SEVERE LABELLE.

Montreal, 1st August, 1877.

5588

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Bedford. }
In the matter of Prime Robert, heretofore of the
village of Knowlton, in the said district, trader,
and now of the township of Stanbridge, in the
said district, laborer, an Insolvent.

On the eighth day of October next, the under-
signed will apply to the said court for a discharge
under the said act.

PRIME ROBERT,
By ERNEST RACICOT,
His attorney ad litem.

Sweetsburg, 30th July, 1877.

5572

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND
AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. }
In the matter of Gordon Kingan, of the city and
district of Montreal, warehousman and manu-
facturer of iron bedsteads, an Insolvent.

On Thursday, the sixth day of September next,
A. D. 1877, the undersigned will apply to the said
court for a discharge under the said act.

GORDON KINGAN,
By ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
His attorneys ad litem.

Montreal, 26th July, 1877.

5468

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, }
District d'Ottawa. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Walton Smith, du village de Quyon, dans le comté de Pontiac, district d'Ottawa, province de Québec, marchand de bois et commerçant, failli.

Samedi, le sixième jour d'octobre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WALTON SMITH,
Par FLEMMING, CHURCH & KENNEY,
Ses procureurs *ad litem*.
Aylmer, 14 juillet 1877. 5197 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de David Murray, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Mercredi, le cinquième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

DAVID MURRAY,
Montréal, 18 juillet 1877. 5283 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de A. C. Marcotte, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingtième jour d'août courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

J. AUGER,
Syndic.
Québec, 3 août 1877. 5701 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Wm. Ellison & Co., marchand de marchandises sèches, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-huitième jour d'août courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

RICHARD H. WURTELE,
Syndic officiel.
Québec, 2 août 1877. 5697 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Hubert T. Sentennes *et al.*, faillis; et Louis Dupuis, syndic, et H. Howison, requérant.

Lundi, le dixième jour de septembre prochain, le soussigné, un des dits faillis, demandera à la cour la ratification de sa décharge en vertu du dit acte et amendements.

H. HOWISON,
Par TRUDEL, TAILLON & VANASSE,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 31 juillet 1877. 5679 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Louis Dauteuil & Adjutor Delisle, faillis.

Le cinquième jour de septembre prochain, le soussigné Louis Dauteuil, demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LOUIS DAUTEUIL,
Par DROUIN & LAPOINTE,
Ses procureurs *ad litem*.
Québec, 3 août 1877. 5705 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Ottawa. } *Superior Court.*

In the matter of Walton Smith, of the village of Quyon, in the county of Pontiac, district of Ottawa, province of Quebec, lumber merchant and trader, an Insolvent.

On Saturday, the sixth day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

WALTON SMITH,
By FLEMMING, CHURCH & KENNEY,
His attorneys *ad litem*.
Aylmer, 14th July, 1877. 5198

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of David Murray, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Wednesday, the fifth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

DAVID MURRAY,
Montreal, 18th July, 1877. 5284

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of A. C. Marcotte, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twentieth day of August instant, after which dividend will be paid.

J. AUGER,
Assignee.
Quebec, 3th August, 1877. 5702

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Wm. Ellison & Co., dry goods merchants, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the eighteenth day of August instant, after which dividend will be paid.

RICHARD H. WURTELE,
Official assignee.
Quebec, 2nd August, 1877. 5698

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Hubert T. Sentennes *et al.*, Insolvents; and Louis Dupuis, assignee, and H. Howison, requiring.

On Monday, the tenth day of September next, the undersigned, one of the insolvents, will apply to the court for ratification of his discharge under the said act and amendments.

H. HOWISON,
Per TRUDEL, TAILLON & VANASSE,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 31st July, 1877. 5680

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of Louis Dauteuil & Adjutor Delisle, Insolvents.

On the fifth day of September next, the undersigned Louis Dauteuil, will apply to the said court for his discharge under the said act.

LOUIS DAUTEUIL,
By DROUIN & LAPOINTE,
His attorneys *ad litem*.
Quebec, 3rd August, 1877. 5706

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Bedford. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de James Liberty Leach et Josiah Terrill, tous deux de Brigham, dans la partie est du township de Farnham, dans le district de Bedford, marchands et fabricants, faisant affaires ensemble en société comme tels à Brigham susdit, sous le nom et raison de Leach & Terrill; aussi individuellement qu'en leur qualité de membres de la dite société, faillis.

Le huitième jour d'octobre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

JAMES LIBERTY LEACH,
 JOSIAH TERRILL,
 Par JAS. O'HALLORAN,
 Leur procureur *ad litem*.

Sweetsburg, 5 juillet, 1877. 5169 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michael O'Hair, de Saint-Gabriel de Brandon, failli.

Un acte de composition et décharge signé par une majorité de ses créanciers tel que requise par la loi a été déposé entre mes mains, par lequel les créanciers consentent d'accepter une composition de quarante centins dans la piastre par billets de montants égaux, payable à quatre, huit et douze mois, à compter de la date de la ratification, les dits billets devant être sans intérêt et devant être endossés par Joseph Olivier Laurendeau, éc., M. D., de Saint-Gabriel de Brandon, et les créanciers sont priés de s'assembler à mon bureau, jeudi, le vingt-troisième jour d'août A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, dans le but de ratifier la dite offre.

LOUIS DUPUY,
 Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor et Duff,
 No. 353, rue Notre Dame.
 Montréal, 2 août 1877.

5677 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, }
 District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Chagnon & Vincent, faillis.

Jeudi, le sixième jour de septembre prochain (1877), les soussignés tant individuellement que comme associés sous la raison sociale de "Chagnon & Vincent," demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

ALPHONSE CHAGNON,
 OSCAR VINCENT,
 FERNANDO VINCENT
 Par E. LAREAU.

Leur procureur *ad litem*.

Sorel, 1er août 1877. 5695 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, }
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*

In re :—Joseph Coulombe, de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, marchand, failli.

Le premier jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH COULOMBE,
 Par FRECHETTE & LABRECQUE,
 Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 27 juillet 1877. 5567 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John A. Rafter, marchand de marchandises sèches, de la cité de Montréal, y faisant affaires sous le nom et raison de John A. Rafter & Cie., failli.

Avis est par le présent donné que, lundi, le vingtième jour d'août A. D. 1877, à onze heures

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Bedford. } *Superior Court*

In the matter of James Liberty Leach and Josiah Terrill, both of Brigham, in the east part of the township of Farnham, in the district of Bedford, traders and manufacturers, doing business together in co-partnership as such at Brigham aforesaid, under the name and style of Leach & Terrill, as well individually as in their quality of members of the said co-partnership, Insolvents. On the eighth day of October next, the undersigned will make application to the said court for their discharge under said act.

JAMES LIBERTY LEACH
 JOSIAH TERRILL,
 By JAS. O'HALLORAN,
 Their attorney *ad litem*.

Sweetsburg, 5th July, 1877. 5170

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Michael O'Hair, of Saint Gabriel de Brandon, an Insolvent.

A deed of composition and discharge signed by a majority of his creditors as required by law has been filed with me, wherein the creditors agree to accept a composition of forty cents in the dollar, by notes of equal amounts, payable in four, eight and twelve months, from the date on which ratification is effected, said notes to be without interest and to be endorsed by Joseph Olivier Laurendeau, esq., M. D., of Saint Gabriel de Brandon, and creditors are requested to meet at my office, on Thursday, the twenty third day of August, A. D. 1877, at three o'clock in the afternoon, for the purpose of ratifying the said offer.

LOUIS DUPUY,
 Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
 No. 353, Notre-Dame street,
 Montreal, 2nd August, 1877.

5678

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, }
 District of Richelieu. } *Superior Court.*

In the matter of Chagnon & Vincent, Insolvents. Thursday, the sixth day of September next, (1877), the undersigned as well individually as partner under the style and firm of "Chagnon & Vincent," will apply to the said court for a discharge under the said act.

ALPHONSE CHAGNON,
 OSCAR VINCENT,
 FERNANDO VINCENT,
 By LAREAU,

Their attorney *ad litem*.

Sorel, 1st August, 1877. 5696

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
 Province of Quebec, }
 District of Québec. } *Superior Court.*

In re :—Joseph Coulombe, of the parish of Saint-Louis de Lotbinière, merchant, an Insolvent.

On the first day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge according to the said act.

JOSEPH COULOMBE,
 By FRECHETTE & LABRECQUE,
 His attorneys *ad litem*.

Québec, 27th July, 1877. 5508

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John A. Rafter, of the city of Montreal, dry goods merchant, there doing business under the name and firm of John A. Rafter & Co., an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the twentieth day of August, A. D. 1877, at eleven

a. m., une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions en rapport avec l'acte de composition signé en cette affaire, et les garanties qui y ont été données.

ARTHUR M. PERKINS,

Montréal, 31 juillet 1877.

Syndic.
5683 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Lyons & Cie, de Lachine, faillis.

Avis public est par le présent donné que mercredi, le vingt-deuxième jour d'août prochain, à onze heures a. m., au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, il y aura une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge produit par les faillis.

C. BEAUSOLEIL,

Montréal, 3 août 1877.

Syndic.
5707 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Philip Vautier, des cité et district de Montréal, faisant ci-devant affaires avec François Goyette, à Montréal susdit, sous les nom et raison de Vautier & Goyette, tant individuellement que comme ayant été membre de la dite société, charpentier de navire, failli.

Le sixième jour de septembre prochain, le sousigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PHILIP VAUTIER,

Par DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,

Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 2 août 1877.

5661 2

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTES DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de George R. Martin, de la cité de Sherbrooke, hôtelier, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du susdit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en l'Hôtel de Ville, en la cité de Sherbrooke, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Toute cette étendue de terre sis et situé en la cité de Sherbrooke, connu et désigné comme le lot numéro dix-sept, dans le bloc sept, de la division de Sherbrooke Sud—avec les bâtisses et les améliorations faites.

Pour être vendue au palais de justice, en la cité

o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

ARTHUR M. PERKINS,

Montréal, 31st July, 1877.

Assignee.
5684

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of John Lyons & Co., of Lachine, Insolvents.

Public notice is hereby given that on Wednesday, the twenty second day of August next, at eleven o'clock a. m., at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, Montreal, there will be a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge filed by the insolvents.

C. BEAUSOLEIL,

Montreal, 3rd August, 1877.

Assignee.
5708

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Philip Vautier, of the city and district of Montreal, heretofore with François Goyette, doing business at Montreal aforesaid, under the name and firm of Vautier & Goyette, as well individually as having been a member of said firm ship carpenter, an Insolvent.

On the sixth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under said act.

PHILIP VAUTIER,

By DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,

His attorneys *ad litem.*

Montreal, 2nd August, 1877.

5662

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Saint Francis. }
In the matter of George R. Martin, of the city of Sherbrooke, hotel keeper, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned immovable property belonging to the said estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, City Building, in the city of Sherbrooke, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

All that certain parcel or tract of land situate and being in the city of Sherbrooke, known and distinguished as lot number seventeen, in block seven, of the townplot of South Sherbrooke—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the court house, in the city of

de Sherbrooke, en la chambre réservée pour les affaires de faillites, LUNDI, le VINGT-QUATRIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic.

JOHN J. GRIFFITH,
Commissaire-priseur,
Sherbrooke, 18 juillet 1877. 5233 2
[Première publication, 21 juillet 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES
AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Pierre Turgeon, de la ville de Lévis, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-dessus mentionné sera vendu aux temps et lieu fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la ville de Lévis, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposés en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé sur la rue Saint-George, dans la ville de Lévis, contenant cinquante pieds de front sur cent cinq de profondeur, le tout plus ou moins; borné par devant au nord à la susdite rue, au sud et à l'ouest à Marc Couture, et à l'est à C. W. Carrier—avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le susdit emplacement est vendu à la charge de payer une rente annuelle de vingt piastres à Augustin Carrier.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de Lévis, dans la ville de Lévis, LUNDI, le VINGT-QUATRIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 17 juillet 1877. 5201 2
[Première publication, 21 juillet 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET LES
ACTES QUI L'AMENDENT.

Dans l'affaire de Jean Verdon, boucher et commerçant, du village Saint-Jean-Baptiste, district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Deux emplacements sis et situés au village Saint-Jean-Baptiste, en la paroisse de Montréal, connus et désignés comme lots numéros neuf cent cinquante (950) et neuf cent cinquante et un (951), sur le plan et au livre de renvoi de subdivision du lot de terre connu et désigné comme lot No. 15, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit village Saint-Jean-Baptiste, en la dite paroisse, de la contenance, chacun des dits emplacements, de

Sherbrooke, in the room set aside for matters in insolvency, on MONDAY, the TWENTY FOURTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

CHAS. J. S. BACON,
Assignee.

JOHN J. GRIFFITH,
Auctioneer.
Sherbrooke, 18th July, 1877. 5234
(First published, 21st July, 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Pierre Turgeon, of the town of Lévis, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Lévis, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

An emplacement situated on Saint George street, in the town of Lévis, containing fifty feet in front by one hundred and five feet in length the whole more or less; bounded to the north in front to the said street, to the south and to the west to Marc Couture, and to the east to C. W. Carrier—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot is sold to the charge of paying an annual rent of twenty dollars to Augustin Carrier.

To be sold at the church door of the parish of Notre-Dame de Lévis, in the town of Lévis, on MONDAY, the TWENTY FOURTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 17th July, 1877. 5202
[First published, 21st July, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Jean Verdon, butcher and trader, of the village of Saint Jean Baptiste, district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter describe d, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be file at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Two lots situate and being in the village of Saint Jean Baptiste, in the parish of Montreal, known and designated as numbers nine hundred and fifty (950) and nine hundred and fifty one (951), on the plan and in the book of reference for the subdivision of the lot known and designated as lot No. 15, on the official plan and in the book of reference for the said village of Saint Jean Baptiste, in the said parish, each of the said lots

vingt pieds de largeur en front, et en arrière sur soixante et douze pieds de profondeur, le tout mesure anglaise; bornés en front par la rue Sanguinet, en arrière par une ruelle, d'un côté par le lot No 949, sur le dit plan de subdivision, et de l'autre côté par le dit lot No. 952, sur le même plan de subdivision—avec une maison en bois ambrissée en brique, et autres dépendances dessus érigées.

Un lopin de terre sis et situé à la Côte Saint-Louis, vulgairement connu sous le nom de Côte du Bois Franc, en la dite paroisse de Saint-Laurent, de la contenance d'un arpent de largeur sur quatre arpents de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise; tenant devant et d'un côté au chemin de la Reine, derrière et de l'autre côté à François Laurin—sans bâtisses dessus construites, (No. 71 officiel.)

Pour être vendus par encan public, au bureau du soussigné, en la cité de Montréal, VENDREDI, le VINGT-UNIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques, Montréal.
(Première publication, 21 juillet 1877.) 5315 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William McNaughton, des cité et district de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir:

Une terre ou étendue de terre appartenant au dit failli, sise et située à la côte Saint-Paul, en la paroisse de Lachine—avec les bâtisses qui y sont; la dite étendue de terre étant connue et désignée sur le plan officiel et au livre de renvoi de la paroisse de Lachine, sous le numéro neuf cent cinquante-deux (952), neuf cent cinquante-trois (953), neuf cent soixante et deux (962) et neuf cent soixante et six.

Pour être vendue au bureau de Lajoie, Perrault et Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, LUNDI, le PREMIER jour d'OCTOBRE A. D., 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 21 juillet 1877.
[Première publication, 28 juillet 1877.] 5419 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de M. G. Blain, de Saint-Michel Archange, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler,

measuring twenty feet in width in front, and in rear by seventy two feet in depth, the whole english measure; bounded in front by Sanguinet street, in rear by a lane, on one side by lot No. 949, on the said subdivision plan, and on the other side by lot No. 952, on the same subdivision plan—with a wooden house faced with brick, and other dependencies thereon erected.

A lot situate and being in the Côte Saint Louis, commonly known as the Côte du Bois Franc, in the said parish of Saint Laurent, measuring one arpent in width by four arpents in depth, the whole more or less, without warranty as to precise measurement; bounded in front and on one side by the Queen's highway, in rear and on the other side by François Laurin—without buildings thereon erected, being the official number 71.

To be sold in the office of the undersigned, by public auction, in the city of Montreal, FRIDAY, the TWENTY FIRST day of SEPTEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street, Montreal.
(First published, 21st July, 1877.) 5316

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William McNaughton, of the city and district of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A farm or tract of land belonging to said insolvent, being and situate at Côte Saint Paul, in the parish of Lachine—with the buildings thereon; said tract of land being known and designated on the official plan and in the book of reference of the parish of Lachine, by the numbers nine hundred and fifty two (952), nine hundred and fifty three (953), nine hundred and sixty two (962) and nine hundred and sixty six.

To be sold at the office of Lajoie, Perrault and Seath, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on MONDAY, the FIRST day of OCTOBER, A. D. 1877, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 24th July, 1877.
[First published, 28th July, 1877.] 5420

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of M. G. Blain, of Saint Michel Archange, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other opposi-

afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement sis et situé au village de la paroisse de Saint-Michel Archange, dans le district d'Iberville, comté de Napierville, de la contenance de 50 pieds de largeur en front et en arrière sur 200 pieds de profondeur, mesure française, et plus ou moins; borné en front par le chemin du Grand Rang de la Pigeonnière, en arrière par une ruelle le séparant de la propriété de Bazile Pinsonnault, d'un côté par Alexandre Richardson, et de l'autre côté par Flavien Robert—avec un terrain décrit et partie par Flavien Robert—avec une maison en bois bâtie sur le front du dit terrain, et autres bâtiments dessus construits.

2. Un autre emplacement sis et situé au dit village de la paroisse de Saint-Michel Archange, contigue à celui ci-dessus décrit; borné en front par la dite ruelle, derrière par Flavien Robert, d'un côté par Félix Labelle, et de l'autre côté par le terrain ci-dessus décrit, contenant 50 pieds de largeur en front et en arrière sur une profondeur de 100 pieds, mesure française et plus ou moins—avec une maison en bois et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, VENDREDI, le VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE mil huit cent soixante et dix-sept, à ONZE heures a. m.

O. LECOURE,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 19 juillet 1877. 5453 2
(Première publication, 28 juillet 1877.)

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES
AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edmond Turgeon, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un certain terrain situé dans le quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, contenant cinquante pieds de largeur sur cent quatre-vingt-dix-huit pieds et quatre pouces de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins; borné en front par la rue Sainte-Famille, en arrière par la rue Mauce, au côté nord par le terrain de M. Eugène Malo, et au sud par la propriété de T. W. Ritchie—avec une maison à deux étages dont le devant est en pierre taillé et les dépendances sus-érigées; une partie du terrain ci-dessus décrit, connue et désigné sous le numéro soixante-quatorze (74), sur le plan officiel et au livre de renvoi du dit quartier Saint-Laurent, et dont une partie n'a pas de numéro officiel.

2. Un lot de terre ou emplacement situé sur le

undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot situate and being in the village of the parish of Saint Michel Archange, in the district of Iberville, county of Napierville, measuring 50 feet in width in front and rear by 200 feet in depth, french measure, and more or less; bounded in front by the road of the range called *Grand Rang de la Pigeonnière*, in rear by a lane separating it from the property of Bazile Pinsonnault, on one side by Alexandre Richardson, and on the other side partly by the property herein-after described and partly by Flavien Robert—with a wooden house built on the front of the said land, and outbuildings thereon erected.

2. Another lot situate at the said village of the parish of Saint Michel Archange, contiguous to the one above described; bounded in front by the said lane, in rear by Flavien Robert, on one side by Félix Labelle, and on the other side by the land hereinabove described, measuring 50 feet wide in front and in rear by a depth of 100 feet, french measure and more or less—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room reserved for proceedings in insolvency, on FRIDAY, the TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER, one thousand eight hundred and seventy seven, at the hour of ELEVEN o'clock a. m.

O. LECOURE,
Assigneé.

No. 16, Saint Vincent street,
Montreal, 19th July 1877. 5154
[First published, 28th July, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

In the matter of Edmond Turgeon, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A certain lot of land situated in the Saint Lawrence ward, of the said city of Montreal, containing fifty feet in width by one hundred and ninety eight feet and four inches in depth, the whole english measure, and more or less; bounded in front by Sainte Famille street, in rear by Mauce street, on the north side by a lot of land belonging to Mr. Eugene Malo, and on the south side by the property of T. W. Ritchie—with a two story cut stone front dwelling house and dependances thereon erected; a part of the hereinabove described lot of land being known and distinguished under the number seventy four (74), upon the official plan and book of reference of the said Saint Lawrence ward, and part of the same being without official number.

2. A lot of land or emplacement situated on

niveau de la rue Moreau, à Hochelaga, dans la paroisse de Montréal, connu et désigné sous le numéro cent un, sur le plan et au livre de renvoi de la subdivision du numéro officiel quatre-vingt (80), du village incorporé d'Hochelaga, le dit plan et livre de renvoi fait et préparés en conformité de l'article 2175 du code civil pour le Bas-Canada, et déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, contenant le dit emplacement quarante-huit pieds de longueur sur cent pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise—sans bâtisses.

3. Ces certains lots de terre sis et situés dans le village de Longueuil, dans le comté de Chambly, province de Québec, étant une partie du lot connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi du dit village, sous le numéro un (No. 1), et sur le plan de subdivision du dit lot et au livre de renvoi pour icelui, déposé au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, conformément à l'article 2175 du code civil du Bas-Canada, sous le numéro cent quarante-neuf, cent cinquante, cent cinquante-un, deux cent sept, deux cent quatorze, deux cent cinquante-quatre, deux cent cinquante-cinq, deux cent cinquante-six, deux cent cinquante-sept—avec toutes les dépendances et appartenances y appartenant.

Pour être vendus à la salle d'encan de M. John J. Arnton, commissaire priseur, No. 79, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, MARDI, le SECOND jour d'OCTOBRE 1877, à ONZE heures du matin.

JOHN FAIR,
Syndic.

181, rue Saint-Jacques.
Montréal, 26 juillet 1877. 5469 2
(Première publication, 28 juillet 1877.)

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire d'Antoine Lavallée, navigateur, de la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 44, rue George, en la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé en la ville de Sorel, contenant quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur; bornée en front par la rue Elizabeth, en arrière à Edward Wurtele, d'un côté au nord par A. Gagnon, et d'autre côté au sud par le terrain de la municipalité des écoles dissidentes—avec maison et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la ville de Sorel, le QUATRIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

A. E. BRASSARD,
Syndic.

Sorel, 26 juillet 1877. 5517 2
[Première publication, 4 août 1877.]

the level of Moreau street, in Hochelaga, in the parish of Montreal, known and designated under the number one hundred and one, on the plan and in the book of reference of the subdivision of the official number eighty (80), of the incorporated village of Hochelaga, the said plan and book of reference being made and prepared in accordance with article 2175 of the civil code of Lower Canada, and deposited in the registry office of the registration division of Montreal, containing the said lot forty eight feet in width by one hundred feet in depth, more or less, english measure—without buildings.

3. Those certain lots of land situate, lying and being in the village of Longueuil, in the county of Chambly, and province of Quebec, being a portion of the lot known and designated on the official plan and in the book of reference of said village, as number one (No. 1), and on the plan subdividing the said lot and the book of reference thereof, deposited in the office of the registration division of Chambly, under the 2175 article of the civil code of Lower Canada, as number one hundred and forty nine, one hundred and fifty, one hundred and fifty one, two hundred and seven, two hundred and fourteen, two hundred and fifty four, two hundred and fifty five, two hundred and fifty six, and two hundred and fifty seven—with all and every the members and appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the auction rooms of Mr. John J. Arnton, auctioneer, No. 79, Saint James street, in the city of Montreal, on TUESDAY, the SECOND day of OCTOBER, 1877, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FAIR,
Assignee.

181, Saint James street,
Montreal, 26th July, 1877. 5470
(First published, 28th July, 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Antoine Lavallée, navigator, of the town of Sorel, in the district of Richelieu, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable property, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 44, George street, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit :

A lot situate in the town of Sorel, measuring forty feet in front by sixty feet in depth; bounded in front by Elizabeth street, in rear by Edward Wurtele, on one side to the north by A. Gagnon, and on the other side to the south by the ground belonging to the dissentient school municipality—with house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the town of Sorel, on the FOURTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

A. E. BRASSARD,
Assignee,

Sorel, 26th July, 1877. 5518
[First published, 4th August, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Québec.

Beauce, à savoir: } **F**RANÇOIS ROY, passager
No. 2909. } et commerçant, de la ville
de Lévis, dans le district de Québec, Demandeur; contre GEORGE POULIN, cultivateur, de la paroisse de Saint-Georges, dans le district de Beauce, Défendeur, savoir:

Deux lots contigus, de terre, de trois arpents de front chacun, sur vingt-sept arpents et demi de profondeur, situés en la paroisse de Saint-Georges, en le fief de Saint-Charles de la Belle-Alliance, concession Sainte-Marguerite, au nord-est de la rivière Chaudière; bornés en avant par le chemin de front, en arrière par le bout de la profondeur, d'un côté au nord-est par la terre d'Antoine Landry, et d'autre côté au sud-ouest par celle de Charles Grenier—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Georges de la Beauce, le TRENTE-UNIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'octobre prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Beauce, 23 avril 1877. 3251 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } **M**ATHIEU KENNEDY,
No. 704. } cultivateur, du township
de Cranbourne, Demandeur; contre JOHN HADDIGAN, cultivateur, du même lieu, Défendeur.

Ci-suit la description de l'immeuble du demandeur, saisi en cette cause, savoir:

Un lot de terre situé en le township de Cranbourne, district de Beauce, connu sous le lot numéro dix, dans le quatrième rang, et contenant cent quatre acres de terre en superficie, plus ou moins—circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Dorchester, en la paroisse de Sainte-Hénédine, le VINGT-NEUVIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 23 avril 1877. 3247 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de Dorchester.

Beauce, à savoir: } **L**'HONORABLE J E A N
No. 152, A. D. 1877. } **T**HOMAS T A S C H E R E A U, un des juges de la Cour Suprême de la Dominion du Canada, demeurant en la cité de Québec, Demandeur; contre J E A N P I C A R D, fils de Joseph, de la paroisse de Saint-Malachie,

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Québec.

Beauce, to wit: } **F**RANÇOIS ROY, ferryman
No. 2909. } and trader, of the town of
Levis, in the district of Québec, Plaintiff; against GEORGE POULIN, farmer, of the parish of Saint-Georges, in the district of Beauce, Defendant, to wit:

Two contiguous lots of three arpents in front each by twenty seven arpents and a half in depth, situate in the parish of Saint Georges, in the fief of Saint Charles de la Belle-Alliance, Sainte Marguerite concession, north east of the river Chaudière; bounded in front by the front road, in rear by the end of the depth, on one side to the north east by Antoine Landry's property, and on the other side to the south west by Charles Grenier's property—circumstances and dependencies.

To be sold at the door of the parochial church of Saint Georges de la Beauce, on the THIRTY FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the sixth day of October next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Beauce, 23rd April, 1877. 3252
[First published, 28th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } **M**ATHIEU KENNEDY, far-
No. 704. } mer, of the township of
Cranbourne, Plaintiff; against JOHN HADDIGAN, farmer, of the same place, Defendant.

Here follows the description of the immovable property of the plaintiff, seized in this cause, to wit:

A lot of land situate in the township of Cranbourne, district of Beauce, known as lot number ten, in the fourth range, containing one hundred and four acres in superficial extent, more or less—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Dorchester, in the parish of Sainte Hénédine, on the TWENTY NINTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of September next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Joseph, Beauce, 23rd April, 1877. 3248
[First published, 28th April, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Dorchester.

Beauce, to wit: } **T**H E H O N O R A B L E
No. 152, A. D. 1877. } **J**EAN THOMAS T A S C H E R E A U, one of the judges of the Supreme Court for the Dominion of Canada, residing in the city of Québec, Plaintiff; against J E A N P I C A R D, son of Joseph, of the parish of Saint Malachie,

comté de Dorchester, cultivateur, Défendeur, savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Malachie, seigneurie Jolliet, au premier rang, côté nord-est de la rivière Etchemin, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; et bornée en avant par la rivière Etchemin, en arrière par le bout de la profondeur, d'un côté au nord-ouest par la terre de François Picard, et d'autre côté au sud-est par celle de Philias Fleury—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Malachie, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de septembre prochain.

T. J. TASCHEREAU, Shérif.
Bureau du Shérif, Beauce, 23 avril 1877. 3249 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

county of Dorchester, farmer, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Malachie, Jolliet seigniory, in the first range, north east side of the river Etchemin, of two arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded in front by the river Etchemin, in rear by the end of the said depth, on one side to the north west by the property of François Picard, and on the other side to the south east by that of Philias Fleury—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Malachie, on the THIRD day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of September next.

T. J. TASCHEREAU, Sheriff's Office, Beauce, 23rd April, 1877. 3250
[First published, 28th April, 1877.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } MAGLOIRE EUGÈNE
No. 1729. } M CHARPENTIER, Demandeur ; contre JOSEPH DERPENTIGNY, Défendeur.

Une terre étant le lot numéro dix du premier rang du township de Godmanchester, dans la paroisse de Saint-Anicet, dans le comté de Huntingdon, contenant six acres de largeur sur environ trente-trois acres de longueur, formant deux cents acres en superficie ; bornée en front par le lac Saint-François, en profondeur par le second rang, du côté nord-est par le numéro neuf, à Eusèbe Pinsonnault, et du côté sud-ouest par le numéro onze, à Richard Méthot—avec une maison, une grange, une écurie et autres bâtisses dessus construites ; à distraire du dit lot de terre un morceau d'un arpent et demi de largeur sur cinq arpents de longueur, à prendre dans l'encoignure nord-est du dit lot de terre, avec tous les bâtiments construits sur le dit morceau de terre qui appartient à Narcisse Derpentigny.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, dans le village de Huntingdon, le DIX-SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

L. HAINAULT, Shérif.
Beauharnois, 1er août 1877. 5711
[Première publication, 11 août 1877.]

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } MAGLOIRE EUGENE
No. 1729. } M CHARPENTIER, Plaintiff ; against JOSEPH DERPENTIGNY, Defendant.

A land being lot number ten of the first range of the township of Godmanchester, in the parish of Saint Anicet, in the county of Huntingdon, measuring six acres in width by about thirty three acres in length, forming two hundred acres in superficial extend ; bounded in front by lake Saint Francis, in rear by the second range, on the north east side by number nine, belonging to Eusebe Pinsonneault, and on the south west side by number eleven, belonging to Richard Metbot—with a house, a barn, a stable and outbuildings thereon erected ; reserving therefrom a piece of land one arpent and a half in width by five arpents in length, to be taken off the north east corner of the said lot of land, with all the buildings thereon erected and belonging to Narcisse Derpentigny.

To be sold at the registry office for the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the SEVENTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirty first day of December next.

L. HAINAULT, Sheriff.
Beauharnois, 1st August, 1877. 5712
[First published, 11th August, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Bedford

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District d'Iberville.

Bedford, à savoir : } **PETER LECLAIR**, écuyer, No. 111. } **Avocat**, demeurant à Winooski, dans l'Etat du Vermont, un des Etats-Unis de l'Amérique, Demandeur; contre les terres et tenements de **DAME JULIE LANOUE**, du canton de Granby, dans le district de Bedford, veuve de feu Jacques Vincelette, en son vivant, cultivateur, Défendeur.

Une étendue de terre étant partie du lot connu et désigné sous le numéro vingt-un, dans le premier rang du canton de Granby, dans le comté de Shefford, district de Bedford, contenant la dite étendue de terre cent cinquante acres, plus ou moins, en superficie, ayant dix acres de largeur sur quinze acres de profondeur; bornée en front vers le sud par un chemin public, en arrière par l'autre partie du dit lot de terre possédée par Delphis Vincelette, d'un côté vers l'ouest par un chemin public, et de l'autre côté par Nazaire Giroux—avec une maison, grange et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, **JEUDI**, le **VINGT-TROISIEME** jour d'**AOUT** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

Bureau du Shérif, Sweetsburg, 28 juillet 1877. **P. COWAN**, Shérif. 5533 2
[Première publication, 4 août 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } **JOHN'S BLINN**, requérant No. 124. } **ET WILLIAM MAY**, et la *Ex-parte.* } Cour de Magistrat de district, pour le comté de Brome, intimés, et Daniel Darly, Demandeur par distraction de frais; contre les terres et tenements du dit **WILLIAM MAY**.

Toute cette partie ou étendue de terre sise et située dans le canton de Stukely, dans le district de Bedford, connue et désignée comme les cinquante acres ouest de toute cette partie du lot numéro vingt-deux dans le premier rang des lots du dit canton, étant situé au sud du vieux chemin Magog—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, **MARDI**, le **DIX-HUITIEME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de septembre prochain.

Bureau du Shérif, Sweetsburgh, 7 mai 1877. **P. COWAN**, Shérif. 3619 3
[Première publication, 12 mai 1877.]

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Iberville.

Bedford, to wit : } **PETER LECLAIR**, esquire, No. 111. } **Advocate**, residing at Winooski, in the State of Vermont, one of the United States of America, Plaintiff; against the lands and tenements of **DAME JULIE LANOUE**, of the township of Granby, in the district of Bedford, widow of the late Jacques Vincelette, in his lifetime, yeoman, Defendant.

A parcel of land being part of lot known and distinguished as number twenty one, in the first range of the township of Granby, in the county of Shefford, and district of Bedford, containing the said parcel of land, one hundred and fifty acres, more or less, in superficies, being ten acres wide by fifteen acres in depth; bounded in front towards the south by a public road, in rear by the other part of said lot of land owned by Delphis Vincelette, on one side towards the west by a public road, and on the other side by Nazaire Giroux—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on **THURSDAY**, the **TWENTY THIRD** day of **AUGUST** next, at the hour of **ELEVEN** of the clock of the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of September next.

Sheriff's Office, Sweetsburg, 28th July, 1877. **P. COWAN**, Sheriff. 5534
[First published, 4th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } **JOHN S. BLINN**, petitioner, No. 124. } **AND WILLIAM MAY**, and *Ex-parte.* } the district Magistrates Court for the county of Brome, respondents, and Daniel Darly, Plaintiff *par distraction de frais*; against the lands and tenements of said **WILLIAM MAY**.

That certain piece tract and parcel of land lying, being and situate in the township of Stukely, in the district of Bedford, known and distinguished as the west fifty acres of all that part of the lot number twenty two in the first range of lots of the said township, lying south of the old Magog road—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on **TUESDAY**, the **EIGHTEENTH** day of **SEPTEMBER** next, at the hour of **TEN** of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty fifth day of September next.

Sheriff's Office, Sweetsburgh, 7th May, 1877. **P. COWAN**, Sheriff. 3620
[First published, 12th. May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } NARCISSE VALLÉE, Demandeur ; contre les terres et tenements de JOSEPH AUCLAIRE, Défendeur.

1. Le quart est du lot numéro douze du premier rang du canton de Sainte-Cécile de Milton, dans le district de Bedford, contenant cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins—avec une maison, grange et autres bâtisses sus-érigées.

2. Le lot numéro douze du onzième rang du canton de Granby, dans le dit district, contenant cent acres de terre en superficie, plus ou moins—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, MARDI, le DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de septembre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 7 mai 1877. 3617 3

[Première publication, 12 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JOHN H. WILSON, Demandeur ; contre les terres et tenements d'ALFRED COTE, Défendeur.

Un emplacement sis et situé dans le canton de Granby, dans le district de Bedford, étant partie du lot numéro dix-neuf, dans le premier rang des lots du dit canton de Granby, contenant un demi acre de terre, plus ou moins ; borné et décrit comme suit : en front au nord par le chemin conduisant de la paroisse de Saint-Alphonse à Adamsville, en arrière par la terre d'un nommé Bouchard, d'un côté à l'est par les terres de l'église de la paroisse, et de l'autre côté à l'ouest par une partie de la rivière Yamaska—avec une maison et une grange sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, MARDI, le DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de septembre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 7 mai 1877. 3611 3

[Première publication, 12 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JEAN-BAPTISTE MORIN, Demandeur ; contre les terres et tenements de JOSEPH LUCIER, Défendeur.

Un certain lot de terre ou emplacement sis et situé dans les canton et comté de Shefford, dans le district de Bedford, étant une partie de la partie sud du lot de terre numéro vingt-deux, dans le cinquième rang des lots du dit canton de Shefford, contenant huit perches de front par six de profondeur, et formant un demi acre de terre en superficie, plus ou moins ; et borné comme suit : à l'ouest en front par le chemin conduisant de Waterloo à Knowlton Falls, d'un côté au sud et à l'est en arrière par la terre de Charles Allen, écuyer, et de l'autre côté au nord par le dit Charles Allen—avec une maison et grange sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, MARDI, le DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rap

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } NARCISSE VALLÉE, Plaintiff ; against the lands and tenements of JOSEPH AUCLAIRE, Defendant.

1. The east quarter of lot number twelve of the first range of the township of Sainte Cécile de Milton, in the district of Bedford, containing fifty acres of land in superficies, more or less—with a house barn and other buildings thereon.

2. The lot number twelve of the eleventh range of the township of Granby, in said district, containing one hundred acres of land, more or less, in superficies—without buildings.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on TUESDAY, the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty fifth day of September next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 7th May, 1877. 3618

[First published, 12th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JOHN H. WILSON, Plaintiff ; against the lands and tenements of ALFRED COTE, Defendant.

An emplacement of land lying and being in the township of Granby, in the district of Bedford, being part of lot number nineteen, in the first range of lots in said township of Granby, containing one half acre of land, more or less ; and bounded and described as follows : in front to the north by the road leading from the parish of Saint Alphonse to Adamsville, in rear by the land of one Bouchard, to one side on the east by the parish church grounds, and on the other side to the west by a branch of the Yamaska river—with a house and barn thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on TUESDAY, the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at the hour of TWELVE of the clock NOON. The said writ returnable the twenty fifth day of September next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 7th May, 1877. 3612

[First published, 12th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JEAN BAPTISTE MORIN, Plaintiff ; against the lands and tenements of JOSEPH LUCIER, Defendant.

A certain lot of land or emplacement lying and situate in the township and county of Shefford, in the district of Bedford, being part of the south part of the lot of land number twenty two, in the fifth range of lots of the said township of Shefford, containing eight rods in front by six in depth, and forming one half acre of land in superficies, more or less ; and bounded as follows : to the west in front by the road leading from Waterloo to Knowlton Falls, to the south on one side and to the east in rear by the land of Charles Allen, esquire, and to the north on the other side by the said Charles Allen—with a house and barn thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on TUESDAY, the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at the hour of THREE of the clock of the afternoon.

portable le vingt-huitième jour de septembre prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 7 mai 1877. 3615 3
[Première publication, 12 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Saint-Hyacinthe.
Bedford, à savoir : } LOUIS ROQUE, Deman-
No. 1774. } leur ; contre les terres et
tenements de CHARLES BOUCHER, fils, Défendeur.

Un morceau de terre situé dans le cinquième rang du canton de Milton, dans le district de Bedford, formant partie du lot numéro quatre du dit rang, contenant environ cinquante acres de terre en superficie ; borné en front par le chemin du dit rang, en arrière par Léon Riendeau, d'un côté par Narcisse Duchesneau, et de l'autre côté par François Théophile Guilmette ou ses représentants — avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, MARDI, le DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de septembre prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 7 mai 1877. 3613 3
[Première publication, 12 mai 1877.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donne que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.
Saint-Jean, à savoir : } ROBERT WARD, De-
No. 99. } mandeur ; vs. DOMI-
NIQUE SAMOISSETTE, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Cyprien, dans le district d'Iberville, en la septième concession, de la contenance de deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front par le chemin qui divise la septième de la sixième concession, en profondeur par un terrain non concédé, d'un côté au sud par François Hyacinthe Rémillard ou représentant, et au nord par Dominique Samoisette—sans bâtisses.

2. La moitié d'un lot de terre situé en la sixième concession de la seigneurie Delery, en la dite paroisse de Saint-Cyprien, de forme irrégulière, et contenant environ trente-trois arpents en superficie ; borné en front par le chemin public, en profondeur par Louis Martin et Pierre Martin, d'un côté par Jean-Baptiste Hall, fils, et d'autre côté au nord par Edouard Lavoie, la dite moitié à être prise dans la ligne sud du dit terrain le long du dit Jean-Baptiste Hall, fils, sur une largeur

The said writ returnable the twenty eighth day of September next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 7th May, 1877. 3616
[First published, 12th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Saint Hyacinthe.
Bedford, to wit : } LOUIS ROQUE, Plaintiff ;
No. 1774. } L against the lands and tenements of CHARLES BOUCHER, fils, Defendant.

A parcel of land lying in the fifth range of the township of Milton, in the district of Bedford, forming part of lot number four of said range, containing about fifty acres of land in superficies ; bounded in front by the road of said range, in rear by Léon Riendeau, on one side by Narcisse Duchesneau, and on the other side by Francis Théophile Guilmette or their representatives—with the buildings or improvements thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on TUESDAY, the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at the hour of TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable the twenty eighth day of September next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 7th May, 1877. 3614
[First published, 12th May, 1877.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.
Saint-Johns, to wit : } ROBERT WARD, Plain-
No. 99. } R tiff ; vs. DOMINIQUE
SAMOISSETTE, Defendant.

1. A farm situate in the parish of Saint Cyprien, in the district of Iberville, in the seventh concession, containing two arpents in front by twenty five arpents in depth, more or less ; bounded in front by the road dividing the sixth from the seventh concession, in depth by an unconceded ground, on one side to the south by François Hyacinthe Rémillard or representatives, and to the north by Dominique Samoisette—without buildings.

2. The half of a lot of land situate in the sixth concession of the seigniorie Delery, in the said parish of Saint Cyprien, of an irregular form, and containing about thirty three arpents in superficies ; bounded in front by the public road, in depth by Louis Martin and Pierre Martin, on one side by Jean Baptiste Hall, fils, and on the other side to the north by Edouard Lavoie, the said half to be taken in the south line of said land, adjoining the said Jean Baptiste Hall, fils, of a

suffisante tout le long de la ligne du dit Jean-Baptiste Hall, fils, depuis la frontière jusqu'à la profondeur pour former la juste moitié du dit terrain.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Cyprien, le VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de novembre prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 18 juin 1877. 4607 2
[Première publication, 23 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } JOSEPH GREGOIRE,
No. 93. } Demandeur ; contre
DOMINIQUE SAMOISSETTE, Défendeur.

1. Une terre sise en la paroisse de Saint-Cyprien, dans le district d'Iberville, seigneurie Deléry, en la sixième concession, étant le lot numéro soixante et dix-huit et partie du lot numéro soixante et dix-neuf, de la dite concession, de la contenance de deux arpents et sept perches de large sur environ vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front par le chemin qui divise la sixième de la septième concession, en profondeur par Louis Martin, d'un côté par Cyprien Lamarre, et d'autre côté par Jean Saulnier—avec une maison en bois, grange et autres bâtisses dessus construites.

2. Une autre terre située en la dite paroisse de Saint-Cyprien, dans la seigneurie Deléry, connue sous le numéro mille trois cent cinquante-six, du cadastre de la dite seigneurie, de la contenance d'un arpent de front sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; bornée en front par le chemin de la sixième concession de la dite seigneurie, en profondeur par la ligne de division entre la seigneurie de Lacolle et la dite seigneurie Deléry, d'un côté à l'est par Louis Martin, et d'autre côté à l'ouest par Jean Baptiste Boudreau—sans bâtisses.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Cyprien, le VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de novembre prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 18 juin 1877. 4605 2
[Première publication, 23 juin 1877.]

Cour de Circuit—Comté d'Iberville.

Canada, } JOSEPH OUMETTE,
Province de Québec, } père, Demandeur ; con-
District d'Iberville. } tre JOSEPH MASSÉ *et al.*,
No. 149. } Défendeurs.

1. Un emplacement situé en la ville d'Iberville, dit district, mesurant soixante pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur ; borné en front par la rue Napier, en profondeur par Joseph Bessette et Solyme Bessette ou leurs représentants, d'un côté au nord par l'emplacement ci-dessus en premier lieu décrit, et de l'autre côté au sud par Damase Bessette—sans bâtisses.

2. Un lot de terre situé en la dite ville d'Iberville, mesurant cinquante-sept pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur ; borné en front par la rue Napier, en profondeur par Joseph Bessette et Solyme Bessette ou leurs représentants, d'un côté au nord par l'emplacement ci-dessus en premier lieu décrit, et de l'autre côté au sud par Damase Bessette—sans bâtisses.

3. Un lot de terre situé en la dite ville d'Iberville, mesurant soixante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur ; tenant en front à la rue Pamélie, en profondeur à une décharge qui sépare le terrain du défendeur de celui de Joseph Savary, d'un côté à l'est à la rue Napier, et de l'au-

sufficient width on all the length of said alignment of Jean Baptiste Hall, *filis*, from front to rear to form the exact half of said ground.

To be sold at the church door of the parish of Saint Cyprien, on the TWENTY FOURTH day of OCTOBER next, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirteenth day of November next.

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 18th June, 1877. 4608
[First published, 23rd June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } JOSEPH GREGOIRE,
No. 93. } Plaintiff ; against DOMI-
NIQUE SAMOISSETTE, Defendant.

1. A farm lying in the parish of Saint Cyprien, in the district of Iberville, seigniorie Delery, in the sixth concession, being the lot number seventy eight and part of the lot number seventy nine, of the said concession, containing two arpens and seven perches in width by about twenty five arpents in depth, more or less ; bounded in front by the road dividing the sixth from the seventh concession, in depth by Louis Martin, on one side by Cyprien Lamarre, and on the other side by Jean Saulnier—with a woolen house, barns and other buildings thereon erected.

2. Another farm situate in the parish of Saint Cyprien, in the seigniorie Delery, known under number one thousand three hundred and fifty six, of the cadastre of the said seigniorie, containing one arpent in front by twenty eight arpents in depth, more or less, without any guarantee as to precise measure ; bounded in front by the road of the sixth concession of the said seigniorie, in depth by the division line between the seigniorie of Lacolle and seigniorie Delery, on one side to the east by Louis Martin, and on the other side to the west by Jean Baptiste Boudreau—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Cyprien, on the TWENTY FOURTH day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the third day of November next.

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 18th June, 1877. 4606
[First published, 23th June, 1877.]

Circuit Court—County of Iberville.

Canada, } JOSEPH OUMETTE,
Province of Quebec, } senior, Plaintiff ; vs.
District of Iberville. } JOSEPH MASSÉ *et al.*,
No. 149. } Defendants.

1. An emplacement situate in the town of Iberville, said district, measuring sixty feet in front by one hundred and twenty feet in depth ; bounded in front by Napier street, in depth by Alexandre Ménard, on one side to the north by Pamela street, and on the other side to the south by the said Joseph Massé—with a house and other buildings thereon erected.

2. A lot of land situate in the said town of Iberville, measuring fifty seven feet in front by one hundred and twenty feet in depth ; bounded in front by Napier street, in depth by Joseph and Solyme Bessette or representatives, on one side to the north by the emplacement herein before firstly described, and on the other side to the south by Damase Bessette—without buildings.

3. A lot of land situate in the said town of Iberville, measuring sixty feet in front by eighty feet in depth, joining in front Pamela street, in depth a discharge dividing the ground of the said defendant with Joseph Savary's ground, on one side to the east Napier street and on the other side to

tre côté à l'ouest à un terrain appartenant au dit défendeur—sans bâtisses.

4. Un autre terrain situé au même lieu mesurant soixante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur; tenant en front à la dite rue Pamélie, en profondeur à la décharge qui sépare le terrain du défendeur de celui de Joseph Savary, d'un côté à l'est au dit défendeur, et de l'autre côté à l'ouest à Trefflé Bousquet—sans bâtisses.

5. Une terre située en la paroisse de Saint-Athanase, dans les comté et district d'Iberville, mesurant un arpent de front sur vingt arpents, plus ou moins de profondeur; tenant en front au rang Saint-Michel, en profondeur à la rivière Richelieu, d'un côté au nord au dit défendeur, et de l'autre côté au sud à John Latemare—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, le SIXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de septembre prochain.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 28 avril 1877.
[Première publication, 5 mai 1877.]

CHS. NOLIN,
Shérif.
3403 3

Ventes par le Shérif—Kamouraska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir: } L. FRED C. MAR-
No. 4146. } QUIS, écuyer, mar-
chand, de Saint-André, Demandeur; contre HIP-
POLITE ROUSSEAU, navigateur, du même lieu,
Défendeur, c'est-à-savoir:

Un lot de terre sis et situé dans le premier rang de la paroisse de Saint-André, dans la seigneurie de l'Îlet du Portage, district de Kamouraska, de la contenance d'un demi arpent de front sur dix arpents de profondeur, le tout plus ou moins; borné comme suit: au sud au chemin Royal du premier rang, au nord au fleuve Saint-Laurent, à l'ouest à Thomas Charette, à l'est à Amable Paradis—avec les bâtisses dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-André, le ONZIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le dix neuvième jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Village de Kamouraska, 8 août 1877. 5833
[Première publication, 11 août 1877.]

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir: } DAMASE CARON,
No. 4. } écuyer, juge de paix

the west a ground belonging to the said defendant—without buildings.

4. An another lot of land situate at the same place, measuring sixty feet in front by eighty in depth; joining in front the said Pamélie street, in depth a discharge dividing the ground of the said defendant from Joseph Savary's ground, on one side to the east the said defendant, and on the other side to the west Trefflé Bousquet—without buildings.

5. A farm situate in the parish of Saint-Athanase, in the county and district of Iberville, measuring one arpent in front by twenty arpents in depth, more or less; joining in front the Saint-Michel range, in depth the river Richelieu, on one side to the north the said defendant, and on the other side to the south John Latemare—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Athanase, on the SIXTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventh day of September next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office,
Saint Johns, 28th April, 1877
[First published, 5th May, 1877.]

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court.

Kamouraska, to wit: } L. FRED C. MARQUIS,
No. 4146. } esquire, merchant, of
Saint André, Plaintiff; against HIPPOLITE ROUS-
SEAU, boatman, of the same place, Defendant,
to wit:

A lot of land situate in the first range of the parish of Saint André, in the seignory of l'Îlet du Portage, district of Kamouraska, measuring one half arpent in front by ten arpents in depth, the whole more or less; bounded as follows: on the south by the Queen's road of the first range, on the north by the river Saint Lawrence, on the west by Thomas Charette, and east by Amable Paradis—with the buildings thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint André, on the ELEVENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the nineteenth day of December next.

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 8th August, 1877. 5834
[First published, 11th August, 1877.]

FIERI FACIAS.
Superior Court.

Kamouraska, to wit: } DAMASE CARON, es-
No. 4. } quire, justice of the

et cultivateur, de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière du Loup, Demandeur; contre ELIE BOUCHARD, fils, cultivateur, de la paroisse de Saint-Antonin, Défendeur, c'est à savoir :

Un arpent et demi de terre de front sur trente arpents de profondeur, faisant partie d'une terre de deux arpents sur la dite profondeur, située en le second rang des terres des "Six Mille Acres," dans la paroisse de Saint-Antonin, dans le comté de Témiscouata; bornée en totalité en front vers le nord-ouest aux terres du premier rang, et en profondeur à celles du troisième rang, joignant au côté sud-ouest à la terre de Jean-Baptiste Bernier, et au côté nord-est à celle d'Abraham Picard—avec maison et étable dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Antonin, le TREIZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de septembre prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Kamouraska, 7 mai 1877. 3713 3
(Première publication, 12 mai 1877.)

Ventes par le Shérif—Montmagny.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit.

District de Montmagny, } JEAN FRANÇOIS
No. 2498. } GIASSON, écuyer,
marchand, de la paroisse de l'Islet; contre JOSEPH PAQUET, cultivateur, de la paroisse de Saint-Cyrille de Lessard, à savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Cyrille de Lessard, dans le comté de l'Islet, dans la concession appelée le cinquième rang, contenant deux arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur; bornée au nord à Edmond Pelletier, au sud au chemin du sixième rang, au sud-ouest à Nicette Laure, au nord-est aux mineurs de Lucien Dessaint dit St. Pierre—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Trois perches et six pieds de terre de front sur environ vingt-quatre arpents de profondeur, situés au même lieu; bornées par le nord à Firmin Hoole, par le sud au bras du nord-est, par le nord-est à Lubin Dominique Caron, et au sud-ouest à Léandre Méthot—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Cyrille de Lessard, MERCREDI, le TRENTE ET UNIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de novembre prochain.

J. D. LEPINE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 21 juin 1877. 4715 2
[Première publication, 23 juin 1877.]

peace and farmer, of the parish of Saint Patrice de la Rivière du Loup, Plaintiff; against ELIE BOUCHARD, junior, farmer, of the parish of Saint Antonin, Defendant, to wit :

One arpent and a half of land in front by thirty arpents in depth, forming part of a land of two arpents by the said depth, situate in the second range of the lands called "Les Six Mille Acres," in the parish of Saint Antonin, in the county of Témiscouata; bounded on the whole front to the north west by the lands of the first range, and in rear by those of the third range, on the south west side by Jean Baptiste Bernier's property, and on the north east side by Abraham Picard's—with a house and stable thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Antonin, on the THIRTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of September next.

JOS. THA. PARADIS,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Ka nouraska, 7th May, 1877. 3714
(First published, 12th May, 1877.)

Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court.

District of Montmagny, } JEAN FRANÇOIS
No. 2498. } GIASSON, esquire,
merchant, of the parish of l'Islet; against JOSEPH PAQUET, farmer, of the parish of Saint Cyrille de Lessard, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint Cyrille de Lessard, in the county of l'Islet, in the concession called the fifth range, containing arpents in front by forty two arpents in depth; bounded on the north by Edmond Pelletier, on the south by the sixth range road, on the south west by Nicette Laure, and on the north east by the minor children of Lucien Dessaint dit St. Pierre—with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Three perches and six feet of land in front by about twenty four arpents in depth, situate at the same place; bounded on the north by Firmin Hoole, on the south by *Le Bras du Nord-Est*, on the north east by Lubin Dominique Caron, and on the south west by Léandre Méthot—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Cyrille de Lessard, on WEDNESDAY, the THIRTY FIRST day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of November next.

J. D. LEPINE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 21st June, 1877. 4716
[First published, 23rd June, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Québec, } **A** DELINE BLOUIN, fille
No. 2304. } majeure et usant de
es droits, de la paroisse de Saint-Valier ; contre
ANTOINE LANGELIER, de la dite paroisse de
Saint-Valier, cultivateur, savoir :

1. Une terre située en la première concession de la paroisse de Saint-Valier, de forme irrégulière, de la contenance d'environ quatre arpents et six perches de front sur la profondeur d'environ quarante arpents ; et partant de là en descendant sur une profondeur d'environ dix arpents, la largeur est irrégulière, attendu les contours de la rivière, le tout forme une profondeur d'environ cinquante arpents ; et bornée comme suit : par le nord au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud à la rivière Bellechasse, par le côté sud-ouest sur la profondeur d'environ quarante arpents à Flavien Letellier, et plus bas sur une profondeur d'environ dix arpents par la rivière Boyer jusqu'au fleuve Saint-Laurent, et au nord-est à Honoré Corriveau—avec ensemble les bâtisses dessus contruites, appartenances et dépendances.

2. Un circuit de terre situé en la même paroisse, à l'extrémité des terres du premier rang, de la contenance d'environ dix arpents de profondeur sur environ un arpent et huit perches de front ; borné au nord à Honoré Corriveau, au sud à la rivière Bellechasse, et au nord-est au dit Honoré Corriveau, au sud-ouest à la terre en premier lieu désignée—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Valier, JEUDI, le TREIZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de septembre prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 7 mai 1877. 3589 3
[Première publication, 12 mai 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } **L** EONIDE BERNIER,
No. 219. } marchand, de la
paroisse du cap Saint-Ignace ; contre PIERRE
TONDREAU, cultivateur, de la paroisse de Saint-
Cyrille, savoir :

Un lot de terre situé en la première concession de la paroisse de Saint-Cyrille, contenant deux arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur ; borné par le nord à la paroisse de Saint-Eugène, par le sud à la deuxième concession, joignant du côté nord-est à Ignace Coulombe, et du côté sud-ouest à Pierre Chartier—avec la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Cyrille, MERCREDI, le DIX-NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'octobre prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 7 mai 1877. 3591 3
[Première publication, 12 mai 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Québec, } **J** OSEPH BACQUET dit
No. 6. } LAMONTAGNE, rentier,
de la paroisse de Saint-Michel ; contre MAJORI-
QUE MERCIER, de la dite paroisse de Saint-
Michel, greffier de la cour de circuit, curateur
nommé au délaissement fait en cette cause, par
Elzéar Lacombe, le Défendeur, cultivateur, du
même lieu, savoir :

Une terre située en la troisième concession de la paroisse de Saint-Michel, comté de Bellechasse, contenant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; borné au nord à la rivière Boyer, au sud

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Quebec, } **A** DELINE BLOUIN, fille
No. 2304. } majeure usant de ses
droits, of the parish of Saint Valier ; against
ANTOINE LANGELIER, of the said parish of
Saint Valier, farmer, to wit :

1. A land situate in the first concession of the parish of Saint Valier, of irregular outline, measuring about four arpents and six perches in front by a depth of about forty arpents ; and from thence descending by a depth of about ten arpents, the width is irregular owing to the windings of the river, the whole forming a depth of about fifty arpents ; bounded as follows : on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the river Bellechasse, on the south west at a depth of about forty arpents by Flavien Letellier, and lower down at a depth of about ten arpents by the river Boyer to the river Saint Lawrence, and on the north east by Honoré Corriveau—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A circuit of land situate in the said parish, at the end of the lands of the first range, measuring about ten arpents in depth by about one arpent and eight perches in front ; bounded on the north by Honoré Corriveau, on the south by the river Bellechasse, on the north east by the said Honoré Corriveau, and on the south west by the land firstly described—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Valier, on THURSDAY, the THIRTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of September next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 7th May, 1877. 3590
[First published, 12th May, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } **L** EONIDE BERNIER,
No. 219. } merchant, of the pa-
rish of Cap Saint Ignace ; against PIERRE TON-
DREAU, farmer, of the parish of Saint Cyrille, to
wit :

A lot of land situate in the first concession of the parish of Saint Cyrille, measuring two arpents in front by forty two arpents in depth ; bounded on the north by the parish of Saint Eugene, on the south by the second concession, on the north east side by Ignace Coulombe, and on the south west side by Pierre Chartier—together with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Cyrille, on WEDNESDAY, the NINETEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty second day of October next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 7th May, 1877. 3592
[First published, 12th May, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Quebec, } **J** OSEPH BACQUET dit
No. 6. } LAMONTAGNE, rentier,
of the parish of Saint Michel ; against MAJORI-
QUE MERCIER, of the said parish of Saint-
Michel, clerk of the circuit court, curator named
to the surrender made by Elzéar Lacombe, the
Defendant in this cause, farmer, of the same place,
to wit :

A land situate in the third concession of the parish of Saint Michel, county of Bellechasse, measuring one arpent and a half in front by forty arpents in depth, the whole more or less ; bounded on the north by the river Boyer, on the south by

aux terres du quatrième rang, au nord-est à André Elie dit Breton, au sud-ouest à Elzéar Lacombe—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Michel, VENDREDI, le QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de septembre prochain.

J. D. LEPINE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 7 mai 1877. 3593 3
[Première publication, 12 mai 1877.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } NARCISSE LAJEUNESSE,
Nos. 800 et 2105. } SE, Demandeur; contre DANIEL McNEVIN, Défendeur, et La Banque Nationale, Demanderesse, et Daniel McNevin, Défendeur.

Les dites terres et tenements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexé au bref de *Venditioni Exponas*, comme suit, savoir:

1. Un lot de terre sis et situé au village du Sault-au-Récollet, dans la paroisse du Sault-au-Récollet, dans le district de Montréal, connu et désigné sous le numéro quatre cent quatre-vingt quinze (495), des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, pour les fins d'enregistrement; borné en front au sud-est par le numéro quatre cent quatre-vingt seize (496), au nord-ouest par les numéros quatre cent quatre-vingt-treize et quatre cent quatre-vingt-dix-huit (493 et 494), des dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, au sud-ouest et au nord-est par les ponts et passages conduisant à l'Isle de la Visitation—avec ensemble les moulins dessus construits, pouvoirs d'eau, l'usage de la dame (chaussée) et le bassin, avec les personnes y ayant droit.
2. Un lot de terre sis et situé au dit lieu du Sault-au-Récollet, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse du Sault-au-Récollet, sous le numéro cent soixante et douze (172); borné au nord-est par la rue qui conduit du village du Sault-au-Récollet à l'Isle de la Visitation, au nord-ouest au front à la rue le long du bassin, au sud-ouest à une rue, et au sud-est partie par la rue principale et partie par les numéros cent soixante et treize (173), cent soixante et quatorze (174), cent soixante et quinze (175), cent soixante et seize (176), cent soixante et dix-sept (177), cent soixante et dix-huit (178), cent soixante et dix-neuf (179), cent quatre-vingt-dix-huit (198), cent quatre-vingt-dix-neuf (199) et deux cent (200), des dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse; à distraire du dit lot numéro cent soixante et douze (172): 1. Un lot à prendre à l'extrémité nord-est de cent soixante et quinze pieds de profondeur sur toute la lar-

the lands of the fourth range, on the north east by André Elie dit Breton, on the south west by Elzéar Lacombe—together with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Michel, on FRIDAY, the FOURTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty eighth day of September next.

J. D. LEPINE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 7th May, 1877. 3594
[First published, 12th May, 1877.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } NARCISSE LAJEUNESSE,
Nos. 800 and 2105. } Plaintiff; against DANIEL McNEVIN, Defendant; and the Banque Nationale, Plaintiff, and Daniel McNevin, Defendant.

The said lands and tenements mentioned and described in the schedule annexed to the writ of *Venditioni Exponas*, marked A, as follows, to wit:

1. A lot of land situate and being in the village of Sault au Récollet, in the parish of Sault au Récollet, in the district of Montreal, known and described as number four hundred and ninety five (495), on the official plan and book of reference of the said parish for registration purposes; bounded in front to the south east by number four hundred and ninety six (496), on the north west by numbers four hundred and ninety three and four hundred and ninety eight (493 and 498), on the said official plan and book of reference for the said parish, and the south west and north east by the bridges and passages leading to the Isle de la Visitation—together with the mills thereon erected, water power, use of the dams and the basin, in common with the persons entitled thereto.
2. A lot situate at Sault au Récollet aforesaid, known and described on the official plan and in the book of reference for the said parish of Sault au Récollet, as number one hundred and seventy two (172); bounded on the north east by the street leading from the village of Sault au Récollet, to Isle de la Visitation, on the north west in front by the street along the Basin, on the south west by a street and on the south east, partly by the main street and partly by numbers one hundred and seventy three (173), one hundred and seventy four (174), one hundred and seventy five (175), one hundred and seventy six (176), one hundred and seventy seven (177), one hundred and seventy eight (178), one hundred and seventy nine (179), one hundred and ninety eight (198), one hundred and ninety nine (199) and two hundred (200), on the said official plan and book of reference for the said parish; reserving from lot number one hundred and seventy two (172): 1. A lot to be taken off the

geur qui se trouve entre la rue du Bassin jusqu'au lot numéro cent soixante et treize, cette dernière partie ainsi à distraire appartenant à un Monsieur Tucker ; 2. Cette partie du dit lot numéro cent soixante et douze (172), qui est en la possession de la succession de feu Dame Henriette Moreau, tel que présentement enclos ; borné au sud-est au chemin principal qui conduit du Sault-au-Récollet à la paroisse de la Rivière des Prairies, et de chaque côté par les numéros cent quatre-vingt-dix-huit et cent soixante et dix-neuf (198 et 179), des dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, et en arrière par le résidu du dit lot numéro cent soixante et douze—sans bâtisses dessus construites.

3. Un lot de terre sis et situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro cent soixante et onze (171), aux plan et livre de renvoi officiels susdits, contenant quatre cent quarante-cinq pieds de largeur sur quatre cent vingt pieds de profondeur dans une ligne, et deux cent quatre-vingt pieds de profondeur dans l'autre ligne ; bornée au sud-est par les numéros cent soixante et cinq (165), cent soixante et six (166), cent soixante et sept (167), cent soixante et huit (168), cent soixante et neuf (169) et cent soixante et dix (170), des dits plan et livre de renvoi officiels, au sud-ouest par la rue conduisant du dit village à l'Isle de la Visitation, et au nord-est à la rue conduisant du dit village à la rivière des Prairies, et au nord-ouest par la rue le long de la rivière—avec une maison en pierre et autres bâtisses dessus érigées ; à distraire du dit lot numéro cent soixante et onze (171), la partie sud-ouest du dit lot numéro cent soixante et onze, appartenant à Moïse Ouimet, de cent pieds de front sur la rue du bord de l'eau, et comprenant tout le terrain qui se trouve depuis la dite rue à la rivière.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Sault au Récollet, le VINGT-HUITIÈME jour d'AOUT courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 7 août 1877. 5777
[Première publication, 11 août 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } OVIDE DAVID, Deman-
No. 333. } deur ; contre STANIS-
LAS DAVID, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, dans le district de Montréal, contenant trois arpents de front sur soixante arpents de profondeur, plus ou moins ; tenant par devant à la petite rivière de Montréal, et connue la dite terre sous le numéro cent vingt-sept (127), sur le plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Chambly—avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, le DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 7 août 1877. 5781
[Première publication, 11 août 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CONS-
No. 820. } TRUCTION MUTUELLE
DES ARTISANS, Demanderesse ; contre les terres

north east extremity of one hundred and seventy five feet in depth by the whole width to be found between Basin street to lot number one hundred and seventy three, said latter portion thus detached being the property of one Mr. Tucker ; 2. That portion of the said lot number one hundred and seventy two (172), which is held by the heirs of the late Dame Henriette Moreau, such as actually enclosed ; bounded on the south east by the Main road leading from Sault au Récollet to the parish of La Rivière des Prairies, and on each side by numbers one hundred and ninety eight and one hundred and seventy nine (198 and 179), on the said official plan and book of reference of the said parish, and in rear by the residue of lot number one hundred and seventy two—no buildings thereon erected.

3. A lot of land situate and being at the same place, known and described as number one hundred and seventy one (171), on the official plan and book of reference aforesaid, measuring four hundred and forty five feet in width by four hundred and twenty feet in depth, on one alignment, and two hundred and eighty feet in depth on the other alignment ; bounded on the south east by numbers one hundred and sixty five (165), one hundred and sixty six (166), one hundred and sixty seven (167), one hundred and sixty eight (168), one hundred and sixty nine (169) and one hundred and seventy (170), on the said official plan and book of reference, on the south west by the road leading from the said village to L'Isle de la Visitation, on the north east by the street leading from the said village to Rivière des Prairies, and on the north west by the street along the river—with a stone house and outbuildings thereon erected ; reserving from said lot number one hundred and seventy one (171), the south west portion of the said lot number one hundred and seventy one, belonging to Moïse Ouimet, of one hundred feet in front upon the street running along the water edge, and comprising all the property to be found between the said street and the river.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sault au Récollet, on the TWENTY EIGHTH day of AUGUST instant, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 7th August, 1877. 5778
[First published, 11th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } OVIDE DAVID, Plaintiff ;
No. 333. } against STANISLAS DA-
VID, Defendant.

A land situated in the parish of Saint Joseph de Chambly, in the district of Montreal, measuring three arpents in front by sixty arpents in depth, more or less ; bounded in front by the little Montreal river, and known as number one hundred and twenty seven (127), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Chambly—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joseph de Chambly, on the TWELFTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of December next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 7th August, 1877. 5782
[First published, 11th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIÉTÉ DE CONS-
No. 820. } TRUCTION MUTUELLE
DES ARTISANS, Plaintiff ; against the lands and

et tenements mentionnés et décrits dans la cédule annexée au bref d'exécution marquée A, et en la possession de George H. Kernick, curateur au délaissement fait en cette cause par le dit CHARLES DESMARTEAU *et al.*, Défendeurs.

Quarante-six lots ou lopins de terre sis et situés au village incorporé d'Hochelaga, en la paroisse de Montréal, à l'exception toute fois d'un de ces lots qui se trouve situé partie au village incorporé d'Hochelaga, et partie au quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal, et connus et désignés sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit village incorporé d'Hochelaga, en la dite paroisse de Montréal, comme étant les lots numéros quatre-vingt-treize, soixante-six, soixante-sept, cinq cent soixante et treize, cinq cent soixante et quatorze, quatre cent quatre-vingt, quatre cent quatre-vingt-dix, deux cent trente-deux, cent trente-un, deux cent trente-deux, quatre cent seize, quatre cent dix-sept, quatre cent dix-huit, quatre cent dix-neuf, quatre cent vingt, quatre cent vingt et un, quatre cent cinq, quatre cent six, quatre cent sept, quatre cent huit, deux cent quatre-vingt-six, deux cent quatre-vingt-sept, deux cent quatre-vingt-huit, trois cent soixante et quatorze, trois cent soixante et quinze, trois cent soixante et seize, trois cent soixante et dix-sept, trois cent vingt, trois cent vingt-un, trois cent vingt-deux, trois cent vingt-trois, trois cent vingt-quatre, de la subdivision du lot numéro cent soixante et six, sur les plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé d'Hochelaga, en la dite paroisse de Montréal.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 7 août 1877. 5779
[Première publication, 11 août 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JUSTINIEN BELANGER,
No. 2449. } Demandeur; contre
JOSEPH LALONDE *et al.*, Défendeurs.

1. Comme appartenant à Luc Lalonde, père, l'un des dits défendeurs, l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre ou emplacement situé en la paroisse de Sainte-Anne, dans le district de Montréal, contenant un arpent de front sur cinq arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par la côte Sainte-Marie, en arrière par Léon Deslauriers, d'un côté par Louis Dubreuil, et de l'autre côté par Alphonse Robillard—avec une maison en bois et une écurie dessus construites.

2. Comme appartenant à Luc Lalonde, fils, l'un des dits défendeurs, l'immeuble suivant, savoir :

1. Une terre sise et située dans la paroisse de Sainte-Anne, dans le district de Montréal; bornée en front par la côte Sainte-Marie, en arrière par François Lalonde, d'un côté à Paul Dubreuil, et de l'autre côté à la veuve Jacques Neven, contenant la dite terre deux arpents quatre perches de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins—avec une maison, grange, et autres bâtisses sus-érigées.

2. Une autre terre sise et située au même lieu; bornée en front par la dite côte Sainte-Marie, en arrière par un nommé Palatis, Isidore Pilon et autres, d'un côté par Joseph Meloche, et de l'autre côté par Eusèbe Pilon, contenant la dite terre neuf arpents et deux perches de front et de forme irrégulière, formant soixante et trois arpents en superficie, plus ou moins—avec une maison, grange et autres dépendances sus-érigées.

tenements mentioned in the shedule annexed to the writ of execution marked A, and in the possession of George H. Kernick, curator to the surrender in this cause made by the said CHARLES DESMARTEAU *et al.*, Defendants.

Forty six lots of land situate in the incorporated village of Hochelaga, in the parish of Montreal, excepting one of these lots which is situated partly in the incorporated village of Hochelaga, and partly in Saint Mary's ward, of the said city of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said incorporated village of Hochelaga, in the said parish of Montreal, as lots numbers ninety three, sixty six, sixty seven, five hundred and seventy three, five hundred and seventy four, four hundred and eighty, four hundred and ninety, two hundred and thirty two, one hundred and thirty one, two hundred and thirty two, four hundred and sixteen, four hundred and seventeen, four hundred and eighteen, four hundred and nineteen, four hundred and twenty, four hundred and twenty one, four hundred and five, four hundred and six, four hundred and seven, four hundred and eight, two hundred and eighty six, two hundred and eighty seven, two hundred and eighty eight, three hundred and seventy four, three hundred and seventy five, three hundred and seventy six, three hundred and seventy seven, three hundred and twenty, three hundred and twenty one, three hundred and twenty two, three hundred and twenty three, three hundred and twenty four, on the subdivision of lot number one hundred and sixty six, on the official plan and in the book of reference for the incorporated village of Hochelaga, in the said parish of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of December next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 7th August, 1877. 5780
[First published, 11th August, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } JUSTINIEN BELANGER,
No. 2449. } Plaintiff; against JOSEPH
LALONDE *et al.*, Defendants.

1. As belonging to Luc Lalonde, senior, one of the said defendants, the following immovable property, to wit :

A lot of land situate in the parish of Sainte Anne, in the district of Montreal, measuring one arpent in front by five arpents in depth, more or less; bounded in front by the Cote Sainte Marie, in rear by Leon Deslauriers, on one side by Louis Dubreuil, and on the other side by Alphonse Robillard—with a wooden house and stable thereon erected.

2. As belonging to Luc Lalonde, junior, one of the defendants, the following immovable property, to wit :

1. A land situate in the parish of Sainte-Anne, district of Montreal; bounded in front by the Cote Sainte Marie, in rear by François Lalonde, on one side by Paul Dubreuil, and on the other side by Mrs. widow Jacques Neven, said land measuring two arpents and four perches in front by twenty five arpents in depth, more or less—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

2. Another land situate at the same place; bounded in front by the said Cote Sainte Marie, in rear by one Palatis, Isidore Pilon and others, on one side by Joseph Meloche, and on the other side by Eusebe Pilon, measuring nine arpents and two perches in front, and being of irregular outline, forming sixty three arpents in superficial extent, more or less—with a house, barn and other dependencies thereon erected.

3. Une autre terre située au même lieu, de forme irrégulière, contenant trente-neuf arpents en superficie, plus ou moins, ayant en front deux arpents et dix-sept pieds sur la dite côte Sainte-Marie; bornée en arrière par Théodore Pilon, d'un côté au même, et de l'autre côté à la veuve Sévère Robillard—sans bâtisses.

4. Une autre terre boisée située au même lieu, de forme irrégulière; bornée d'un côté à Joseph Montpetit, et de l'autre côté aux héritiers Fraser, d'un autre côté à Régis Crevier, et à l'autre extrémité à Bazile Crevier—avec l'usage d'un chemin sur toute la longueur de la terre du dit Joseph Montpetit ou représentants—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle, le DOUZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 7 août 1877. Shérif. 5783
(Première publication, 11 août 1877.)

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } HORMIDAS LAPLANTE, No. 5848. Demandeur; A DELARD GINGRAS, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie de la cité de Montréal, de la contenance de quarante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins, et sans garantie de mesure précise, étant composé des parties de lots suivants, savoir:

1. De la partie sud-est du lot numéro six cent trente-deux—quinze (632—15), des plan et livre de renvoi de la subdivision du lot numéro six cent trente-deux (632), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, cette subdivision préparée et déposée suivant la disposition de l'article 2175 du code civil du Bas-Canada, laquelle partie sud-est se trouve de la contenance d'environ trois pieds de largeur sur soixante et dix pieds de profondeur, mesure anglaise; et est borné en front au sud-ouest par la rue Papineau, en arrière par le lot six cent trente-deux—six; (632—6), des plan et livre de renvoi de la dite subdivision, d'un côté au nord-ouest par le résidu du dit lot numéro six cent trente-deux—quinze (632—15), d'autre côté par le lot numéro six cent trente-deux—seize (632—16), des plan et livre de renvoi de la dite subdivision.

2. D'une partie nord-ouest du dit lot numéro six cent trente-deux—seize (632—16), la quelle partie nord-ouest se trouve de la contenance d'environ trente-sept pieds de largeur sur quatre-vingt pieds de profondeur, mesure anglaise; et est bornée en front au sud-ouest par la dite rue Papineau, en arrière par une autre portion du dit lot numéro six cent trente-deux—seize (632—16), qui avec d'autres parties de lots, forment la rue Mathieu, d'un côté au nord-ouest partie par le dit lot numéro six cent trente-deux—six (632—6), et partie par la partie ci-dessus désignée du dit lot numéro six cent trente-deux—quinze (632—15), et d'autre côté par une autre portion du dit lot numéro six cent trente-deux—seize (632—16).

3. De la partie sud-est du dit lot numéro six cent trente-deux—six (632—6), laquelle partie sud-est se trouve de la contenance d'environ trois pieds de largeur sur dix pieds de profondeur, mesure anglaise; et est borné en front au sud-ouest par la partie ci-dessus désignée du dit lot numéro six cent trente-deux—quinze (632—15), en arrière par une autre portion du dit lot numéro six cent trente-deux—six (632—6), qui avec d'autres parties de lots forment la rue Mathieu, d'un côté à l'nord-

3. Another land situate also at the same place, being of irregular outline, containing thirty nine arpents in superficies, more or less, measuring two arpents and seventeen feet in front on the Côte Sainte Marie aforesaid; bounded in rear by Theodore Pilon, on one side by the same party, and on the other side by Mrs. widow Sévère Robillard—no buildings.

4. Another woodland situate at the same place, of irregular outline; bounded on one side by Joseph Montpetit, and on the other side by the heirs Fraser, on another side by Régis Crevier, and at the other extremity by Bazile Crevier—with the use of a road over the whole length of the property of the said Joseph Montpetit or representatives—no buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Anne du Bout de l'Isle, on the TWELFTH day of DECEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 7th August, 1877. Sheriff. 5784
[First published, 11th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit: } HORMIDAS LAPLANTE, No. 5848. Plaintiff; A DELARD GINGRAS, Defendant.

A lot of land situate in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, measuring forty feet in front by eighty feet in depth, english measure, more or less, without warranty as to precise contents, being made up of the following portions of lots, namely:

1. Of the south east part of lot number six hundred and thirty two—fifteen (632—15), of the official plan and book of reference for the subdivision of lot number six hundred and thirty two (632), of the official plan and book of reference for the said Saint Mary's ward, said subdivision being made and fyled pursuant to article 2175 of the civil code of Lower Canada, which said south east part contains about three feet in width by seventy feet in depth, english measure; and is bounded in front to the south west by Papineau street, in rear by lot number six hundred and thirty two—six (632—6), of the plan and book of reference for the said subdivision, on one side to the north west by the residue of the said lot number six hundred and thirty two—fifteen (632—15), on the other side by number six hundred and thirty two—sixteen (632—16), of the plan and book of reference for the said subdivision.

2. Of a north west part of the said lot number six hundred and thirty two—sixteen (632—16), which said north west part measures about thirty seven feet in width by eighty feet in depth, english measure; and is bounded in front to the south west by Papineau street aforesaid, in rear by another portion of the said lot number six hundred and thirty two—sixteen (632—16), which with other portions of lots, makes up Mathieu street, on one side to the north west partly by lot number six hundred and thirty two—six (632—6), and partly by the portion hereinabove described of said lot number six hundred and thirty two—fifteen (632—15), and on the other side by another portion of the said lot number six hundred and thirty two—sixteen (632—16).

3. Of the south east part of the said lot number six hundred and thirty two—six (632—6), which said south east part measures about three feet in width by ten feet in depth, english measure, and is bounded in front to the south west by the portion hereinabove described of the said lot number six hundred and thirty two—fifteen (632—15), in rear by another portion of the said lot number six hundred and thirty two—six (632—6), which with other portion of lots forms Mathieu street, on one side

ouest par le résidu du dit lot numéro six cent trente-deux-six (632-6), et d'autre côté par la partie ci-dessus désignée du dit lot numéro six-cent trente-deux-seize (632-16)—avec une maison en bois et en briques à quatre étages, et autres bâtisses dessus contruites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 7 août 1877. [Première publication, 11 août 1877.]

C. A. LEBLANC, Shérif. 5787

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **G**EOURGE B. GRANT *et al.*,
No. 5243. } Demandeurs ; contre
DA ME ESTHER CHEVALLIER *et al.*, Défendeurs.

Saisie comme appartenant à la dite Dame Esther Chevallier, l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, dans le quartier Sainte-Marie, en la dite cité ; borné en front par la rue Mignonne, contenant quarante-cinq pieds de front par quatre-vingt-dix de profondeur ; le dit lot de terre étant le numéro six cent quatre-vingt-un (681), du plan et livre de renvoi officiels de la dite cité et dit quartier—avec une maison en bois à deux étages, lambrissée en briques, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 7 août 1877. [Première publication, 11 août 1877.]

C. A. LEBLANC, Shérif. 5785

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **D**ARWIN STEVENS,
No. 2170. } Demandeur ; contre
FAYETTE SHAW *et al.*, Défendeurs.

1. Un lot de terre sis et située en la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Anne, de la dite cité ; borné en front par la rue des Seigneurs, de la contenance de trente pieds de front, et en arrière quarante-trois pieds et sept pouces de large sur cent vingt-trois pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels, du dit quartier Sainte-Anne, comme faisant partie du numéro onze cent cinquante-huit (1158)—avec une maison en briques à deux étages et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu ; aussi borné en front par la rue des Seigneurs, connu et désigné sous le numéro onze cent cinquante-neuf, du plan et livre de renvoi officiels, du dit quartier Saint-Anne, et dite cité de Montréal—avec une maison en briques à deux étages et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de novembre prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 19 juin 1877. [Première publication, 23 juin 1877.]

C. A. LEBLANC, Shérif. 4645 2

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **A**UGUSTE BENOIT, De-
No. 1710. } mandeur ; contre
ADOLPHE OUI MET, Défendeur.

to the north west by the residue of the said lot number six hundred and thirty two-six (632-6), and on the other side by the portion hereinabove described of lot number six hundred and thirty two-sixteen (632-16)—with a four storey wooden and brick house, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of December next.

Sheriff's Office, Montréal, 7th August, 1877. [First published, 11th August, 1877.]

C. A. LEBLANC, Sheriff. 5788

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } **G**EOURGE B. GRANT *et al.*,
No. 5243. } Plaintiffs ; against
DA ME ESTHER CHEVALLIER *et al.*, Defendants.

Seized as belonging to the said Dame Esther Chevallier, the following immovable property, to wit :

A lot of land situate in the city of Montreal, in Sainte Mary's ward, in the said city ; bounded in front by Mignonne street, measuring forty five feet in front by ninety feet in depth ; said lot being number six hundred and eighty one (681), on the official plan and in the book of reference for the said city and ward—with a two storey wooden house faced with brick, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of DECEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of December next.

Sheriff's Office, Montréal, 7th August, 1877. [First published, 11th August, 1877.]

C. A. LEBLANC, Sheriff. 5786

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **D**ARWIN STEVENS, Plain-
No. 2170. } tiff ; against
FAYETTE SHAW *et al.*, Defendants.

1. A lot of land situate and being in the city of Montreal, in Saint Anne's ward, of the said city ; bounded in front by Seigniors street, containing thirty feet in front, and in rear forty three feet seven inches in width by one hundred and twenty three feet in depth, the whole english measure, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Anne's ward aforesaid, as forming part of lot number eleven hundred and fifty eight (1158)—with a two storey brick house and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of land situate at the same place ; also bounded in front by Seigniors street, known and designated as number eleven hundred and fifty nine, on the official plan and in the book of reference for the said Saint Anne's ward, said city of Montreal—with a two storey brick house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of OCTOBER next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of November next.

Sheriff's Office, Montréal, 19th June, 1877. [First published, 23rd June, 1877.]

C. A. LEBLANC, Sheriff. 4646

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **A**UGUSTE BENOIT, Plain-
No. 1710. } tiff ; against
ADOLPHE OUI MET, Defendant.

Un morceau de terre sis et situé dans la paroisse de Saint-Raphael de l'Isle Bizard, district de Montréal; borné au sud par la rivière des Prairies, au nord-ouest par Hyacinthe Poudret dit Lavigne, au nord-est par Léon Brisebois, fils, au nord partie par Hyacinthe Lavigne et partie par Jacques Trépanier, contenant un arpent et demi de largeur sur trente arpents de profondeur—avec une petite grange dessus construite.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Raphael de l'Isle Bizard, le VINGT-CINQUIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 19 juin 1877.
[Première publication, 23 juin 1877.]

Shérif.
4643 2

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LOUIS BOURGOUIN et
No. 1892. } *al.*, Demandeur; contre
DAME ELLEN Z. HAWKINS *et vir.*, Défendeurs.
Saisie comme appartenant à la dite Dame Ellen Z. Hawkins.

1. Un emplacement composé de deux lots de terre sis et situés à la côte Saint-Antoine, dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce, faisant ci devant partie de la paroisse de Montréal; bornés en front par l'Avenue Kensington, connu et désignés sous les numéros deux cent soixante et dix-huit-trente et un (278-31), et numéro deux cent soixante et dix-huit-trente-deux (278-32), sur le plan et livre de renvoi de la subdivision du numéro officiel, deux cent soixante et dix-huit (278), de la municipalité de la paroisse du Montréal, côte Saint-Antoine—avec une maison en bois lambrisée en briques, à deux étages érigée sur les dits lots.

2. Un autre emplacement aussi composé de deux lots de terre sis et situés au même lieu; bornés en front par la dite Avenue Kensington, connus et désignés sous les numéros deux cent soixante et dix-huit-trente-cinq (278-35), et numéros deux cent soixante et dix-huit-trente-six (278-36), sur les plan et livre de renvoi de la subdivision du numéro officiel deux cent soixante et dix-huit (278), de la municipalité de la paroisse de Montréal, côte Sainte-Antoine—avec les fondations en pierre construites sur les dits deux lots.

3. Un emplacement aussi composé de deux lots de terre sis et situés au même lieu; bornés en front par la dite Avenue Kensington, connus et désignés sous les numéros deux cent soixante et dix-huit-trente-neuf (278-39) et numéros deux cent soixante et dix-huit-quarante (278-40), de la municipalité de la paroisse de Montréal, côte Saint-Antoine—avec les fondations en pierre construites sur les dits deux lots.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 19 juin 1877.
[Première publication, 23 juin 1877.]

Shérif.
4647 2

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } A SOCIETE DE CONS-
No. 960. } TRUCTION CANA-
DIENNE, DE MONTREAL, Demanderesse; contre
AUGUSTIN PROVOST, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le village d'Hoche-
laga, dans la paroisse de la Nativité de la Sainte-
Vierge, district de Montréal, contenant environ
cinquante pieds de front sur cent pieds de profon-
deur, plus ou moins, et portant le numéro quatre-
vingt-dix-neuf (99), sur le plan et livre de renvoi

A piece of land situate and being in the parish of Saint Raphael de l'Isle Bizard, district of Montreal; bounded on the south by the river des Prairies, on the north west by Hyacinthe Poudret dit Lavigne, on the north east by Léon Brisebois, junior, on the north partly by Hyacinthe Lavigne and partly by Jacques Trépanier, containing one arpent and a half in width by thirty arpents in depth—with a small barn thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Raphael de l'Isle Bizard, on the TWENTY FIFTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirteenth day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 19th June, 1877.
[First published, 23rd June, 1877.]

Sheriff.
4644

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LOUIS BOURGOUIN *et al.*,
No. 1892. } Plaintiff; against DAME
ELLEN Z. HAWKINS *et vir.*, Defendants.

Seized as belonging to the said Dame Ellen Z. Hawkins.

1. A lot made up of two lots of land situate and being in the côte Saint Antoine, in the parish of Notre Dame de Grâce, forming heretofore part of the parish of Montreal; bounded in front by Kensington Avenue, known and designated as numbers two hundred and seventy eight-thirty one (278-31) and numbers two hundred and seventy eight-thirty two (278-32), on the plan and in the book of reference for the subdivision of the official number two hundred and seventy eight (278), of the municipality of the parish of Montreal, côte Saint Antoine—with a two storey wooden house faced with brick, erected on the said lots.

2. Another lot also made up of two lots of land, situate and being at the same place; bounded in front by Kensington Avenue aforesaid, known and designated as the official numbers two hundred and seventy eight-thirty five (278-35), and numbers two hundred and seventy eight-thirty six (278-36), on the official plan and in the book of reference for the subdivision of the official number two hundred and seventy eight (278), of the municipality of the parish of Montreal, côte Saint Antoine—with the stone foundations on both these lots.

3. A lot also made up of two lots of land situate and being at the same place; bounded in front by said Kensington Avenue, known and designated as numbers two hundred and seventy eight-thirty nine (278-39) and numbers two hundred and seventy eight-forty (278-40), of the municipality of the parish of Montreal, côte Saint Antoine—with the stone foundations erected on both these lots.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the third day of November next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 19th June, 1877.
[First published, 23rd June, 1877.]

Sheriff.
4648

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } A SOCIETE DE CO NS-
No. 960. } TRUCTION CANA-
DIENNE DE MONTREAL, Plaintiff; against
AUGUSTIN PROVOST, Defendant.

A lot of land situate in the village of Hoche-
laga, in the parish of La Nativité de la Sainte-Vierge,
district of Montreal, containing about fifty feet in
front by one hundred feet in depth, more or less,
and being number ninety nine (99), on the official
plan and in the book of reference for the incorpo-

officiels du village incorporé d'Hochelaga, ci-devant de la paroisse de Montréal; borné en front par la rue Malborough—avec une maison en bois à deux étages et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 24 avril 1877. 3233 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA SOCIETE DE CON-
No. 958. } STRUCTION CANA-
DIENNE DE MONTREAL, Demanderesse; contre
ALEXIS CHEVIGNY, Défendeur.

Deux emplacements sis et situés en la paroisse de Sainte-Brigitte, dans la cité de Montréal, district de Montréal, dans le quartier Saint-Jacques, connus et désignés sous les numéros quatre-vingt-onze et quatre-vingt-douze, de la subdivision au lot numéro neuf cent soixante et quatorze (974), au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, contenant chacun vingt et un pieds de largeur sur soixante et six pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, et plus ou moins; borné en front par la rue Wolfe—avec une maison à deux étages en bois et lambrissée en briques, et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 24 avril 1877. 3235 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA SOCIETE DE CONS-
No. 1054. } TRUCTION METRO-
POLITAINE, Demanderesse; contre ANDRE BOUR-
DEAU, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé en la paroisse de Saint-Gabriel, dans le district de Montréal, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal; borné en front par la rue du Grand Tronc, le dit lot de terre ou emplacement connu et désigné sous le numéro deux mille neuf cent soixante et neuf (2969), sur le plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Montréal—avec deux maisons en bois dont une lambrissée en briques et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 24 avril 1877. 3237 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } MICHEL PAGÉ, Deman-
No. 718. } deur; contre EUSEBE
FAVREAU, Défendeur.

Un emplacement situé en la ville de Longueuil, district de Montréal, contenant trente-six pieds de front sur soixante et huit pieds de profondeur; tenant en front à la rue Saint-Laurent, en profondeur à la veuve Michel Marciel ou représentants, d'un côté à François Lahaise, et d'un autre côté à Jean Rousseau—avec une maison et autres bâtisses dessus construites. Connue le dit emplacement comme faisant partie du numéro trois cent

rated village of Hochelaga, heretofore of the parish of Montreal; bounded in front by Malborough street—with a two story wooden house and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY NINTH day of AUGUST next, at the hour of HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the seventeenth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 24th April, 1877. 3234
[First published, 28th April, 1877.]

FIERI FACIAS

Superior Court—District of Montreal.

Montreal, to wit: } LA SOCIETE DE CON-
No. 958. } STRUCTION CANA-
DIENNE DE MONTREAL, Plaintiff; against
ALEXIS CHEVIGNY, Defendant.

Two lots situate and being in the parish of Sainte-Brigitte, in the city of Montreal, district of Montreal, in Saint James ward, known and designated as numbers ninety one and ninety two, of the subdivision of number nine hundred and seventy four (974), on the official plan and book of reference for Saint James ward aforesaid, each lot measuring twenty one feet in width by sixty six feet in depth, the whole english measure, and more or less; bounded in front by Wolfe street—with a two storey wooden house, faced with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY NINTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 24th April, 1877. 3236
[First published, 28th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE METRO POLITAINE
No. 1054. } BUILDING SOCIETY,
Plaintiff; against ANDRE BOURDEAU, Defen-
dant.

A lot of land situate and being in the parish of Saint Gabriel, in the district of Montreal, forming heretofore part of the parish of Montreal; bounded in front by Grand Trunk street, said lot being known and designated as number two thousand nine hundred and sixty nine (2969), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Montreal—with two wooden houses faced with brick and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY NINTH day of AUGUST next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighteenth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 24th April, 1877. 3238
[First published, 28th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } MICHEL PAGÉ, Plain-
No. 718. } titil; against EUSEBE
FAVREAU, Defendant.

A lot situate in the town of Longueuil, district of Montreal, measuring thirty six feet in front by sixty eight feet in depth; bounded in front by Saint Laurent street, in rear by Mrs. widow Michel Marciel or representatives, on one side by François Lahaise, and on the other side by Jean Rousseau—with a house, and outbuildings thereon erected. Said lot being known as forming part of lot number three hundred and eleven (311), on the official

onze (311,) du plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil, faits pour les fins d'enregistrement.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le VINGT-NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 24 avril 1877. 3241 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOHN W. DAWSON *et al.*
No. 483. } *ès-qualité*, Demandeurs ;
contre LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DU
CANADA, Défenderesse.

Un terrain situé dans la cité de Montréal, quartier Sainte-Marie, dans la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, de la dite cité ; borné en front par la rue Durham, connu et désigné sous les numéros cent vingt sept (127), cent vingt-huit (128), cent vingt-neuf (129) et cent trente (130), de la subdivision du numéro onze cent un (1101), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, dite paroisse et dite cité—sans bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TRENTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de septembre.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 25 avril 1877. 3269 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS

Cour de Circuit—District de Montréal

Montréal, à savoir : } GEORGE R. GRANT *et al.*
No. 13064. } *ès-qualité*, Deman-
deurs ; contre LOUIS G. THERIEN, Défendeur.

Un terrain sis et situé en la cité de Montréal, quartier Sainte-Marie, dans la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, de la dite cité ; borné en front par la rue Panet, connu et désigné sous les numéros cent quarante (140) et cent quarante et un (141), de la subdivision du numéro onze cent un (1101), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, dite cité et dite paroisse—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en les cité et district de Montréal, le TRENTIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 25 avril 1877. 3273 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } GEORGE R. GRANT *et al.*
No. 1397. } *ès-qualité*, Demandeur ;
contre LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DU
CANADA, Défenderesse.

1. Un certain terrain sis et située en la cité de Montréal, quartier Sainte-Marie, dans la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, de la dite cité, étant la partie centre du numéro cent dix-huit (118), de la subdivision du numéro onze cent un (1101), au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, et contenant la dite partie de terrain vingt pieds de front sur quatre-vingt-six pieds de profondeur ; borné en front par la rue Durham—avec les bâtisses dessus érigées.

2. Un autre morceau de terrain situé au même lieu et désigné comme étant la partie nord-ouest

plan and book of reference for the village of Longueuil, prepared for registration purposes.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the TWENTY NINTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fourth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 24th April, 1877. 3242
[First published, 28th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Montreal.

Montréal, to wit : } JOHN W. DAWSON *et al.*,
No. 483. } *ès-qualité*, Plaintiff ; against
LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DU CANADA,
Defendant.

A lot situate in the city of Montréal, Sainte Mary's ward, in the parish of Le Sacré-Cœur de Jésus, of the said city ; bounded in front by Durham street, known as numbers one hundred and twenty seven (127), one hundred and twenty eight (128), one hundred and twenty nine (129) and one hundred and thirty (130), of the subdivision of lot number eleven hundred and one (1101), on the official plan and in the book of reference for the said ward, parish and city—no buildings.

To be sold at my office, in the city of Montréal, on the THIRTIETH day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 25th April, 1877. 3270
[First published, 28th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montréal.

Montréal, to wit : } GEORGE R. GRANT *et al.*,
No. 13064. } *ès-qualité*, Plaintiffs ;
against LOUIS G. THERIEN, Defendant.

A lot situate and being in the city of Montréal, in Sainte Mary's ward, in the parish of Le Sacré-Cœur de Jésus, of the said city ; bounded in front by Panet street, known and designated as numbers one hundred and forty (140) and one hundred and forty one (141), of the subdivision of number eleven hundred and one (1101), on the official plan and book of reference for the said ward, city and parish—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city and district of Montréal, on the THIRTIETH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 25th April, 1877. 3274
[First published, 28th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Montréal, to wit : } GEORGE R. GRANT *et al.*,
No. 1397. } *ès-qualité*, Plaintiff ;
against LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DU
CANADA, Defendant.

1. A certain lot situate and being in the city of Montréal, Sainte Mary's-ward, in the parish of Le Sacré-Cœur de Jésus, of the said city, being the centre part of number one hundred and eighteen (118), of the subdivision of number eleven hundred and one (1101), on the official plan and in the book of reference for Sainte Mary's ward aforesaid, said part of lot containing twenty feet in front by eighty six feet in depth ; bounded in front by Durham street—with the buildings thereon erected.

2. Another piece of land situate at the same place and designated as the north west part of the

du dit lot de terre numéro cent dix-huit (118), et la partie sud-ouest du lot numéro cent dix-neuf (119), de la dite subdivision du dit numéro onze cent un (1101), du même quartier, et contenant la dite partie nord-ouest au dit numéro cent dix-huit (118), et de la dite subdivision, sept pieds de front sur la rue Durham sur quatre-vingt-six pieds de profondeur, et contenant la dite partie sud-ouest du numéro cent dix-neuf (119), aussi de la même subdivision, treize pieds de front sur la dite rue Durham, sur quatre-vingt-six pieds de profondeur—avec bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité et district de Montréal, le TRENTIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 25 avril 1877. 3271 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JAMES BRANKIN, es-qua-
No. 1485. } lité, Demandeur ; contre
FRANÇOIS BÉNARD, Défendeur.

1. Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, paroisse Sainte-Brigitte, cité et district de Montréal, formant l'encoignure des rues Sainte-Catherine et Colborne, connu sous le numéro quatre cent quatre-vingt-treize (493), aux plan et livre de renvoi officiels faits pour les fins d'enregistrement du dit quartier Sainte-Marie—avec une maison en bois lambrissée en briques, contenant douze logements, et autres bâtisses dessus y érigées.

2. Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Montréal, cité et district de Montréal, faisant front sur le niveau de la rue Saint-Louis, quartier Saint-Jacques, de la dite cité, connu et désigné sous le numéro cent soixante-seize (176), aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Saint-Jacques—avec une maison en briques à deux logements, et autres bâtisses dessus érigées.

3. Un lot de terre sis et situé à l'encoignure des rues Craig, Bonsecours et Saint-Louis, dans la dite paroisse de Montréal, cité et district de Montréal, dans le quartier Saint-Jacques, connu sous le numéro cent soixante-dix-sept (177), aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Saint-Jacques—avec une bâtisse servant d'office, en brique dessus érigée.

4. Un emplacement situé en la dite paroisse de Montréal, cité et district de Montréal, dans le quartier est, sur le niveau de la rue Notre-Dame, contenant vingt-cinq pieds de front jusqu'à la profondeur de la rue du Champ de Mars, faisant partie du numéro cent cinquante-quatre (154), connu aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier est—avec une maison en pierre de taille et autres bâtisses dessus érigées.

5. Quatre lots de terre ou emplacements contigus situés sur le niveau de la rue Saint-Denis, quartier Saint-Louis, de la paroisse de Montréal, cité et district de Montréal, portant les numéros cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq et cinquante-six, (53, 54, 55 et 56), de la subdivision du numéro neuf cent trois (903), connu aux plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Saint-Louis—avec cinq côtés de maison en pierre de taille, et autres bâtisses dessus y érigées.

6. Un lot de terre sis et situé sur la rue Drolet, quartier Saint-Louis, de la paroisse de Montréal, cité et district de Montréal, connu sous le numéro cent quarante-cinq (145), de la subdivision du lot officiel numéro neuf cent trois (903), suivant le plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Saint-Louis—avec un cottage en briques et autres bâtisses dessus érigées.

said lot number one hundred and eighteen (118), and the south west part of lot number one hundred and nineteen (119), of the said subdivision of the number eleven hundred and one (1101), of the said ward, said north west part of said number one hundred and eighteen (118), and of the said subdivision measuring seven feet in front on Durham street by eighty six feet in depth, and the said south west part of number one hundred and nineteen (119), also of the said subdivision, containing thirteen feet in front on Durham street aforesaid, by eighty six feet in depth—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on the THIRTIETH day of AUGUST next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 25th April, 1877. 3272
[First published, 28th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } JAMES BRANKIN, es-qualité,
No. 1485. } Plaintiff; against FRAN-
ÇOIS BENARD, Defendant.

1. A lot of land situate and being in Saint Mary's ward, parish of Sainte-Brigitte, city and district of Montreal, forming the corner of Sainte-Catherine and Colborne streets, known as number four hundred and ninety three (493), on the official plan and in the book of reference made for registration purposes, of Saint Mary's ward aforesaid—with a wooden house encased with brick, containing twelve lodgings, and outbuildings thereon erected.

2. A lot of land situate in the parish of Montreal, city and district of Montreal, fronting on the alignment of Saint Louis street, Saint James ward, of the said city, known and designated as number one hundred and seventy six (176), on the official plan and in the book of reference for Saint James ward aforesaid—with a brick house divided into two dwellings, and outbuildings thereon erected.

3. A lot of land situate on the corner of Craig, Bonsecours and Saint Louis streets, in the said parish of Montreal, city and district of Montreal, Saint James ward, known as number one hundred and seventy seven (177), on the official plan and in the book of reference for Saint James ward aforesaid, made for registration purposes—with a brick building used for an office, thereon erected.

4. A lot situate in the said parish of Montreal, city and district of Montreal, in east ward, on the alignment of Notre Dame street, containing twenty five feet in front to the depth of Champ de Mars street, forming part of number one hundred and fifty four (154), known on the official plan and in the book of reference, the said east ward, prepared for registration purposes—with a cut stone house and outbuildings thereon erected.

5. Four contiguous lots situate on the alignment of Saint Denis street, Saint Louis ward, of the parish of Montreal, city and district of Montreal, being numbers fifty three, fifty four, fifty five and fifty six (53, 54, 55 and 56), of the subdivision of number nine hundred and three (903), known on the official plan and in the book of reference made for Saint Louis ward aforesaid—with a cut stone house divided into five dwellings, and outbuildings thereon erected.

6. A lot of land situate and being on Drolet street, Saint Louis ward, of the parish of Montreal, city and district of Montreal, known as number one hundred and forty five (145), on the subdivision of the official lot number nine hundred and three (903), according to the official plan and book of reference made for Saint Louis ward aforesaid—with a brick cottage and outbuildings thereon erected.

7. Un emplacement situé partie dans le quartier Saint-Louis, paroisse de Montréal, cité et district de Montréal, connu sous le numéro cent trente-sept (137), sur le plan de subdivision du lot de terre connu et désigné au livre de renvoi et plan officiels fait pour le dit quartier Saint-Louis, sous le numéro neuf cent trois (903), et partie située dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Montréal, connu sous le numéro huit cent quatre-vingt-quatorze (894), sur le plan de subdivision du lot de terre connu et désigné sous le numéro quinze (15), sur le plan officiel de la municipalité du village Saint-Jean-Baptiste, dite paroisse Saint-Jean-Baptiste—aussi avec un cottage en briques et autres bâtiesse dessus érigées, et le dit emplacement tenant à la rue Drolet.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 1er mai 1877. 3417 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION CANADIENNE DE MONTREAL, Demanderesse ; contre EPIREM HUDON, fils, Défendeur.

1. Un lot de terre situé dans la paroisse de Sainte-Brigitte, dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, district de Montréal, étant la partie nord-est du lot connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro six cent deux (602), et étant toute cette partie du dit numéro qui reste après distraction faite d'un lot de trente pieds, mesure précise, de front, du côté sud-ouest au coin des rues Sainte-Catherine et Wolfe ; borné par devant par la rue Sainte-Catherine, par derrière par François Labelle, au côté nord-est par le numéro six cent vingt-neuf (629), et du côté sud-ouest par le lot de trente pieds de front, mesure précise, ci-dessus mentionnée—avec une bâtisse de pierre de taille à trois étages et à deux côtés, comprenant magasin dans le bas et logements dans le haut, dessus érigée.

2. Les lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, de subdivision officielle du terrain originairement connu et désigné sous le numéro deux cent quinze (215), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, faits pour les fins d'enregistrement, situé à la côte Saint-Antoine, paroisse de Notre-Dame de Grâce. Les lots soixante et neuf et soixante et dix, même subdivision. Les lots quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six et quatre-vingt-sept de la dite subdivision, ces cinq derniers lots—avec les bâtisses et dépendances dessus construites. Les lots cent trois, cent quatre et cent cinq aussi de subdivision du dit lot deux cent quinze—un, deux cent quinze-deux, deux cent quinze-trois, deux cent quinze-quatre, deux cent quinze-cinq, deux cent quinze-six, deux cent quinze-sept, deux cent quinze-huit, deux cent quinze-soixante et neuf, deux cent quinze-soixante et dix, deux cent quinze-quatre-vingt-trois, deux cent quinze-quatre-vingt-quatre, deux cent quinze-quatre-vingt-cinq, deux cent quinze-quatre-vingt-six, deux cent quinze-quatre-vingt-sept, deux cent quinze-cent trois, deux cent quinze-cent quatre, deux cent quinze-cent cinq.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi.

7. A lot situate partly in Saint Louis ward, parish of Montreal, city and district of Montreal, known as number one hundred and thirty seven (137), on the subdivision plan of the lot known and designated on the official plan and in the book of reference made for Saint Louis ward, as number nine hundred and three (903), and situate partly in the parish of Saint Jean Baptiste de Montreal, known as number eight hundred and ninety four (894), on the subdivision plan of the lot of land known and designated as number fifteen (15), on the official plan of the municipality of the village of Saint Jean Baptiste, parish of Saint Jean Baptiste aforesaid—also with a brick cottage and outbuildings thereon erected, said lot being bounded by Drolet street.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twelfth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 1st May, 1877. 3418
[First published, 5th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Montréal, to wit : } LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION CANADIENNE, DE MONTREAL, Plaintiff ; against EPIREM HUDON, junior, Defendant.

1. A lot of land situate in the parish of Sainte-Brigitte, in Saint James ward, of the city of Montreal, district of Montreal, being the north east part of the lot known and designated on the official plan and in the book of reference for the said ward, as number six hundred and two (602), and being all that part of the said number which remains after deducting a lot of thirty feet, precise measure, in front on the south west, on the corner of Sainte Catherine and Wolfe streets ; bounded in front by Sainte Catherine street, in rear by François Labelle, on the north east side by number six hundred and twenty nine (629), and on the south west side by the lot of thirty feet in front, precise measure, hereinabove mentioned—with a three storey cut-stone building, divided into two dwellings, including a store in the lower part, and lodgings in the upper, thereon erected.

2. Lots one, two, three, four, five, six, seven and eight, of the official subdivision of the lot originally known and designated as number two hundred and fifteen (215), on the official plan and in the book of reference for the municipality of the parish of Montreal, made for registration purposes, situate in the Côte Saint Antoine, parish of Notre Dame de Grace. Lots sixty nine and seventy, of the same subdivision. Lots eighty three, eighty four, eighty five, eighty six and eighty seven of the said subdivision, these five last lots—with the buildings and dependencies thereon erected. Lots one hundred and three, one hundred and four, and one hundred and five, also on the subdivision of the said lot number two hundred and fifteen—one, two hundred and fifteen-two, two hundred and fifteen-three, two hundred and fifteen-four, two hundred and fifteen-five, two hundred and fifteen-six, two hundred and fifteen-seven, two hundred and fifteen-eight, two hundred and fifteen-sixty nine, two hundred and fifteen-seventy, two hundred and fifteen-eighty three, two hundred and fifteen-eighty four, two hundred and fifteen-eighty five, two hundred and fifteen-eighty six, two hundred and fifteen-eighty seven, two hundred and fifteen-one hundred and three, two hundred and fifteen-one hundred and four, and two hundred and fifteen-one hundred and five.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of SEPTEMBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said

Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 2 mai 1877. 3479 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } FRANÇOIS HENRI MAR-
No. 226. } CHAND, Demandeur;
contre LUDGER LANGELIER, ès-qualité, Défendeur.

1. Un septième indivis dans un terrain situé au Bassin du village de Chambly, dans le district de Montréal, connu et désigné sous les numéros quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre, cent trois et cent quatre, aux plan et livre de renvoi officiels du dit Bassin de Chambly.

2. Un septième indivis dans une terre située en la paroisse de Chambly, dit district, dans la première concession à l'est de la petite rivière Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Chambly, sous le numéro deux cent treize—avec une grange sus-érigée.

3. Un septième indivis dans les Iles situées dans la dite paroisse de Chambly, connus et désignés aux dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Chambly, sous le numéro trois cent cinquante-six.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Chambly, le SIXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 1er mai 1877. 3427 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA SOCIÉTÉ FERMA-
No. 668. } NENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Demanderesse;
contre MOISE BENOIT, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé au quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, de la contenance de quarante pieds de front sur cent treize pieds de profondeur; borné en front par la rue Sydenham, et connu et désigné comme lot numéro six cent soixante et deux (662), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal, déposés au bureau d'enregistrement de Montréal, pour les fins d'enregistrement—avec deux maisons en bois à deux étages, lambrissées en briques, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 8 mai 1877. 3623 3
[Première publication, 12 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } JOHN HUTCHISON FER-
No. 100. } GUSON *et al.*, ès-qualité,
Demandeurs; contre ODYLLE *alias* ODILLE
BARRÉ *et vir.*, Défendeurs.

Un lot de terre située à Montréal, contenant quarante-trois pieds de front où il comprend la moitié d'un passage mitoyen qui existe entre le dit lot et le lot appartenant à Louis Barré, sur cent pieds de profondeur; borné en front par la rue Saint-Martin, en arrière par Madame Campbell, d'un côté partie par Dame St. Onge, Charles Barré

writ returnable on the twenty ninth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 2nd May, 1877. 3480
[First published, 5th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Montreal, to wit: } FRANÇOIS HENRI MAR-
No. 226. } CHAND, Plaintiff; against
LUDGER LANGELIER, ès-qualité, Defendant.

1. An undivided seventh in a lot situate in the Basin of the village of Chambly, in the district of Montreal, known and designated as numbers eighty three, eighty four, one hundred and three and one hundred and four, on the official plan and in the book of reference for the said Chambly Basin.

2. An undivided seventh in a land situate in the parish of Chambly, district aforesaid, in the first concession east of the little Montreal river, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said parish of Chambly as number two hundred and thirteen—with a barn thereon erected.

3. An undivided seventh in the Islands situate in the said parish of Chambly, known and designated on the official plan and in the book of reference of the parish of Chambly aforesaid, as number three hundred and fifty six.

To be sold at the parochial church door of the parish of Chambly, on the SIXTH day of SEPTEMBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twelfth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 1st May, 1877. 3428
[First published, 5th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } LA SOCIÉTÉ FERMA-
No. 668. } NENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Plaintiff; against
MOISE BENOIT, Defendant.

A lot of land situate and being in Saint Mary's ward, in the city of Montreal, containing forty feet in front by one hundred and thirteen feet in depth; bounded in front by Sydenham street, being number six hundred and sixty two (662), on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid, in the city of Montreal, filed in the registry office of Montreal, for registration purposes—with two wooden houses two storeys high, faced with brick, and the other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the fourteenth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 8th May, 1877. 3624
[First published, 12th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Montreal, to wit: } JOHN HUTCHISON FER-
No. 100. } GUSON *et al.*, ès-qualité,
Plaintiffs; against ODYLLE ALIAS ODILLE BARRÉ
et vir., Defendant.

A lot of land situated in Montreal, containing forty three feet in front where it comprises the half of a mitoyen passage which exists between the said lot and the lot belonging to Louis Barro, by one hundred feet in depth; bounded in front by Saint Martin street, in rear by Mrs. Campbell, on one side partly by Dame St. Onge, Charles

et Félix Barré, et de l'autre côté par Louis Barré—avec une maison des deux côtés construite en brique sus-érigée, le dit lot étant connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels sous le No. 1164, numéro onze cent soixante-quatre, pour le quartier Sainte-Anne, cité de Montréal.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 2 mai 1877. 3481 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.
Montréal, à savoir: } LEANDRE BELANGER, Demandeur; contre LUDGER CONTANT, Défendeur.

Les lots de terre connus et désignés sous le numéro cent soixante (160), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte de la Visitation, et sous les numéros vingt-sept et trente et un aux plan et livre de renvoi de subdivision du numéro cent cinquante-neuf E, aux plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé de la Côte de la Visitation, dans la paroisse du Saint-Enfant Jésus, district de Montréal—avec une maison en bois à deux étages, et autres bâtisses dessus construits.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 1er mai 1877. 3423 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.
Montréal, à savoir: } NARCISSE BIRTZ DES- MARTEAU et al., Demandeurs; contre PIERRE HARBEC, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé au canton de Chambly, en la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, dit district de Montréal; borné en front par la rue Mignonne ou Bourgogne, du dit canton, de la contenance de quarante-sept pieds de front sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, le tout plus ou moins; le dit lot de terre faisant partie du numéro cent sept (107), des plan et livre de renvoi officiels du dit canton de Chambly—avec une maison en bois, lambrissée en briques et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, le SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 1er mai 1877. 3429 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.
Montréal, à savoir: } JOSEPH O. TURGEON, Décurer, Demandeur; contre HONORE LEFEBVRE, Défendeur.

Un terrain situé dans le quartier Saint-Laurent, dans la division ouest de la cité de Montréal, district de Montréal, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent, comme faisant partie des lots numéros trois cent quatre-vingt-dix-sept (397) et trois cent quatre-vingt-dix-huit (398), du dit quartier Saint-Laurent, contenant quatre-vingt-dix-sept pieds de lar-

Barré and Félix Barré, and on the other side by Louis Barré—with a house, of two sides of brick built thereon, said lot being known and distinguished on the official plan and book of reference as No. 1164 number eleven hundred and sixty four, for the Saint Ann's ward, city of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of SEPTEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 2nd May 1877. 3482
[First published, 5th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.
Montreal, to wit: } LEANDRE BELANGER, Plaintiff; against LUDGER CONTANT, Defendant.

The lots of land known and designated as number one hundred and sixty (160), on the official plan and in the book of reference for the incorporated village of La Côte de la Visitation, as numbers twenty seven and thirty one, on the plan and book of reference for the subdivision of number one hundred and fifty nine E, on the official plan and in the book of reference for the said incorporated village of La Côte de la Visitation, in the parish of Le Saint Enfant Jesus, district of Montreal—with a two storey wooden house, and out-buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTH day of SEPTEMBER next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fourth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 1st May, 1877. 3424
[First published, 5th May, 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.
Montreal, to wit: } NARCISSE BIRTZ DES- MARTEAU et al., Plaintiffs; against PIERRE HARBEC, Defendant.

A lot of land situate in the township of Chambly, in the parish of Saint Joseph de Chambly, said district of Montreal; bounded in front by Mignonne or Bourgogne street, of the said township, measuring forty seven feet in front by one hundred and twenty five feet in depth, the whole more or less; said lot of land forming part of lot number one hundred and seven (107), on the official plan and in the book of reference for the said township of Chambly—with a wooden house, encased with brick and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joseph de Chambly, on the SIXTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 1st May, 1877. 3430
[First published, 5th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.
Montreal, to wit: } JOSEPH O. TURGEON, Esquire, Plaintiff; against HONORE LEFEBVRE, Defendant.

A lot situate in Saint Lawrence ward, in the west division of the city of Montreal, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Lawrence ward aforesaid, as forming part of lots numbers three hundred and ninety seven (397) and three hundred and ninety eight (398), of Saint Lawrence ward aforesaid, measuring ninety seven feet in

geur sur quatre-vingt treize et neuf pouces de profondeur, mesure anglaise; tenant en front à la rue Sainte-Catherine—avec deux maisons en briques, dont l'une en construction, et autres dépendances en bois dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 1er mai 1877. 3421 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LOUIS DESLAURIERS
No. 1238. } Demandeur; contre NICOLAS ETHIER, Défendeur.

1. Un lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, district de Montréal, paroisse du Sacré Cœur de Jésus, connu et désigné sous le numéro neuf cent soixante quinze (975), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie—avec une maison en bois et briques à un étage, remise et autres dépendances dessus érigées.

2. La moitié indivise d'un lot de terre sis et situé sur la rue Visitation, dans le quartier Saint-Jacques, en la paroisse du Saint Enfant Jésus, dans la cité de Montréal, district de Montréal, contenant trente-sept pieds de front sur cent huit pieds et six pouces de profondeur, plus ou moins, étant la partie nord-ouest du numéro mille quatre-vingt-dix (1090), du plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier Saint-Jacques—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 1er mai 1877. 3415 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } AUGUSTIN ROBERT et
No. 1530. } *Al.* Demandeurs; contre
DAME PHILOMÈNE FORTIN, Défenderesse.

Un terrain contenant deux emplacements sis et situés en la cité de Montréal, district de Montréal, dans le quartier Saint-Jacques, connus et désignés sous les numéros soixante et dix-sept (77) et soixante et dix-huit (78), du plan et livre de renvoi de la subdivision du numéro officiel neuf cent soixante et quatorze, du dit quartier Saint-Jacques; borné en front par la rue Wolfe—avec une maison en bois lambrissée en briques, à deux étages, et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 1er mai 1877. 3425 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } PIERRE LESPERANCE,
No. 9. } Demandeur; contre
EDGAR McMULLEN, Défendeur.

Un lopin de terre sis et situé dans la ville et paroisse de Longueuil, district de Montréal, au coin des rues Saint-Charles, Saint-Alexandre et Sainte-Elizabeth, connu et désigné sous le numéro deux cent dix-neuf (219), sur le plan et livre de renvoi

width by ninety three feet nine inches in depth, english measure; bounded in front by Sainte Catherine street—with two brick houses, one in course of erection, and other wooden dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventeenth day of September next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 1st May, 18 7. 3422
[First published, 5th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Montreal, to wit: } LOUIS DESLAURIERS,
No. 1238. } Plaintiff; against NICOLAS ETHIER, Defendant.

1. A lot of land situate in Sainte Mary's ward, in the city of Montreal, district of Montreal, parish of Le Sacré Cœur de Jésus, known and designated as number nine hundred and seventy five (975), on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid—with a one storey wooden and brick house, a shed and other dependencies thereon erected.

2. The undivided half of a lot of land situate in Visitation street, in Saint James ward, in the parish of Le Saint Enfant Jésus, in the city of Montreal, district of Montreal, measuring thirty seven feet in front by one hundred and eight feet six inches in depth, more or less, being the north west part of number one thousand and ninety (1090) on the official plan and in the book of reference for Saint James ward aforesaid—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTH day of SEPTEMBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty fourth day of September next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 1st May, 1877. 3416
[First published, 5th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit: } AUGUSTIN ROBERT et al.,
No. 1530. } Plaintiff; against DAME
PHILOMÈNE FORTIN, Defendant.

A lot containing two lots situate and being in the city of Montreal, district of Montreal, Saint James ward, known and designated as numbers seventy seven (77) and seventy eight (78), on the subdivision plan and book of reference for the official number nine hundred and seventy four of Saint James ward aforesaid; bounded in front by Wolfe street—with a two storey wooden house encased with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of September next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 1st May, 1877. 3426
[First published, 5th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit: } PIERRE LESPERANCE
No. 9. } Plaintiff; against EDGAR
McMULLEN, Defendant.

A lot of land lying and situate in the town and parish of Longueuil, district of Montreal, at the corner of Saint Charles, Saint Alexander and Saint Elizabeth streets, known and designated under the number two hundred and nineteen (219), on

officiels du village de Longueuil, contenant environ cent dix pieds de largeur, sur deux cent trente-huit pieds de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise—avec une maison en brique à deux étages, et dépendances sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le TREIZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 8 mai 1877. 3635 3
[Première publication, 12 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOSEPH DELORME, No. 917. } Demandeur ; contre FRANÇOIS X. CHARBONNEAU.

Un lot de terre situé en la cité de Montréal, paroisse de Montréal, connu et désigné sous les numéros onze, douze et treize (11, 12 et 13), du plan de subdivision du lot numéro quatre-vingt-six (86), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal, sur lesquels sont érigés six côtés de maisons en briques (solide), en voie de construction ; bornés en front par la rue Quesnel—et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures et DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 8 mai 1877. 3627 3
[Première publication, 12 mai, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION CANADIENNE DE MONTREAL, Demanderesse ; contre ELZEARD MENARD *et al.*, Défendeurs.

Deux lots de terre ou emplacements contigus l'un à l'autre sis et situés au quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, district de Montréal, contenant chacun vingt et un pieds de front sur soixante et quatre pieds six pouces de profondeur, le tout plus ou moins, mesure anglaise ; bornés en front par la rue Wolfe, et portant les numéros sept cent soixante (760) et sept cent soixante et un (761), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, dans la cité de Montréal—avec une maison en bois lambrissée en briques à deux étages, et deux côtés, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures et DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 1er mai 1877. 3419 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

Ventes par le Shérif.—Outaouais.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-

the official plan and in the book of reference of the village of Longueuil, containing about one hundred and ten feet in width by two hundred and thirty eight feet in depth, the whole more or less, and without any precise measurement—with a two story brick house, and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the THIRTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty fourth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 8th May, 1877. 3636
[First published, 12th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOSEPH DELORME, Plain-No. 917. } tiff ; against FRANÇOIS X. CHARBONNEAU.

A lot of land situate in the city of Montreal, parish of Montreal, known and designated as numbers eleven, twelve and thirteen (11, 12 and 13), on the subdivision plan of lot number eighty six (86), on the official plan and book of reference for Saint Antoine ward, of the said city of Montreal, on which are six dwelling houses of solid brick, in course of erection ; bounded in front by Quesnel street—and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of SEPTEMBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of October next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 8th May, 1877. 3628
[First published, 12th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Supér.or Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION CANADIENNE DE MONTREAL, Plaintiff ; against ELZEARD MENARD *et al.*, Defendants.

Two contiguous lots of land situate and being in Saint James ward, of the city of Montreal, district of Montreal, containing each twenty one feet in front by sixty four feet six inches in depth, the whole more or less, english measure ; bounded in front by Wolfe street, being numbers seven hundred and sixty (760), and seven hundred and sixty one (761), on the official plan and in the book of reference for Saint James ward aforesaid, in the city of Montreal—with a wooden house faced with brick, two lodgings, also the outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty first day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 1st May, 1877. 3420
[First published, 5th May, 1877.]

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower

tielle 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Montréal.

Province de Québec, } **A**NDREW THOMSON,
District d'Outaouais. } de la cité de Québec,
No. 335. } dans la Province de Québec
écuyer, marchand de bois, Demandeur; contre les terres et tenements de SAMUEL BOYD HIGGINSON, des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, gentilhomme, Défendeur, et MM. Cross, Lunn & Davidson, de Montréal, avocats, Demandeurs sur distraction de frais, à savoir :

Premièrement.—Toute cette portion de la moitié ouest d'un certain lot de terre situé dans le canton de Buckingham, dans les comté et district d'Outaouais, dans la province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro onze, dans le second rang des lots dans le dit canton, contenant quatre-vingt dix-huit acres, plus ou moins; borné et aboutissant comme suit, à savoir: en devant par le lot numéro onze, dans le premier rang du côté ouest par la ligne entre les lots numéros onze et douze, au nord-ouest par le grand chemin qui mène au village de Buckingham, et à l'est par la ligne de division d'icelui lot numéro onze dans le second rang.

Secondement.—Cette portion de la moitié est d'un certain lot de terre situé dans le dit canton connu et désigné comme étant le lot numéro douze, dans le second rang, dans le dit canton, contenant environ quarante-sept acres, plus ou moins; bornée et aboutissant comme suit, savoir: en devant par une petite portion du lot numéro douze, dans le premier rang, des côtés ouest et nord par le grand chemin qui conduit au dit village, et à l'est par le lot numéro onze, dans le second rang—avec une grange, et toutes les bâtisses érigées ou être érigées dans les deux ou chacune des dites portions de terre, et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Pour être vendues les dites portions des lots susdits, au bureau du registraire, pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de septembre 1877.

LOUIS M. COUILLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 24 avril 1877. 3325 3

[Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Aylmer.

Canada, } **B**ENJAMIN WHALLEY
Province de Québec. } et SAMUEL
District d'Outaouais. } WOODS, tous deux des
No. 149. } cité et district de Montréal, marchands, associés, faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de Whalley & Woods, Demandeurs; contre les terres et tenements de JOSEPH T. FLATTERS, du village d'Aylmer, dans le dit district, bailli en sa qualité de curateur en due forme de loi appointé au délaissement de François-Xavier Rouleau, de l'île du Grand Calumet, dans le comté de Pontiac et le district d'Outaouais, cultivateur, Défendeur; et MM. Trenholme et McLaren, Demandeurs par distraction de frais, à savoir :

Un lot de terre situé dans le premier rang du canton de l'île du Grand Calumet, dans les comté et district susdits, et là désigné comme étant le lot dix-neuf du dit rang, le dit lot étant de figure

Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Montréal.

Province of Quebec, } **A**NDREW THOMSON,
District of Ottawa. } of the city of Quebec,
No. 335. } in the province of Quebec,
esquire, lumber merchant, Plaintiff; against the lands and tenements of SAMUEL BOYD HIGGINSON, of the city and district of Montreal, in the province of Quebec, gentlemen, Defendant, and Messrs. Cross, Lunn & Davidson, of Montreal, advocates, Plaintiffs, *sur distraction de frais*, to wit :

Firstly.—All that portion of the west half of a certain lot of land situate in the township of Buckingham, in the district and county of Ottawa, and province of Quebec, known and distinguished as lot number eleven, in the second range of lots in the said township, containing about ninety eight acres, more or less; bounded and abutted as follows, to wit: in front by lot number eleven, in the first range, on the west side by the side line between lots numbers eleven and twelve, on the north west by the public highway, leading to the village of Buckingham, and on the east by the division line of the same lot number eleven, in the second range.

Secondly.—That portion of the east half of a certain lot of land situate in the said township, known and distinguished as lot number twelve, in the second range of lots in the said township, containing about forty seven acres, more or less; bounded and abutted as follows, to wit: in front by a small portion of lot number twelve, in the first range, on the west and north sides by the public highway, leading to the said village, and on the east by lot number eleven, in the second range—with a barn thereon, with all the buildings erected or to be erected in both or either of the said parcels of land and with all the appurtenances thereon.

To be sold the said portions of lots, at the office of the registrar, for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the SEVENTEENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventeenth day of September, 1877.

LOUIS M. COUILLÉE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 24th April, 1877. 3326

(First published, 28th April, 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Aylmer.

Canada, } **B**ENJAMIN WHALLEY
Province of Quebec, } and SAMUEL WOODS,
District of Ottawa. } both of the city and district
No. 149. } of Montreal, merchants-co-partners, doing business together as such under the firm name of Whalley & Woods, Plaintiffs; against the lands and tenements of JOSEPH T. FLATTERS, of the village of Aylmer, in said district, bailiff, in his quality of curator in due form of law appointed to the *délaissement* of François Xavier Rouleau, of Grand Calumet Island, in the county of Pontiac and district of Ottawa, farmer, Defendant, and Messrs. Trenholm & McLaren, Plaintiffs *par distraction de frais*, to wit :

A lot of land situate in the first range of the township of Grand Calumet Island, in the aforesaid county of Pontiac, and there designated as number nineteen of the said range, said lot being of an irre-

irrégulière, contenant environ quatre vingt-onze acres en superficie et mesurant treize chaines en largeur perpendiculaire ; et borné en devant vers l'est par la Grande ou Rivière des Outaouais—avec une maison, une grange, une étable et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du registrateur pour le comté de Pontiac, à Bryson, le ONZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de septembre 1877.

LOUIS M. COUTLÉE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 17 avril 1877. 3323 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **LOUIS SIMARD**, commer-
No. 195. } **çant** et cultivateur, de la
paroisse de Saint-Joachim, comté de Montmorency ;
contre **ZEPHIRIN SIMARD**, cultivateur, de la
paroisse de Saint-Tite, dans le comté de Mont-
morency, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Tite susdite, et contenant quatre arpents de front sur environ trente arpents de profondeur ; borné au nord par le chemin Royal, au sud par le lac Saint-Joachim, au nord-est par Charles Lefrançois, et au sud-ouest à Isaac Giguère—avec bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Tite, le DIX-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 4 août 1877. Shérif.
[Première publication, 11 août 1877.] 5757

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

District de Montréal.

Québec, à savoir : } **LE CREDIT FONCIER DU**
No. 926. } **BAS-CANADA**, corps poli-
tique et dûment incorporé, ayant sa principale
place d'affaires en les cité et district de Montréal ;
contre **NICOLAS TRUDEL**, de Québec, district
de Québec, manufacturier et commerçant, à la
folle enchère, frais et dépens de Catherine Trudel,
fille majeure, de la cité de Québec, à savoir :

2. Un emplacement de forme irrégulière, sis et situé en le quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, côté sud-ouest de la rue de la Couronne, contenant vingt-quatre pieds et huit pouces de front sur la dite rue de la Couronne, et n'ayant que vingt-trois pieds et quatre pouces à la profondeur sur la rue Anderson, sur cent trente quatre pieds de profondeur ; borné par-devant au nord-est à la dite rue de la Couronne, en arrière au sud-ouest à la dite rue Anderson, d'un côté au nord à veuve

gular figure, containing about ninety one acres in area, measuring thirteen chains, more or less, in perpendicular breadth ; and bounding in front on the east by the Grand or Ottawa River—together with a house and barn, a stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Pontiac, at Bryson, on the ELEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventeenth day of September, 1877.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 17th April, 1877. 3324
[First published, 28th April, 1877.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have
been seized, and will be sold at the respective
times and places mentioned below. All persons hav-
ing claims on the same which the registrar is
not bound to include in his certificate, under ar-
ticle 700 of the code of civil procedure of Lower
Canada, are hereby required to make them known
according to law ; all oppositions *afin d'annuler*,
afin de distraire, *afin de charge* or other opposi-
tions to the sale, except in cases of *Venditioni Ex-
ponas* are required to be filed with the under-
signed, at his office, previous to the fifteen days
next proceeding the day of sale ; oppositions *afin
de conserver* may be filed at any time within six
days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **LOUIS SIMARD**, farmer and
No. 195. } **trader**, of the parish of
Saint-Joachim, county of Montmorency ; against
ZEPHIRIN SIMARD, farmer, of the parish of
Saint-Tite, in the county of Montmorency, to wit :

A land situate in the parish of Saint Tite afore-
said, measuring four arpents in front or there-
abouts by thirty arpents in depth ; bounded on
the north by the Queen's road, on the south by
lake Saint Joachim, on the north east by Charles
Lefrançois, and on the south west by Isaac Giguère
—with buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the said parish
of Saint Tite, on the EIGHTEENTH day of DE-
CEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.
The said writ returnable on the twenty ninth day
of December next.

C. ALLEYN,
Québec, 4th August, 1877. Sheriff.
[First published, 11th August, 1877.] 5758

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

District of Montreal.

Québec, to wit : } **LE CREDIT FONCIER DU**
No. 926. } **BAS-CANADA**, a body poli-
tic and duly incorporated, having their principal
place of business in the city and district of Mon-
tréal ; against **NICOLAS TRUDEL**, of Québec,
district of Québec, manufacturer and trader, at
the *folle enchère*, cost and charges of Catherine
Trudel, of the city of Québec, spinster, to wit :

2. An emplacement of irregular outline, situate
and being in the Saint Roch's ward, of the city of
Québec, south west side of Crown street, measur-
ing twenty four feet eight inches in front on Crown
street aforesaid, and only twenty three feet four
inches in rear on Anderson street, by one hundred
and thirty four feet in depth ; bounded in front to
the north east by Crown street aforesaid, in rear
to the south west by Anderson street afore-
said, on one side to the north by Mrs. widow

Francis Coveney et William Coveney, et d'autre côté au sud à Louis Eugène Blais, Michel Grimaud et Louis Sansfaçon—avec ensemble une maison en brique à deux étages et hangard dessus construits, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 60), donné sur le plan du dit quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Québec, le CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 8 août 1877. 5755
[Première publication, 11 août 1877.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **LES SIEURS CURÉ ET**
No. 572. } **MARGUILLIERS DE**
L'ŒUVRE ET FABRIQUE DE LA PAROISSE
DE SAINTE-ANNE, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau et lieu d'affaire en la dite paroisse Sainte-Anne ; contre **OLIVIER PARÉ**, de la dite paroisse Sainte-Anne, dans le comté de Montmorency, cultivateur, à savoir :

Une terre située en la paroisse Sainte-Anne, comté de Montmorency, contenant une lieue et demie de profondeur sur une largeur de treize perches et six pieds, quinze perches et six pieds et seize perches et six pieds, plus ou moins, (de laquelle il faut distraire les emplacements de Magloire Simard, de Dame veuve Étienne Paré et Edouard Bacon) ; bornée au nord par les terres de la concession, au sud par le fleuve Saint-Laurent, au nord-est à Prisque Paré, au sud-ouest à Louis Giguère—avec maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Sainte-Anne, le DIX-NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 8 août 1877. 5759
[Première publication, 11 août 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **WILLIAM RHODES**,
No. 1593. } **écuyer, du lieu appelé**
Benmore, dans la paroisse de Saint-Colomb de Sillery, dans le district de Québec ; contre **BENJAMIN HUOT DIT ST. LAURENT**, de la ville de Lévis, fondateur, à savoir :

Un certain lot de terre et grève situés au lieu appelé McCaw's Cove, dans la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, au nord du chemin public, contenant trente-trois pieds de front sur le dit chemin par la profondeur du quai actuel, étant environ cent trente pieds ; bornés en front par le dit chemin public, au nord par le dit Ignace Couture ou ses représentants, d'un côté au sud-ouest par un chemin de vingt pieds de largeur, et du côté nord-est par le dit Ignace Couture ou ses représentants—ensemble avec quai, fonderie et autres bâtisses sus-érigés.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, le DIX-SEPTIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 7 août 1877. 5753
[Première publication, 11 août 1877.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **JAMES REID**, de la cité de
No. 480. } **Québec, marchand et autres ;**
contre **BENJAMIN HUOT ALIAS BENJAMIN HUOT DIT ST. LAURENT**, de la ville de

Francis Coveney and William Coveney, and on the other side to the south by Louis Eugène Blais, Michel Grimaud and Louis Sansfaçon—with a two storey brick house and hangard thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being (No. 60), given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of September next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 8th August, 1877. 5756
[First published, 11th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **LES SIEURS CURÉ ET MAR-**
No. 572 } **MARGUILLIERS DE L'ŒUVRE**
ET FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE
ANNE, a body politic and corporate, having its principal office and place of business in the said parish of Sainte Anne, against **OLIVIER PARÉ**, of the said parish of Sainte Anne ; in the county of Montmorency, farmer, to wit :

A land situate in the parish of Sainte Anne, county of Montmorency, measuring one league and a half in depth by a width of thirteen perches and six feet, fifteen perches and six feet and sixteen perches and six feet, more or less, (from which is to be reserved the lots belonging to Magloire Simard, Mrs. widow Étienne Paré and Edouard Bacon) ; bounded on the north by the concession lots, on the south by the river Saint Lawrence, on the north east by Prisque Paré, and on the south west Louis Giguère—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Sainte Anne, on the NINETEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of January next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 8th August, 1877. 5760
[First published, 11th August 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **WILLIAM RHODES**, of the
No. 1593. } **place called Benmore, in**
the parish of Saint Colomb de Sillery, in the district of Québec, esquire ; against **BENJAMIN HUOT DIT ST. LAURENT**, of the town of Lévis, founder, to wit :

A certain lot of ground and beach situated at the place called McCaw's Cove, in the parish of Notre-Dame de la Victoire, on the north of the public highway, containing thirty three feet in front on the said road by the depth of the present wharf, being about one hundred and thirty feet ; bounded in front by the said highway, to the north by the said Ignace Couture or his representatives, on one side to the south west by a road of twenty feet wide, and on the north east side by the said Ignace Couture or his representatives—together with wharf, foundry and other buildings thereon erected and being.

To be sold at the church door of the parish of Notre Dame de la Victoire, on the SEVENTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of January next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 7th August, 1877. 5754
[First published, 11th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **JAMES REID**, of the city
No. 480. } **of Québec, merchant and others ;**
against **BENJAMIN HUOT ALIAS BENJAMIN HUOT DIT ST. LAURENT**, of the town of

Lévis, dans le district de Québec, fondateur, à savoir :

Un emplacement situé en la susdite ville de Lévis, au lieu appelé Rhodes Cove, étant de forme irrégulière, contenant soixante pieds de front, plus ou moins, et cinquante pieds, plus ou moins, à son extrême profondeur par toute la profondeur qui peut être trouvée entre les limites suivantes, à savoir : borné en front par le Cove Road, en arrière par le mur du moulin de Davidson, d'un côté vers le nord-ouest par Ignace Couture ou ses représentants, de l'autre côté vers le sud-est par une autre propriété appartenant à William Rhodes, écuyer—avec une maison en briques à quatre étages, dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, le DIX-SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de décembre prochain.

Québec, 6 août 1877. Shérif.
[Première publication, 11 août 1877.] 5751

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } GILBERT ROY, écuyer, No. 964. } Juge de paix et ancien marchand, de la paroisse de Saint-Henri, dans le district de Québec; contre ETIENNE BELANGER du même lieu, cultivateur, à savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Henri, concession Saint-Félix, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur; borné par devant au nord-ouest au chemin de front du lieu, en arrière au sud-est au bout de la dite profondeur, d'un côté au nord-est à Théophile Brouard, et de l'autre côté au sud-ouest au dit débiteur—avec une maison, grange et hangar, circonstances et dépendances. A la charge de payer la rente à Dame Marguerite Rouleau, veuve de Sieur Antoine Fortier, en vertu d'un acte de donation fait et passé par Mtre. Paul Latouche et son confrère, en date du vingt-unième jour de juillet mil huit cent quarante-sept.

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Henri, même concession Saint-Félix, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur; bornée en front au nord-ouest au chemin de front du lieu, en arrière au sud-est au bout de la dite profondeur, d'un côté au nord-est au dit débiteur, et de l'autre côté au sud-ouest à Honoré Bélanger—avec grange, circonstances et dépendances.

3. Un arpent de terre de front sur trente arpents de profondeur, situé même paroisse, même concession; borné en avant au nord-ouest au chemin de front du lieu, en arrière au sud-est au bout de la dite profondeur, d'un côté au nord-est à Louis Vallière, et de l'autre côté au sud-ouest à Alexandre Couture—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Henri, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de septembre prochain.

Québec, 30 avril 1877. Shérif.
[Première publication, 5 mai 1877.] 3495 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } L'HONORABLE LOUIS No. 1194. } PANET, de la cité de Québec, notaire; contre BRIDGET PATTON, épouse de Richard Smith, de la paroisse de Saint-Sauveur, dans la Banlieue de Québec, manufacturier de pipe, et le dit Richard Smith, à savoir :

1. Une terre à Lois située dans la seigneurie de Notre-Dame des Anges, paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, étant le numéro sept, de la concession Saint-Claude, contenant deux arpents de front

Levis, in the district of Quebec, founder, to wit :

An emplacement situate in the town of Levis aforesaid, at the place known as Rhodes Cove, being of an irregular figure, containing sixty feet, more or less, in front, and fifty feet, more or less, at its extreme depth by all the depth that may be found between the following boundaries, to wit : bounded in front by the Cove Road, in rear by the wall of Davidsons mill, on one side towards the north west by Ignace Couture or his representatives, on the other side towards the south east by other property belonging to William Rhodes, esquire—with a four story brick house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Notre Dame de la Victoire, on the SEVENTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of December next.

Québec, 6th August, 1877. Sheriff.
[First published, 11th August, 1877.] 5752

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } GILBERT ROY, esquire, No. 964. } Justice of the peace and formerly merchant, of the parish of Saint Henri, in the district of Quebec, against ETIENNE BELANGER, of the same place, farmer, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint Henri, Saint Felix concession, containing three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front to the north west by the front road of the place, in rear to the south east by the end of the said depth, on one side to the north east by Theophile Brouard, and on the other side to the south west by the said debtor—with a house, barn and hangar, circumstances and dependencies Subject to the charge of paying the rent to Dame Marguerite Rouleau, widow of the late Antoine Fortier, in virtue of a deed of gift passed before Mtre. Paul Latouche, and colleague, dated the twenty first day of July, one thousand eight hundred and forty seven.

2. A land situate in the parish of Saint Henri, in the same Saint Félix concession, containing two arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front to the north west by the front road, in rear to the south east by the end of the said depth, on one side to the north east by the said debtor, and on the other side to the south west by Honoré Belanger—with a barn, circumstances and dependencies.

3. One arpent of land in front by thirty arpents of land in depth, situate in the same parish and concession; bounded in front to the north west by the front road, in rear to the south east by the end of the said depth, on one side to the north east by Louis Vallière, and on the other side to the south west by Alexander Couture—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Henri, on the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of September next.

Québec, 30th April, 1877. Sheriff.
[First published, 5th May, 1877.] 3496

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } THE HONORABLE LOUIS No. 1194. } PANET, of the city of Québec, notary; against BRIDGET PATTON, wife of Richard Smith, of the parish of Saint Sauveur, in the Banlieue of Québec, pipe manufacturer, and the said Richard Smith, to wit :

A wood land situate in the seigniorie of Notre Dame des Anges, parish of Saint Edmond de Stoneham, being number seven, of the Saint Claude concession, containing two arpents in front by

sur vingt arpents de profondeur; borné en front par la ligne entre les concessions Saint-Pierre et Saint-Claude, en arrière par les terres du Séminaire de Québec, au sud-est par le lot numéro six, et au nord-ouest par le lot numéro huit de la dite concession, circonstances et dépendances; le dit lot de terre étant partie du (No. 31 ou 32), donné sur le plan et au livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse Saint-Edmond de Stoneham, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Une terre située dans la même seigneurie et même paroisse, dans la concession Saint-Pierre, contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur; bornée en front au sud-ouest par George Eglinton ou représentants, au nord-est par James Duncan ou représentants, au nord par Dame veuve Kenney, au sud par John Brown—ensemble la maison et autres bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances; le dit lot de terre étant partie du (No. 65), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendues à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 1er mai 1877. 3491 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } JACQUES BLAIS, de la cité No. 172. } de Québec, maître-batelier; contre DAME MAGDELEINE DUPERRÉ, de la dite cité de Québec, marchande publique, veuve en première noce de Louis Martineau, et épouse actuellement de Charles Labbé, du même lieu, charpentier, et le dit Charles Labbé, à savoir: Le terme non expiré d'un bail emphytéotique, qui expirera le premier jour de mai mil neuf cent dix-sept, de deux lots de terre ci-après décrits, savoir:

1. Un emplacement sis et situé à l'endroit appelé Cap Blanc, dans la Basse-Ville, de la cité de Québec, contenant vingt pieds neuf pouces ou environ de front, mesure anglaise, sur la profondeur qu'il peut y avoir entre son front sur la rue Champlain, et la ligne connue comme la ligne bleue, environ cent cinquante pieds; borné en front par la dite rue Champlain, et en arrière du côté du Cap par la dite ligne bleue, d'un côté à l'est par Jean Morissette, et de l'autre côté par John O'Neill—avec une maison en bois à deux étages sus-érigée, circonstances et dépendances. Le dit lot étant le (No. 2481), donné sur le plan cadastral du quartier Champlain, de la cité de Québec, et au livre de renvoi d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Aussi une étendue de terre ou le quai sur le côté sud de la rue Champlain, à peu près vis-à-vis le lot ci-dessus décrit, contenant vingt-quatre pieds de front sur dix huit pieds de profondeur, avec un passage y conduisant de la dite rue, d'une largeur suffisante pour laisser passer et repasser un cheval et une voiture jusqu'au quai, tel qu'il existe maintenant et à être en commun et mitoyen avec le locataire et ses occupants, circonstances et dépendances. Le dit lot étant partie du (No. 2460), donné sur le plan cadastral du quartier Champlain de la cité de Québec, et au livre de renvoi d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne; les dits deux lots sujets à une rente annuelle foncière de cinq louis courant, payable les premiers jours de mai et novembre à M. Jacques Blais.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit

twenty arpents in depth; bounded in front by the line between the Saint Pierre and Saint Claude concessions, in rear by the lands of the Quebec Seminary, on the south east by lot number six, and north west by lot number eight of said concession, circumstances and dependencies; the said lot of land being part of (No. 31 or 32), given upon the cadastral plan of the parish of Saint Edmond de Stoneham, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. A land situate in the same seigniorie and same parish, in the Saint Pierre concession, containing two arpents in front by twenty arpents in depth; bounded in front to the south west by George Eglinton or representatives, and to the north east by James Duncan or representatives, on the north by Mrs. widow Kenney, on the south by John Brown—together with the house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies; the said lot of land being part of (No. 65), given upon the cadastral plan of the parish of Saint Edmond de Stoneham, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the church door of the said parish of Saint-Edmond de Stoneham, on the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of October next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 1st May, 1877. 3492
[First published, 5th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } JACQUES BLAIS, of the city No. 172. } of Québec, master boatman; against DAME MAGDELEINE DUPERRÉ of the said city of Québec, public trader, widow by her first marriage of Louis Martineau, and now wife of Charles Labbé, of the same place, carpenter, and the said Charles Labbé, to wit:

The unexpired term of a certain bail emphyteutic, which will expire on the first day of May, one thousand nine hundred and seventeen, of the two lots of ground hereafter described, to wit:

1. A certain lot of ground or emplacement situate lying and being at the place commonly called Cap Blanc, in the Lower Town, of the city of Québec, containing twenty feet nine inches or thereabout in front, english measure, upon the depth there may be between its front or Champlain street, and the line known as the blue line, about one hundred and fifty feet; bounded in front by said Champlain street, and in rear or Cap side by the said blue line, on one side to the east by Jean Morissette, and on the other side by John O'Neill—with a two story wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot being (No. 2481) given upon the cadastral plan of Champlain ward, of the city of Québec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown land.

2. Also a piece of ground or the wharf on the south side of Champlain street, nearly opposite the lot above described, containing twenty four feet in front by eighteen feet in depth, with a passage leading thereto from said street, of a width sufficient to allow a horse and cart to pass and repass to the outside wharf as now existing, and to be common and mitoyen with the lessor and his tenants, circumstances and dependencies. The said lot being part of (No. 2460), given upon the cadastral plan of Champlain ward, of the city of Québec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands; the said two lots subject to a yearly ground rent of five pounds currency, payable on the first day of May and November to Mr. Jacques Blais.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ re-

bref rapportable le cinquième jour de novembre prochain.

Québec, 16 juin 1877. } C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 23 juin 1877.] 4623 2

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **PIERRE AMABLE LAN-**
No. 1561. } **GEVIN**, de la paroisse de
Beauport, dans le comté de Québec, cultivateur ;
contre **PHIDIME CAMPAGNA**, de la paroisse
Saint-Pierre, Rivière du Sud, à savoir :

Le reste de terre d'un bail emphytéotique qui doit expirer le premier mai 1889, d'un terrain ou emplacement de quarante pieds de front sur soixante et deux pieds de profondeur, plus ou moins, appartenant et revenant aux Dames Religieuses Ursulines, à l'expiration du dit bail, situé au quartier Montcalm, de la cité de Québec, sur le côté sud-ouest de la rue Scott ; borné en front au côté nord-est à la dite rue Scott, au côté sud-ouest au bout de la profondeur, au côté sud à Damase Vézina, et au côté nord à M. Bélanger ou leurs représentants—sans bâtisses. Le dit emplacement étant le (No. 4386), donné sur le plan cadastral du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne. Le dit emplacement vendu à la charge d'une rente annuelle de dix piastres, payable aux héritiers de feu Michel Tessier, écuyer, en son vivant, de Québec, notaire, et due en vertu du dit bail emphytéotique qui doit expirer au premier mai mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour d'octobre prochain.

Québec, 19 juin 1877. } C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 23 juin 1877.] 4619 2

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 1185. } **CITE DE QUEBEC** ; vs.
WILLIAM BOUCHER, de la cité de Québec,
menuisier, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Richardson, mesurant quarante-un pieds de front sur soixante et trois pieds et onze pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front, vers le nord à la dite rue Richardson, en arrière vers le sud à Bazile Monier, d'un côté vers l'est à Joseph Cantin, et de l'autre côté vers l'ouest à Joseph Noel—avec ensemble une maison en bois à un étage lambrissée en brique, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 805), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu dans mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de novembre prochain.

Québec, 15 juin 1877. } C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 23 juin 1877.] 4617 2

Québec, à savoir : } **PATRICK ROONEY**, de la
No. 859. } **cit**é de Montréal, marchand ;
contre **DENIS BYRNE**, de la paroisse de
Saint-Sauveur, dans le district de Québec, à savoir :

1. Un certain lot de terre ou emplacement situé dans le village de Sainte-Angèle, dans la Banlieue de la cité de Québec, paroisse de Saint-Sauveur, contenant quarante pieds de front par quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure anglaise, sans garantie de mesure précise ; borné en front par le

turnable on the fifth day of November next.

Québec, 16th June, 1877. } C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 23rd June, 1877.] 4624

FIERI FACIAS.
Circuit of Quebec.

Québec, to wit : } **PIERRE AMABLE LANGE-**
No. 1561. } **VIN**, of the parish of Beau-
port, in the county of Quebec, farmer ; against
PHIDIME CAMPAGNA, of the parish of Saint
Pierre, Rivière du Sud, to wit :

The unexpired term of an emphyteutic lease to expire on the first day of May 1889, of a lot of land measuring forty feet in front by sixty two feet in depth, more or less, belonging and reverting to *Les Dames Religieuses Ursulines*, upon the expiration of the said lease, situate in Montcalm ward, of the city of Quebec, on the south west side of Scott street ; bounded in front to the north east side by Scott street aforesaid, on the south west side by the end of the depth, on the south side by Damase Vezina, and on the north side by Mr. Belanger or their representatives—without buildings. This lot being (No. 4386), given upon the cadastral plan for Montcalm ward, of the city of Quebec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands. Said land being sold subject to the charge of an annual rent of ten dollars, payable to the heirs of the late Michel Tessier, esquire, in his lifetime, of Quebec, notary, and due in virtue of the said emphyteutic lease, which expires on the first day of May, one thousand eight hundred and eighty nine.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of October next.

Québec, 19th June 1877. } C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 23rd June, 1877.] 4620

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF THE**
No. 1185. } **CITY OF QUEBEC** ; vs.
WILLIAM BOUCHER, joiner, of the city of Que-
bec, to wit :

A lot situate on Richardson street, in the city of Quebec, measuring forty one feet in front by sixty three feet eleven inches in depth, more or less ; bounded in front to the north by said Richardson street, in rear to the south by Bazile Monier, on one side to the east by Joseph Cantin, and on the other side to the west by Joseph Noel—with a one storey brick faced wooden house, circumstances and dependencies. This lot being (No. 805), given upon the cadastral plan for Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of November next.

Québec, 15th June, 1877. } C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 23rd June, 1877.] 4618

Québec, to wit : } **PATRICK ROONEY**, of the
No. 859. } **city of Montreal**, merchant ;
against **DENIS BYRNE**, of the parish of Saint
Sauveur, district of Quebec, to wit :

1. A certain lot of ground or emplacement situated at the village of Sainte Angèle, within the Banlieue of the city of Quebec, parish of Saint Sauveur, containing forty feet in front by ninety feet in depth, english measure, without warranty of precise measure ; bounded in front by the

chemin public, en arrière par les Ursulines de Québec ou représentants, du côté nord-est par le lot numéro deux, ci-dessous décrit, et du côté sud-ouest par une rue projetée dite Saint-André—ensemble avec les ruines d'une maison brûlée, un hangar et appentis sus-érigés, circonstances et dépendances. Le dit lot étant le (No. 2241), donné sur le plan du cadastre pour la paroisse de Saint-Sauveur, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un autre emplacement contigu lot numéro un, ci-dessus décrit, contenant quarante pieds de front par quatre-vingt-dix pieds de profondeur; borné en front par le chemin public, en arrière et du côté nord-est par les Ursulines de Québec ou représentants, du côté sud-ouest par le lot numéro un, ci-dessus décrit—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 2238), donné sur le plan du cadastre pour la paroisse de Saint-Sauveur, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de novembre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 16 juin 1877. Shérif.
(Première publication, 23 juin 1877. 4621 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } A DOLPHE RAYMOND, de
No. 534. } la paroisse de Deschambault, cultivateur; contre SAMUEL HOUDE, de la paroisse de Saint-Charles des Grondines, cultivateur, à savoir :

Une terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, sise et située au second rang des terres de la paroisse des Grondines; bornée par devant au bout de la profondeur des terres du premier rang, par derrière au bout des dits quarante arpents de profondeur, joignant d'un côté au nord-est à Jean-Baptiste Arcand, et d'autre côté au sud-ouest à Charles Hamelin Laganière—ensemble la maison, la grange et l'étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse des Grondines, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 24 avril 1877. Shérif.
[Première publication, 28 avril 1877.] 3219 3

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } CHARLES ARCADIUS
No. 5016. } COLLET, de la paroisse de Saint-Henri, bourgeois; contre JOSEPH LAPOINTE, ci-devant de la paroisse de Saint-Lambert, dans le district de Québec, maintenant de la ville de Holyoke, dans l'Etat de Massachusetts, un des Etats-Unis de l'Amérique, journalier, à savoir :

Une terre située en la paroisse Saint-Lambert, concession Saint-Aimé, contenant deux arpents et demi de front sur trente arpents de profondeur; borné en front à la ceinture des terres de la concession Sainte-Catherine, par derrière à la dite profondeur, au nord à Joseph Guay, et au sud à François Guay—avec maison et grange dessus, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Lambert, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 25 avril 1877. Shérif.
[Première publication, 28 avril 1877.] 3267 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JAMES MOTZ, de la cité de
No. 1133. } Québec, écuyer, avocat;

public road, in rear by the Ursulines of Quebec or representatives, and on the north east side by lot number two, hereafter described, and on the south west side by a projected street, called Saint André—together with ruins of a burnt house, a hangar and shed thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot being (No. 2241), given upon the cadastral plan of the parish of Saint Sauveur, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. Another emplacement contiguous to lot number one, above described, containing forty feet in front by ninety feet in depth; bounded in front by the public road, in rear and on the north east side by the Ursulines of Quebec or representatives, and on the south west side by lot number one above described—circumstances and dependencies. The said emplacement being (No. 2238), given upon the cadastral plan of the parish of Saint Sauveur, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of November next.

C. ALLEYN,
Quebec, 16th June, 1877. Sheriff.
[First published, 23rd June, 1877.] 4622

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } A DOLPHE RAYMOND, of
No. 534. } the parish of Deschambault, farmer; against SAMUEL HOUDE, of the parish of Saint Charles des Grondines, farmer, to wit :

A land of two arpents in front by forty arpents in depth, situate and being in the second range of lands, in the parish of Saint Charles des Grondines; bounded in front by the end of the depth of the said lands of the first range, in rear by the end of the said forty arpents in depth, on one side to the north east by Jean Baptiste Arcand; and on the other side to the south west by Charles Hamelin Laganière—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Grondines, on the THIRD day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of September next.

C. ALLEYN
Quebec, 24th April, 1877. Sheriff
[First published, 28th April, 1877.] 3220

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } CHARLES ARCADIUS COL-
No. 5016. } LET, of the parish of Saint-Henri, gentleman; against JOSEPH LAPOINTE, heretofore of the parish of Saint Lambert, in the district of Quebec, and now of the town of Holyoke in the State of Massachusetts, one of the United States of America, laborer, to wit :

A land situate in the parish of Saint Lambert, Saint Aimé concession, containing two arpents and a half in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the division line of the lands of the Sainte Catherine concession, in rear by the said depth, on the north by Joseph Guay, and on the south by Francois Guay—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Saint Lambert, on the THIRD day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of September next.

C. ALLEYN,
Quebec, 25th April, 1877. Sheriff.
[First published, 28th April, 1877.] 3268

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } JAMES MOTZ, of the city of
No. 1133. } Québec, esquire, advocate

contre HECTOR HAMELIN, pilote, de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, dans le district des Trois-Rivières, à savoir :

1. Un emplacement sis et situé en la dite ville de Lévis, paroisse de Notre-Dame de la Victoire, au nord du chemin public, contenant vingt-sept pieds de front environ, sur la profondeur de cent cinquante pieds, plus ou moins, c'est-à-dire jusqu'au quai actuellement bâti appartenant à James Motz, écuyer; borné par devant au sud au chemin public, en arrière au nord au bout de la dite profondeur, c'est-à-dire au quai ci-haut mentionné, d'un côté au nord-est à Magloire Dussault, et de l'autre côté au sud-ouest à Edouard Baron—circonstances et dépendances, convenu entre les parties que le chemin qui se trouve au sud-ouest du dit emplacement sera mitoyen avec le voisin tel que déjà spécifié dans les anciens contrats.

2. Un emplacement situé en la dite paroisse de Notre-Dame de la Victoire, contenant trente-six pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le chemin Royal, à aller à la Cime du Cap; borné par devant au nord au dit chemin Royal, et par derrière au sud à la dite Cime du Cap, tenant d'un côté au nord-est à Edouard Baron, et d'autre côté au sud-ouest à Etienne Bourassa—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Notre-Dame de la Victoire, le QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 20 avril 1877. Shérif.
[Première publication, 28 avril 1877.] 3221 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JEAN-BAPTISTE ZÉPHIRIN DUBEAU, marchand épicier, de la cité de Québec, dans le district de Québec, contre THOMAS WRIGHT, cultivateur et commerçant, de la paroisse de Saint Edmond de Stoneham, dans le canton de Tewkesbury, dans le district de Québec, à savoir :

La moitié sud-ouest du lot de terre sis et situé dans le dit canton de Stoneham, paroisse de Saint Edmond de Stoneham, étant le numéro sept, dans le premier rang, contenant environ soixante acres en superficie; borné en front par Bernard Connors, et en arrière par John Pattison, d'un côté par Moses Pattison, et de l'autre côté par Richard et Nicolas Codey—ensemble avec la maison, grange, étable, moulin à scie et chaussée, et autre bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances. Le dit lot étant partie du (No. 7 A), dans le premier rang de Stoneham, donné sur le plan de la paroisse de Saint Edmond de Stoneham, et au livre de renvoi d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, le SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 24 avril 1877. Shérif.
[Première publication, 28 avril 1877.] 3217 3

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } FURANÇOIS-XAVIER ROUSSEAU, de la ville de Lévis, marchand épicier; contre ALPHONSE LEVESQUE, de la cité de Québec, menuisier, à savoir :

Un emplacement situé en la ville de Lévis, en le quartier Notre-Dame, lot numéro huit, de la contenance de soixante et douze pieds de front sur quarante-neuf pieds et demi de profondeur; borné par devant au sud-ouest à une rue projetée, au nord-est à Pierre Barras, d'un côté au sud à Martial Bélanger, et au nord à Laurent Chabot ou ses représentants—avec une maison dessus érigée, circonstances et dépendances.

against HECTOR HAMELIN, pilot, of the parish of Sainte Genevieve de Batiscan, in the district of Three Rivers, to wit :

1. A lot situate in the town of Lévis, parish of Notre-Dame de la Victoire, north of the main road, measuring twenty seven feet in front or thereabouts, by one hundred and fifty feet, more or less, in depth, namely to the wharf now built, belonging to James Motz, esquire; bounded in front to the south by the main road, in rear to the north by the end of the said depth, to wit by the wharf above mentioned, on one side to the north east by Magloire Dussault, and on the other side to the south west by Edouard Baron—circumstances and dependencies, it being agreed between the parties that the road to the south west of the said lot, shall be in common with the adjoining proprietor, as already stipulated in the old deeds.

2. A lot situate in the said parish of Notre Dame de la Victoire, containing thirty six feet in front by the depth there may be between the Queen's highway and the Cime du Cap; bounded in front to the north by the Queen's highway aforesaid, in rear to the south by the said Cime du Cap, on one side to the north east by Edouard Baron, and on the other side to the south west by Etienne Bourassa—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Notre Dame de la Victoire, on the FOURTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of September next.

C. ALLEYN,

Quebec, 20th April, 1877. Sheriff.
[First published, 28th April, 1877.] 3222

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } JEAN BAPTISTE ZEPHIRIN DUBEAU, of the city of Québec, in the district of Québec, merchant, grocer, against THOMAS WRIGHT, of the parish of Saint Edmond de Stoneham, in the township of Tewkesbury, in the district of Québec, cultivator and trader, to wit :

The south west half of a lot of land situate and being in the said township of Stoneham, parish of Saint Edmond of Stoneham, being number seven, in the first range, containing about sixty superficial acres; bounded in front by Bernard Connors, and in rear by John Pattison, on one side by Moses Pattison, and on the other side by Richard and Nicholas Codey—together with the house, barn, stable, saw mill and dam, and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot being part of (No. 7 A), in the first range of Stoneham, given upon the plan of the parish of Saint Edmond of Stoneham, and on the book of reference made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Edmond de Stoneham, on the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of September next.

C. ALLEYN,

Quebec, 24th April, 1877. Sheriff.
[First published, 28th April, 1877.] 3218

FIERI FACIAS.
Circuit of Québec.

Québec, to wit : } FURANÇOIS XAVIER ROUSSEAU, of the town of Lévis, merchant grocer; against ALPHONSE LEVESQUE, of the city of Québec, joiner, to wit :

A lot situate in the town of Lévis, in Notre Dame ward, being lot number eight, measuring seventy two feet in front by forty nine and a half feet in depth; bounded in front to the south west by a projected street, on the north east by Pierre Barras, on one side to the south by Martial Belanger, and on the north by Laurent Chabot or his representatives—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Notre-Dame de la Victoire, le QUATRIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 20 avril 1877. 3223 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } DAME VICTOIRE FRADET, de la paroisse de Beauport, épouse séparée de biens par contrat de mariage de Pierre Dumontier, rentier, du même lieu, le dit Pierre Dumontier pour assister sa dite épouse et autres ; contre ZEPHIRIN ROY, cultivateur, de la paroisse de Saint-Henri, dans le comté de Lévis, à savoir :

1. Un morceau de terre situé dans la paroisse de Saint-Henri, concession Saint-Félix, contenant un demi arpent de front sur trente arpents de profondeur ; borné par devant à la rivière Boyer, en arrière au sud-est au bout de la dite profondeur, d'un côté au nord-est à François Régis Roy ou ses représentants, et de l'autre côté au sud-ouest à Michel Gaudreau ou ses représentants—circonstances et dépendances.

2. Une terre et habitation située susdite paroisse de Saint-Henri, concession Saint-Félix, contenant trois arpents et trois quarts de front sur trente arpents de profondeur ; bornée par devant à la rivière Boyer, par derrière au bout de la dite profondeur, au nord-est à Laurent Vallière actuellement représenté par Laurent Roy, et au sud-ouest au terrain sus-décrit—avec maison, grange, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Henri, le ONZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 2 mai 1877. 3493 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Beauce.

Québec, à savoir : } AUGUSTIN HUARD, de la paroisse de Saint-Isidore, cultivateur et commerçant ; contre THEODORE HUARD, de la dite paroisse de Saint-Isidore, ancien cultivateur et commerçant, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Narcisse de Beaurivage, dans le comté de Lotbinière, concession Iberville, ci-devant faisant partie de la paroisse Saint-Lambert, contenant trois arpents en front sur trente-quatre arpents et demi de profondeur ; borné par-devant au nord-est au chemin public du lieu, en arrière au sud-ouest à la dite profondeur, d'un côté au nord-ouest à François Mimeau, et de l'autre côté au sud-est à Octave Marceau—avec ensemble maison, grange et étable dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Narcisse de Beaurivage, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 2 mai 1877. 3497 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } MICHAEL POWER, de la paroisse de Sainte-Agathe, cultivateur ; contre JOHN FLYNN, de la paroisse de Sainte-Agathe, dans le comté de Lotbinière, dans le district de Québec, dans sa qualité de tuteur à Thomas Moloney, Helen Moloney, Edward Moloney et Mary Moloney, tous enfants mineurs issue du mariage de feu Nicholas Moloney, en son vivant, de la dite paroisse de Saint-

To be sold at the church door of the parish of Notre Dame de la Victoire, on the FOURTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of September next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 20th April, 1877. 3224
[First published, 28th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } DAME VICTOIRE FRADET, of the parish of Beauport, wife separated as to property by marriage contract of Pierre Dumontier, rentier, of the same place, and the said Pierre Dumontier, to assist his said wife and others ; against ZEPHIRIN ROY, farmer, of the parish of Saint Henri, in the county of Lévis, to wit :

1. A piece of land situate in the parish of Saint Henri, Saint Felix concession, measuring one half arpent in front by thirty arpents in depth ; bounded in front by the river Boyer, in rear to the south east by the end of the said depth, on one side to the north east by François Régis Roy or his representatives, and on the other side to the south west by Michel Gaudreau or representatives—circumstances and dependencies.

2. A land and habitation situate in the said parish of Saint Henri, Saint Felix concession, measuring three arpents and three quarters in front by thirty arpents in depth ; bounded in front by the river Boyer, in rear by the end of the said depth, on the north east by Laurent Vallière, represented by Laurent Roy and on the south west by the land above described—with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Saint Henri, on the ELEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of September next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 2nd May, 1877. 3494
[First published, 5th May, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Beauce.

Quebec, to wit, } AUGUSTIN HUARD, of the paroisse of Saint-Isidore, heretofore farmer and trader ; against THEODORE HUARD, of the said paroisse of Saint-Isidore, farmer and trader, to wit :

A land situate in the parish of Saint Narcisse de Beaurivage, in the county of Lotbinière, Iberville concession, heretofore forming part of the parish of Saint Lambert, measuring three arpents in front by thirty four arpents and a half in depth ; bounded in front to the north east by the main road of the place, in rear to the south west by said depth, on one side to the north west by François Mimeau, and on the other side to the south east by Octave Marceau—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Saint Narcisse de Beaurivage, on the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of September next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 2nd May, 1877. 3498
[First published, 5th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } MICHAEL POWER, of the paroisse of Sainte-Agathe, farmer ; against JOHN FLYNN, of the paroisse of Sainte-Agathe, in the county of Lotbinière, in the district of Québec, in his quality of tutor to Thomas Moloney, Helen Moloney, Edward Moloney and Mary Moloney, all minor children issue of the marriage of the late Nicholas Moloney, in his lifetime, of the said paroisse of Sainte-Agathe, farmer,

Agathe, cultivateur, décédé, et de Mary Flynn, son épouse, aussi décédée, à savoir :

Un lot de terre situé dans la dite paroisse de Saint-Agathe, de la seigneurie Sainte-Croix, dans le comté de Lotbinière, étant le numéro trois de la concession appelé Saint-Jean, contenant trois arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur, plus ou moins ; borné comme suit : en front par le chemin du centre qui divise la dite seigneurie de Sainte-Croix, en arrière à la profondeur de quarante-deux arpents, au côté ouest par John Largey, et au côté est par Thomas Moloney—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Agathe, le SIXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 1or mai 1877. 3489 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

deceased, and of Mary Flynn, his wife, also deceased, to wit :

A lot of land situate in the said parish of Sainte Agathe, of the seigniory of Sainte Croix, in the county of Lotbinière, being number three of the Saint Jean concession, measuring three arpents in front by forty two arpents in depth, more or less ; bounded as follows : in front by the centre road dividing the said seigniory of Sainte Croix, in rear by the depth of forty two arpents, on the west side by John Largey, and on the east side by Thomas Moloney—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Agathe aforesaid, on the SIXTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of September next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 1st May, 1877. 3490
[First published, 5th May, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } N APOLEON HAMEL, De-
No. 1340. } N mandeur ; contre MICHEL
HEROUX, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Pie de Déguire, dans la treizième concession, de la contenance d'un arpent et demi de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant devant au chemin de front de la dite treizième concession, derrière aux terres de la concession Saint-Henri, d'un côté au nord est à Louis Héroux, fils de Joseph, et de l'autre côté au sud-ouest à Joseph Cartier, fils de Joseph—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites.

2. Une portion de terre située en la dite paroisse de Saint-Pie de Déguire, en la treizième concession, de la contenance de trois quarts d'arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant devant au chemin de front de la dite treizième concession, derrière aux terres de la concession Saint-Henri, d'un côté au nord-est aux héritiers Leocadie Dumont, et de l'autre côté au sud-ouest à Firmin Héroux—avec une grange dessus construite.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pie de Déguire, le QUATORZIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

P. GUEVREMONT, Shérif.
Bureau du Shérif, Sorel, 8 août 1877. 5773
[Première publication, 11 août 1877.]

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } N APOLEON HAMEL, Plaintiff ;
No. 1340. } N against MICHEL HEROUX,
Defendant.

1. A land situate in the said parish of Saint Pie de Deguire, in the thirteenth concession, measuring one arpent and a half in front by twenty five arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the front road of the said thirteenth concession, in rear by the lands of the Saint Henri concession, on one side to the north east by Louis Heroux, son of Joseph, and on the other side to the south west by Joseph Cartier, son of Joseph—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

2. A piece of land situate in the said parish of Saint Pie de Deguire, in the thirteenth concession, measuring three quarters of an arpent in front by twenty five arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the front road of the said thirteenth concession, in rear by the lands of the Saint Henri concession, on one side to the north east by the heirs of Leocadie Dumont, and on the other side to the south west by Firmin Heroux—with a barn thereon erected.

To be sold at the door of the parochial church of the parish of Saint Pie de Deguire, on the FOURTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of December next.

P. GUEVREMONT, Sheriff.
Sheriff's Office, Sorel, 8th August, 1877. 5774
[First published, 11th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } DAME MARIE MARIER, De-
 No. 2018. } manderesse ; contre
 JOSEPH ALFRED GODARD, Défendeur.

La jouissance et usufruit de la vie durant du défendeur, dans et sur un certain terrain situé en la ville de Saint-Ours, de cent pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir de la rue Immaculée Conception à aller à la rivière Richelieu ; tenant d'un côté à la rue Famille, d'autre côté à la rue Saint-Pierre—avec une maison, hangard, écurie et remise en un seul corps de bâtiment, et les autres bâtisses sus-érigées ; la jouissance et usufruit du défendeur ne devant commencer qu'après la mort de Dame Marie Marier, son épouse.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Ours, le TREIZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de décembre prochain.

P. GUÉVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sorel, 8 août 1877. 5775

[Première publication, 11 août 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Sorel, à savoir : } LA COMPAGNIE DE DÉPOT
 No. 747. } ET DE PRÊT DU CA-
 NADA, Demanderesse ; contre l'HONORABLE
 JAMES ARMSTRONG, Défendeur.

1. Un lot de terre situé en la ville de Sorel, dans le comté de Richelieu, composé des lots de ville numéros deux cent soixante et onze et deux cent soixante et douze, et de partie du lot de ville numéro quatre cent soixante et sept, se trouvant à la profondeur des deux numéros en premier lieu mentionnés, contenant le dit lot de terre cent trente deux pieds de front sur deux cents pieds de profondeur, de mesure anglaise, le tout plus ou moins ; tenant devant à la rue Augusta, en profondeur au fleuve Saint-Laurent, d'un côté vers l'ouest partie par Germain Peltier ou représentants, et partie par la propriété dont la désignation va suivre immédiatement ci-dessous, et d'autre côté vers l'est à un nommé Lefebvre—avec une maison et une remise dessus érigées.

2. Un lot de terre situé en la dite ville de Sorel, dans le comté de Richelieu, faisant partie du lot numéro quatre cent soixante et sept, de la contenance de deux cents pieds de front sur cent quatre-vingt-dix-huit pieds de profondeur, de mesure anglaise, le tout plus ou moins ; tenant devant à la rue Phipps, en profondeur à la propriété ci-dessus décrite, d'un côté au sud aux lots numéros deux cent soixante et huit, deux cent soixante neuf et deux cent soixante et dix, d'autre côté au nord au fleuve Saint-Laurent—avec une maison en bois et une étable dessus érigées.

3. Les rentes constituées dans cette partie du fief Hope, située dans le district de Richelieu, dans la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon ; bornée en front par la rivière Maskinongé, d'un côté par la ligne de division du dit district, et de l'autre côté par la seigneurie de Lanaudière, et en arrière par le township de Peterborough, de la valeur de quatre louis par année, payable le onze janvier de chaque année.

Pour être vendus comme suit, savoir : les lots numéros un et deux, en mon bureau, en la ville de Sorel, le VINGT-QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et le lot numéro trois à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, le VINGT-CINQUIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'octobre prochain.

P. GUÉVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sorel, 21 juin 1877. 4689 2

[Première publication, 23 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } DAME MARIE MARIER,
 No. 2018. } Plaintiff ; against JOSEPH
 ALFRED GODARD, Defendant.

The enjoyment and usufruct during the defendant's lifetime, of a certain lot situate in the town of Saint Ours, of one hundred feet in front by the depth there may be between the Immaculate Conception street and the river Richelieu ; bounded on one side by Famille street, on the other side by Saint Peter street—with a house, hangard, stable and shed in one building, and also the out-buildings thereon erected ; the said enjoyment and usufruct to commence only upon the death of Dame Marie Marier, his wife.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Ours, on the THIRTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty sixth day of December next.

P. GUÉVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Sorel, 8th August, 1877. 5776

[First published, 11th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Sorel, to wit : } THE TRUST AND LOAN COM-
 No. 747. } PANY OF CANADA, Plaintiff ;
 against the HONORABLE JAMES ARMSTRONG,
 Defendant.

1. A lot of land situate in the town of Sorel, in the county of Richelieu, made up of town lots numbers two hundred and seventy one and two hundred and seventy two, and part of town lot number four hundred and sixty seven, being in rear of the two numbers firstly above named, said lot measuring one hundred and thirty two feet in front by two hundred feet in depth, english measure, the whole more or less ; bounded in front by Augusta street, in rear by the river Saint Lawrence, on one side to the west partly by Germain Peltier or representatives, and partly by the property hereinafter described, and on the other side to the east by one Lefebvre—with a house and shed thereon erected.

2. A lot of land situate in the said town of Sorel, in the county of Richelieu, forming part of lot number four hundred and sixty seven, containing two hundred feet in front by one hundred and ninety eight feet in depth, english measure, the whole more or less ; bounded in front by Phipps street, in rear by the property hereinabove described, on one side to the south by lots numbers two hundred and sixty eight, two hundred and sixty nine and two hundred and seventy, on the other side to the north by the river Saint Lawrence—with a wooden house and stable thereon erected.

3. The constituted rents of that part of the fief Hope, situate in the district of Richelieu, in the parish of Saint Gabriel de Brandon ; bounded in front by the river Maskinongé, on one side by the division line of the said district, and on the other side by the seigniorie of Lanaudière, and in rear by the township of Peterborough, of the value of four pounds a year, payable on the eleventh day of January of every year.

To be sold as follows, to wit : lots numbers one and two, at my office, in the town of Sorel, on the TWENTY FOURTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon ; and the lot thirdly described, at the parochial church door of the parish of Saint Gabriel de Brandon, on the TWENTY FIFTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of October next.

P. GUÉVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Sorel, 21st June, 1877. 4690

[First published, 23rd June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } JOSEPH PROULX, Deman-
 No. 1935. } deur; contre HERCULE
 JOLY, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Robert, sur le rang nommé George Provost, de la contenance de trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur; tenant en front aux terres du rang Saint Robert, en profondeur aux terres du rang Hunterville ou Bellevue, joignant d'un côté en haut à Zéphirin Renaud dit Dufresne ou ses représentants, et de l'autre côté en bas à Charles Auger—avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Robert, le TRENTIEME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sorel, 25 avril 1877. 3289 3
 [Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Sorel, à savoir : } FRANÇOIS-XAVIER BOUR-
 No. 588. } BEAU, Demandeur; contre
 JOSEPH CARTIER, Défendeur.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, de trente-trois pieds de front vers le milieu, allant en rétrécissant vers la profondeur; tenant par devant au chemin de la Reine, par derrière à Bénoni Pepin, joignant d'un côté vers le nord à Louis Boisvert et Joseph Parenteau, et de l'autre côté à Louis Parenteau—avec une maison, une étable, une boutique et autres bâtisses dessus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, le TRENTIEME jour du mois d'AOUT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sorel, 25 avril 1877. 3287 3
 [Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Court de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } NORBERT DURAND, Deman-
 No. 468. } deur; vs. ALEXANDRE
 BRISSETTE, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Cuthbert, contenant un arpent de front sur huit arpents de profondeur; et de là prenant trois arpents de front sur une profondeur additionnelle de vingt à vingt-deux arpents, le tout plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise; tenant devant partie à Hercule Comartin et partie au chemin de la Reine, derrière aux terres de la concession des Fourches, d'un côté au sud à Zotique Langevin, et d'autre côté partie au dit Hercule Comartin, partie à François-Xavier Brunelle, et partie à Louis Destaler—avec une maison, grange, étable, remise et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Saint-Cuthbert, le TREIZIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sorel, 9 mai 1877. 3729 3
 [Première publication, 12 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } JOSEPH PROULX, Plaintiff;
 No. 1935. } against HERCULE JOLY,
 Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Robert, in the George Provost range, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the lands of the Saint Robert range, in rear by the lands of Hunterville or Bellevue range, on one side (*en haut*) by Zéphirin Rivard dit Dufresne or her representatives, and on the other side (*en bas*) by Charles Auger—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Robert, on the THIRTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of September next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Sorel, 25th April, 1877. 32.0
 [First published, 28th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Sorel, to wit : } FRANÇOIS XAVIER BOUR-
 No. 588. } BEAU, Plaintiff; against JO-
 SEPH CARTIER, Defendant.

A lot situate in the parish of Saint Michel d'Yamaska, of thirty three feet in front towards the middle and narrowing towards the rear; bounded in front by the Queen's highway, in rear by Bénoni Pepin, on one side to the north by Louis Boisvert and Joseph Parenteau, and on the other side by Louis Parenteau—with a house, stable, shop and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Michel d'Yamaska, on the THIRTIETH day of AUGUST next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable the first day of October next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Sorel, 25th April, 1877. 3288
 [First published, 28th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } NORBERT DURAND, Plaintiff;
 No. 468. } vs. ALEXANDRE BRIS-
 SETTE, Defendant.

land situate in the parish of Saint Cuthbert, measuring one arpent in front by eight arpents in depth; and from thence having three arpents in front by an additional depth of twenty to twenty two arpents, the whole more or less, without warranty of precise measurement; bounded in front partly by Hercule Comartin and partly by the Queen's highway, in rear by the lands of the Des Fourches concession, on one side to the south by Zotique Langevin, and on the other side partly by the said Hercule Comartin, partly by François-Xavier Brunelle, and partly by Louis Destaler—with a house, barn, stable, shed and outbuilding thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Cuthbert, on the THIRTEENTH day of the month of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of September next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Sorel, 9th May, 1877. 3730
 [First published, 12th May, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } **E**DOUARD LACROIX,
No. 442. } écuyer, Demandeur ;
contre PHILEAS BOUCHER, Défendeur.

Une terre située au premier rang de la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, dans la seigneurie de Matane, de la contenance de deux arpents et deux perches de front sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins; bornée au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud au bout de la dite profondeur, au nord-est à Victor Brisebois, et au sud-ouest à Anselme Marquis, fils—avec les bâtisses sus-construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, le ONZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de septembre prochain.

S. BERUBÉ,

Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Rimouski, 1er mai 1877. 3485 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **J**OHAN FAIR, des
No. 738. } cité et district de

Montréal, syndic officiel, es-qualité, Demandeur ;
contre DAME CHARLOTTE BARLOW WEARE,
du village de Danville, dans le district de Saint-François, épouse de Joseph Lord Goodhue, du dit village de Danville, et dûment séparée de biens de son dit époux, et le dit Joseph Lord Goodhue, pour autoriser sa dite épouse à ester en justice, Défenderesse, à savoir :

La moitié indivise de vingt-cinq acres de terre et l'allocation pour les chemins publics, étant la

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } **E**DOUARD LACROIX,
No. 442. } Esquire, Plaintiff; against
PHILEAS BOUCHER, Defendant.

A land situate in the first range of the parish of Saint Jérôme de Matane, in the seigniorie of Matane, measuring two arpents and two perches in front by forty arpents in depth, more or less; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the end of the said depth, on the north east by Victor Brisebois, and on the south west by Anselme Marquis, junior—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jérôme de Matane, on the ELEVENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of September next.

S. BÉRUBÉ,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Rimouski, 1st May, 1877. 3486
[First published, 5th May, 1877.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **J**OHAN FAIR, of the city
No. 738. } and district of Mont-

real, official assignee, *es-qualité*, Plaintiff; against
DAME CHARLOTTE BARLOW WEARE, of the village of Danville, in the district of Saint Francis, wife of Joseph Lord Goodhue, of said village of Danville, and from him duly separated as to property, and the said Joseph Lord Goodhue for the purpose of authorizing his said wife to *ester en justice*, Defendant, to wit :

One undivided half of twenty five acres of land and the allowance for highways, being the eighth

huitième partie située à l'extrémité sud-ouest du lot numéro dix-neuf, dans le troisième rang des lots du canton de Shipton, dans le dit district, tel qu'acquis en l'année mil huit cent cinquante et un, par feu Chester B. Cleveland, fils, d'un nommé Flint—avec les améliorations faites, aussi le droit de faire valoir, de posséder, d'occuper et de jouir de l'autre moitié indivise du dit morceau de terre durant la vie durant de la défenderesse Charlotte B. Weare.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dit district, le QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 4 août 1877.

Shérif.
5735

[Première publication, 11 août 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir: } JOHN FAIR, des cité
No. 740. } et district de Mont-
réal, syndic officiel, *ès-qualité*, Demandeur; contre
DAME CHARLOTTE BARLOW WEARE, du vil-
lage de Danville, dans le district de Saint-François,
Défenderesse, à savoir:

Premièrement.—La moitié indivise de cinquante acres de terre, le bout est du côté nord du lot numéro dix-huit, dans le quatrième rang des lots du canton de Shipton, dans le dit district, avec l'allocation pour les chemins publics, sauf et excepté une petite partie d'icelui cédé à l'Eglise Congrégationaliste, à Milo S. Barnum, Michael Lynch, David Crown, Sarah R. Macleay, Isaac W. Stockwell, Charles Bickford, l'Eglise Congrégationaliste, et à Dame Fluvia E. Cleveland, épouse de Clarence Chester Cleveland, le dernier par acte de donation, et une moitié indivise des bâtisses, améliorations faites, et aussi le droit de se faire valoir, d'occuper, de posséder et de jouir de l'autre moitié indivise du dit morceau de terre et des bâtisses durant la vie durant de la défenderesse Charlotte Barlow Weare.

Secondement.—La moitié indivise de cinquante acres de terre en superficie et l'allocation pour les chemins publics, à prendre à l'extrémité sud-ouest du lot numéro dix-huit, dans le troisième rang du canton de Shipton susdit, excepté d'icelui sept acres, trois vergées et vingt perches appartenant à Kendall Flint, et la moitié indivise d'une autre partie du même lot, d'environ trente-six acres, plus ou moins, au côté sud-est d'icelui et joignant le chemin public appelé Craig's Road; borné d'un côté par le dit chemin appelé Craig's Road, d'un autre côté par la dite ligne séparant le dit lot du lot dix-sept, dans le même rang, et au côté nord-est par la moitié nord-est du dit lot dix-huit, et de l'autre côté par les cinquante acres de terre du dit lot numéro dix-huit, dans le dit troisième rang ci-dessus décrit—ensemble avec la moitié indivise des améliorations faites sur les dits deux morceaux de terre et aussi le droit de faire valoir, d'occuper, de posséder et de jouir de l'autre moitié indivise des dits deux morceaux de terre et améliorations durant la vie durant de la défenderesse Charlotte Barlow Weare.

Troisièmement.—La moitié indivise de cent acres de terre, plus ou moins—avec les améliorations faites, le dit terrain étant la moitié nord-est du lot numéro vingt, dans le troisième rang du dit canton de Shipton, tel que décrit dans le contrat par un nommé Flint à feu Chester B. Cleveland, fils, et aussi le droit de faire valoir, occuper, posséder et jouir de l'autre moitié indivise du dit morceau de terre et les améliorations faites durant la vie durant de la défenderesse Charlotte Barlow Weare.

Quatrièmement.—La moitié indivise d'un em-

part at the south west end of the lot number nineteen, in the third range of lots in the township of Shipton, in said district, as acquired in the year eighteen hundred and fifty one by the late Chester B. Cleveland, the younger, from one Flint—with the betterments and improvements thereon made, and also the right to use, possess, occupy and enjoy the other undivided half of said parcel of land, during the lifetime of the defendant Charlotte B. Weare.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the FOURTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of December next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 4th August, 1877.

Sheriff.
5736

[First published, 11th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } JOHN FAIR, of the city
No. 740. } and district of Mont-
real, official assignee, *ès-qualité*, Plaintiff; against
DAME CHARLOTTE BARLOW WEARE, of the
village of Danville, in the district of Saint Francis,
Defendant, to wit:

Firstly.—One undivided half of fifty acres of the north eastwardly end of lot number eighteen, in the fourth range of lots in the township of Shipton, in said district, with the usual allowance for highways, saving and excepting a small portions thereof conveyed to the Congregational Church, to Milo S. Barnum, Michael Lynch, David Crown, Sarah R. Macleay, Isaac W. Stockwell, Charles Bickford, the Congregational Church, and to Dame Fluvia E. Cleveland, wife of Clarence Chester Cleveland, the last by deed of donation, and one undivided half of the buildings betterments and improvements thereon erected and made, and also the right to use, occupy, possess, and enjoy the other undivided half of said parcel of land and buildings during the lifetime of the defendant Charlotte Barlow Weare.

Secondly.—One undivided half of fifty superficial acres and allowance for highways, taken off of the south west end of lot number eighteen, in the third range of the township of Shipton aforesaid, excepting thereout seven acres three rods and twenty perches, belonging to Kendall Flint, and one undivided half of another part of the same lot the same being about thirty six acres, more or less, upon the south eastwardly side of and adjoining the highway called Craigs Road; bounded on one side by said Craigs road, on another side by the side line separating said lot, from lot seventeen in the same range, and on the north east side, by the north east half of said lot number eighteen, and on the other side by the said fifty acres of the said lot number eighteen, in the said third range herein before described—together with one undivided half of the betterments and improvements made on said two parcels of land, and also the right to use, occupy, possess and enjoy the other undivided half of said two parcels of land and the betterments and improvements, during the lifetime of the defendant Charlotte Barlow Weare.

Thirdly.—One undivided half of one hundred acres, more or less, with the betterments and improvements thereon erected and made, the same being the north east half of lot number twenty, in the third range of the said township of Shipton, as described in the deed from one Flint to the late Chester B. Cleveland, the younger, and also the right to use, occupy, possess and enjoy the other undivided half of said parcel of land, and the betterments and improvements thereon made, during the lifetime of the defendant Charlotte Barlow Weare.

Fourthly.—One undivided half of a building lot

placement, dans le village de Danville, le dit emplacement faisant partie du lot numéro dix-huit, dans le quatrième rang du canton de Shipton, avec la moitié indivise du magasin et dépendances sus-érigées; borné en front par Craig's Road ou la rue Principal, en arrière par l'emplacement de J. L. Goodhue, d'un côté par Water street ainsi appelée, et de l'autre côté par les emplacements de Loren Gordon et G. W. Hawes, contenant environ trois-huitième d'un acre de terre, plus ou moins, et aussi le droit de faire valoir, occuper, posséder, et jouir de l'autre moitié indivise du dit morceau de terre, des améliorations faites et bâties sus-érigées, durant la vie durant de la Défenderesse Charlotte Barlow Weare.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le QUATORZIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 4 août 1877.Shérif.
5729

[Première publication, 11 août 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir: } JOHN FAIR, des
No. 728. } cité et district de
Montréal, syndic officiel, es-qualité, Demandeur; contre DAME FLUVIA CLEVELAND et DAME CHARLOTTE B. WEARE, toutes deux du village de Danville, dans le district de Saint-François, Défenderesses, à savoir:

Premièrement.—La moitié indivise de cet emplacement situé dans le dit village de Danville, du côté sud-est de Craig's Road, et formant partie du lot numéro dix-huit, dans le quatrième rang des lots du canton de Shipton, dit district, contenant cent pieds de largeur sur deux cent soixante et trois pieds de profondeur; borné en front vers le nord-ouest par le dit Craig's Road, au sud-ouest par la terre d'Isaac W. Stockwell, et à l'extrémité sud-est au côté nord-est par la terre habitée maintenant par la dite défenderesse, Charlotte B. Ware, et aussi le droit de faire valoir, de posséder, d'occuper et jouir de l'autre moitié indivise du dit morceau de terre durant la vie durant de la dite défenderesse, Charlotte B. Weare, sauf et excepté les bâties sus-érigées, les dites bâties et la dite autre moitié indivise du dit lot de terre appartenant au demandeur, en sa dite qualité.

Secondement.—Dix-sept acres du bout sud-ouest du lot numéro dix-sept, dans le troisième rang du dit canton de Shipton; bornée par les lignes des côtés du dit lot, par la concession qui divise le dit lot du quatrième rang, et par une ligne parallèle à la dite concession, et assez éloignée d'icelle pour contenir dix-sept acres de terre en superficie—avec les améliorations faites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dit district, le QUATORZIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 4 août 1877.Shérif.
5727

[Première publication, 11 août 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: } ALEXANDER
No. 98. } SHANNON, Dem-
demandeur; contre HANNAH HALL BAILEY,
de la cité de Sherbrooke, veuve de feu Edmund F. Walter, es-qualité, et autres, Défendeurs, à savoir:

in the village of Danville, the same being part of lot number eighteen, in the fourth range of the said township of Shipton, together with one undivided half of the store and outbuildings thereon erected and made; bounded on the front by Craigs road or Main street, in the rear by the building lot of J. L. Goodhue, on one side by Water street so called, and on the other side by the building lots of Loren Gordon and G. W. Hawes, containing about three eighths of an acre of land, more or less, and also the right to use, occupy, possess, and enjoy the other undivided half of said parcel of land, and the betterments, buildings and improvements thereon made during the lifetime of the defendant Charlotte Barlow Weare.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the FOURTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of December next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 4th August, 1877.Sheriff.
5730

[First published, 11th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } JOHN FAIR, of the city
No. 728. } and district of Mont-
treal, official assignee, es-qualité, Plaintiff; against DAME FLUVIA CLEVELAND and DAME CHARLOTTE B. WEARE, both of the village of Danville, in the district of Saint Francis, Defendants, to wit:

Firstly.—One undivided half of that certain building lot which is situated in the said village of Danville, and which lies on the south east side of Craig's road, and forms part of lot number eighteen in the fourth range of lots in the township of Shipton, in said district, containing one hundred feet in width by two hundred and sixty three feet in depth; bounded in front or towards the north west by the said Craig's road, on the south west side by the land of Isaac W. Stockwell, and on the south east end and on the north east side by land occupied by said defendant Charlotte B. Weare and also the right to have, possess, occupy, and enjoy, the other undivided half of said parcel of land during the lifetime of said defendant Charlotte B. Weare, saving and excepting the buildings thereon erected, the said buildings and the said other undivided half of said lot of land being the property of the plaintiff in his said quality.

Secondly.—Seventeen acres of the south west end of lot number seventeen, in the third range of the said township of Shipton; bounded by the side lines of said lot, by the concession which divides said lot from the fourth range, and by a line parallel with the said concession and far enough from it to enclose in said boundaries seventeen acres superficial measure—with the betterments and improvements thereon made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the FOURTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of December next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 4th August, 1877.Sheriff.
5728

[First published, 11th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit: } ALEXANDER SHAN-
No. 98. } NON, Plaintiff; against HANNAH HALL BAILEY, of the city of Sherbrooke, widow of the late Edmund F. Walker, es-qualité, and others, Defendants, to wit:

Ce certain morceau de terre en la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, contenant trois acres et demi de terre; borné en front par le chemin ou rue et rivière Saint-François, en arrière par la terre de Richard D. Norkill, d'un côté par la terre de W. Chamberlin, et de l'autre côté par la terre de feu T. P. Terrill ou représentants—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le TREIZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 3 août 1877. 5721
[Première publication, 11 août 1877.]

FIERI FACIAS

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir: } **A**NDREW F. GAULT et autre, Demandeurs; contre HANNAH HALL BAILEY, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, veuve de feu Edmund F. Walker es-qualité et autres, Défendeurs, à savoir:

Les lots numéros six et sept dans le bloc dix-sept, en la dite cité de Sherbrooke; bornés en front par la rue King, en arrière par la propriété de Madame Tilden ou représentants, d'un côté par la rue Belvedere, et de l'autre côté par les représentants Irwin Stafford—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, dans la dite cité de Sherbrooke, le TREIZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 3 août 1877. 5719
[Première publication, 11 août 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir: } **L**A CORPORATION No. 832. } **D**E LA CITE DE SHERBROOKE, Demanderesse; contre HANNAH HALL BAILEY, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, veuve de feu Edmund F. Walker es-qualité et autres, Défendeurs, à savoir:

Cette étendue de terre dans le bloc un, de la cité de Sherbrooke, sise et située au coin des rues du Marché et de la Factorie, dans la dite cité de Sherbrooke; bornée en front par la rue du Marché, en arrière par la terre d'Olivier Camirand, d'un côté par la rue de la Factorie, et de l'autre côté par la propriété du collège de Saint Charles Borommé—avec toutes les bâtisses et améliorations faites.

Pour être vendue à mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le TREIZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 3 août 1877. 5717
[Première publication, 11 août 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir: } **D**AVID F. RICHARDSON, Demandeur; contre les terres et tenements de E. MAYHEW et autres, Défendeurs, à savoir:

Comme appartenant à E. Mayhew.

Premièrement.—Partie du lot numéro vingt-trois dans le dixième rang des lots situés dans le canton de Clifton, dans le dit district, décrite comme

That certain parcel of land in east Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, containing three and a half acres of land; bounded in front by the road or street and river Saint Francis, in the rear by the land of Richard D. Norkill, on one side by the land of W. Chamberlin, and on the other side by the land of the late T. P. Terrill or representatives—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the THIRTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of December next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 3rd August, 1877. 5722
[First published, 11th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } **A**NDREW F. GAULT No. 99. } **A**nd another, Plaintiffs; against HANNAH HALL BAILEY, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, widow of the late Edmund F. Walker es-qualité and others, Defendants to wit:

Lots numbers six and seven in block seventeen, in said city of Sherbrooke; bounded in front by King street, in the rear by the property of Mrs. Tilden or representatives, on one side by Belvedere street, and on the other side by the representatives of Irwin Stafford—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the THIRTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of December next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 3rd August, 1877. 5720
[First published, 11th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } **T**HE CORPORATION No. 832. } **O**F THE CITY OF SHERBROOKE, Plaintiff; against HANNAH HALL BAILEY, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, widow of the late Edmund F. Walker es-qualité and others, Defendants, to wit:

That certain tract or parcel of land in block one, of the city of Sherbrooke, situate and being on the corner of Market and Factory streets, in said city of Sherbrooke; bounded in front by Market street, in the rear by the land of Olivier Camirand, on one side by Factory street, and on the other side by the property of the College of Saint Charles Borommé—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the THIRTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of December next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 3rd August, 1877. 5718
[First published, 11th August, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } **D**AVID F. RICHARDSON, Plaintiff; against the lands and tenements of E. MAYHEW and another, Defendants, to wit:

As belonging to E. Mayhew.

Firstly.—Part of the lot number twenty three in the tenth range of lots in the township of Clifton, in said district, described as follows, com-

suit : commençant quinze perches et douze pieds de l'extrémité est du pont qui traverse la Rivière au Saumon, sur le côté sud du chemin qui conduit de Martinville au moulin Haseltine ; de là courant est sur le dit chemin, neuf perches et trois chainons ; de là courant sud à angles droits avec le dit chemin jusqu'à l'étang ; de là ouest le long de la rive du dit étang à la marque des hautes eaux environ neuf perches ; et de là nord à angles droits avec la ligne en dernier lieu mentionné jusqu'au point de départ sur le dit chemin.

Deuxièmement.—Partie du lot numéro vingt-trois dans le onzième rang du dit canton de Clifton, décrite comme suit : commençant à un point sur le côté sud du chemin qui conduit de Martinville à Compton, cent huit pieds depuis l'extrémité sud-ouest du pont qui traverse la dite Rivière au Saumon ; de là sud-ouest le long de la dite ligne du chemin cinquante-huit pieds ; de là est à angles droits avec le dit chemin, soixante pieds ; de là nord à angles droits avec la ligne en dernier lieu mentionnée cinquante pieds ; et de là ouest à angles droits avec la ligne en dernier lieu mentionnée vingt-cinq pieds jusqu'au point de départ.

Pour être vendues au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Compton, au village de Cookshire, dans le dit district, le VINGT ET UNIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN, Shérif. 3675 3

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 8 mai 1877.

[Première publication, 12 mai 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } LE REVEREND No. 947. } JEAN-BAPTISTE PONTON, prêtre, Demandeur ; contre THOMAS FORTIN, Défendeur, et Fabien Delorme, curateur au délaissement fait par le Défendeur, savoir :

Ce certain lot de terre sis et situé au township de Stoke, dans le district de Saint-François, étant la partie nord de la moitié nord du lot numéro un, dans le premier rang de Stoke susdit, de la contenance de six arpents de front et de largeur sur toute la profondeur du dit lot ; borné au nord par la ligne de division des townships de Stoke et Windsor, au sud par le reste du demi lot appartenant à Joseph Boisvert, et à chaque bout par les lignes du dit lot—avec toutes les bâtisses et améliorations du dit lot.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le VINGT-HUITIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN, Shérif. 3209 3

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 23 avril 1877.

[Première publication, 23 avril 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } CHARLES BROOKS, No. 789. } Demandeur ; contre les terres et tenements de S. E. BISCOE et autres, Défendeurs, à savoir :

Premièrement.—Tout ce certain lot ou morceau de terre étant composé de parties des lots numéros trois et quatre, dans le deuxième rang du canton d'Ascot, dans le dit district, contenant cent acres de terre ; borné au nord par le morceau de terre en second lieu ci-dessous décrit, au sud par la terre appartenant aux représentants de feu G. de Gruchy, à l'est par le chemin public, à l'ouest par la terre appartenant aux représentants du dit feu G. de Gruchy—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

mençant quinze rods and twelve feet from the easterly end of the bridge across the Salmon river, on the south side of the road leading from Martinville to the Haseltine mill ; thence running east on said road, nine rods and three links ; thence running south at right angles with the said road to the pond ; thence west along the bank of said pond at high water mark about nine rods ; and thence north at right angles with the last mentioned line to the place of commencement on said road.

Secondly.—Part of the lot number twenty three in the eleventh range of the said township of Clifton, describe as follows, commencing at a point on the south side of the road leading from Martinville to Compton, one hundred and eight feet from the south west end of the bridge across said Salmon river ; thence south west along said line of road fifty eight feet ; thence east at right angles with the said road sixty feet ; thence north at right angles with the last mentioned line fifty feet ; and thence west at right angles with the last mentioned line twenty five feet to the place of commencement.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the TWENTY FIRST day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of October next.

G. F. BOWEN, Sheriff. 3676

Sheriff's Office, Sherbrooke, 8th May, 1877.

(First published, 12th May, 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } THE REVEREND No. 947. } JEAN BAPTISTE PONTON, priest, Plaintiff ; against THOMAS FORTIN, Defendant, and Fabien Delorme, curator to the *délaissement* made by Defendant, to wit :

That certain lot of land lying and situate in the township of Stoke, in the district of Saint Francis, being the north part of the north half of lot number one, in the first range of lot in the said township of Stoke, containing six arpents in frontage and width upon the whole length of said lot ; bounded to the north by the division line of the townships of Stoke and Windsor, to the south by the remainder of the half lot belonging to Joseph Boisvert, and at each end by the lines of the said lot—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the TWENTY EIGHTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of September next.

G. F. BOWEN, Sheriff. 3210

Sheriff's Office, Sherbrooke, 23rd April, 1877.

(First published, 28th April, 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } CHARLES BROOKS, No. 789. } Plaintiff ; against the lands and tenements of S. E. BISCOE and another, Defendants, to wit :

Firstly.—All that certain lot or parcel of land being composed of parts of the lots numbers three and four, in the second range of lots in the township of Ascot, in said district, containing one hundred acres of land ; bounded on the north by the parcel of land herein secondly described, on the south by land belonging to the representatives of the late G. de Gruchy, on the east by the highway, on the west by land belonging to the representatives of the said late G. de Gruchy—with the buildings and improvements thereon erected and made.

Deuxièmement.—Un autre morceau de terre étant composé de parties des dits lots numéros trois et quatre, dans le dit deuxième rang d'Ascot, contenant cinquante acres de terre; borné au sud par le morceau de terre en premier lieu décrit, au nord par la terre appartenant à Moses Couture et un nommé Baynton, à l'est par le chemin public, et à l'ouest par la terre appartenant aux représentants de feu G. de Gruchy.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le DIX-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif,
Sherbrooke, 1er mai 1877. 3735 3
(Première publication, 12 mai 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } FRANCIS DRUM-
No. 89. } MOND GILBERT,
médecin et chirurgien, Demandeur; contre les
terres et tenements de ELLEN BERWICK du canton
de Brompton, dans le district de Saint-François,
veuve de feu Denis Berwick, Défenderesse, à sa-
voir :

Ce certain morceau ou étendue de terre sis et
situé dans le dit canton de Brompton, connu et
désigné comme la moitié sud-est du lot numéro
vingt-cinq, dans le sixième rang des lots du can-
ton de Brompton, contenant ou supposé contenir
cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtis-
ses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de
la division d'enregistrement du comté de Rich-
mond, dans le village de Richmond, dans le dit
district, le HUITIÈME jour de SEPTEMBRE pro-
chain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit
bref rapportable le dix-septième jour de septem-
bre prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif,
Sherbrooke, 2 mai 1877. 3449 3
(Première publication, 5 mai 1877.)

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } AMES L. BLAKE,
No. 858. } Demandeur; contre
EZRA BIGELOW et autres, Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant au dit Ezra Bigelow.
Le lot numéro quinze dans le troisième rang des
lots situés dans le canton de Hereford, dans le
district de Saint-François, et comme appartenant
à Charles H. Green, un des défendeurs dans cette
cause.

Premièrement.—Partie du lot numéro quatorze
dans le premier rang de Hereford, contenant en-
viron deux acres de terre, plus ou moins, décrite
comme suit : commençant à un poteau et à des
pierres, où le ruisseau Leach traverse la ligne entre
les lots numéros quatorze et quinze, sur le côté
nord du dit ruisseau, et courant presque sud sur la
dite ligne jusqu'à un autre poteau et d'autres
pierres; de là à peu près est jusqu'au dit ruisseau
Leach; de là le long du côté nord du dit ruisseau,
jusqu'à la première ligne mentionnée, étant l'en-
droit où est situé le moulin à scie Terrill, ainsi
appelé et privilégiés.

Deuxièmement.—Partie du lot numéro vingt-un
dans le premier rang de Hereford commençant
à trois perches du dit ruisseau Leach, sur le côté
nord d'icelui où est la ligne entre les lots numéros
vingt et vingt-un; de là courant parallèle avec le
dit ruisseau, trois perches jusqu'à l'étang Wallace;
de là sud jusqu'à la ligne provinciale; de là est
sur la ligne provinciale jusqu'au coin entre les lots
vingt et vingt-un; de là nord jusqu'à la première
ligne mentionnée, et contenant dix acres de terre,
plus ou moins.

Secondly.—Another parcel of land being com-
posed of parts of said lots numbers three and four,
in said second range of Ascot, containing fifty
acres of land; bounded on the south by the parcel
of land firstly described, on the north by land
belonging to Moses Couture and one Baynton, on
the east by the highway, and on the west by land
belonging to the representatives of the late G. de
Gruchy.

To be sold at the registry office of the registra-
tion division of Sherbrooke, in the city of Sher-
brooke, in said district, on the NINETEENTH day
of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the
forenoon. The said writ returnable on the four-
teenth day of November next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Shérif,
Sherbrooke, 1st May, 1877. 3736
(First published, 12th May, 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court.

Saint Francis, to wit : } FRANCIS DRUM-
No. 89. } MOND GILBERT, phy-
sician and surgeon, Plaintiff; against the lands and
tenements of ELLEN BERWICK, of the township
of Brompton, in the district of Saint Francis, widow
of the late Denis Berwick, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and
being in the said township of Brompton, known
and distinguished as the south east-half of the lot
number twenty five, in the sixth range of lots in
said township of Brompton, containing or supposed
to contain one hundred acres of land, more or less
—with the buildings and improvements thereon
erected and made.

To be sold at the registry office of the registra-
tion division of the county of Richmond, in the
village of Richmond, in said district, on the
EIGHTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN
o'clock in the forenoon. The said writ returnable
on the seventeenth day of September next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Shérif,
Sherbrooke, 2nd May, 1877. 3450
(First published, 5th May, 1877.)

FIERI FACIAS.
Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } AMES L. BLAKE,
No. 858. } Plaintiff; against
EZRA BIGELOW and others, Defendants, to wit :

As belonging to said Ezra Bigelow.
The lot number fifteen in the third range of lots
in the township of Hereford, in the district of Saint
Francis, and as belonging to Charles H. Green,
one of the defendants in this cause.

Firstly.—Part of the lot number fourteen in the
first range of Hereford, containing about two acres
of land, more or less, described as follows : com-
mencing at a stake and stones, where the Leach
stream crosses the line between lots numbers
fourteen and fifteen, on the north side of said
stream, and running nearly south on said line to
another stake and stones; thence nearly east to
the said Leach stream; thence up the north side
of said stream, to the first mentioned boundary,
being the so called Terrill saw-mill, stand and pri-
vileges.

Secondly.—Part of lot number twenty one in
the first range of Hereford, commencing three
rods from said Leach stream, on the north side
thereof where the line between the lots numbers
twenty and twenty one is; thence running paral-
lel with said stream three rods to Wallace Pond;
thence south to the province line; thence east
on the province line to the corner between lots
twenty and twenty one; thence north to the first
mentioned boundary, and containing ten acres of
land, more or less.

Troisièmement.—Partie du lot numéro quatorze dans le premier rang de Hereford, décrite et bornée comme suit savoir : commençant à un poteau ayant de la façade dessous sur le côté sud-ouest du ruisseau Leach, et sur le coin sud-est de la terre vendue par Seth Terrill à Charles Green ; de là sud trente-six degrés ouest huit perches jusqu'à un poteau avec de la façade dessous ; de là nord soixante-dix-sept degrés ouest dix perches jusqu'à un poteau comme susdit ; de là nord quarante degrés est, six perches et huit chainons ; de là courant à peu près est jusqu'au point de départ, la dite étendue de terre étant de forme triangulaire et contenant environ un quart d'acre de terre, plus ou moins.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 26 avril 1877. 3399 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Saint-François, à savoir : } **DEMOISELLE**
No. 86. } **D** **LOUISE DOSTA-**
LER, fille majeure et usant de ses droits, du village de Victoriaville, Demanderesse ; contre les terres et tenements d'OLIVIER HOULE, du canton de Ham Nord, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Une étendue de terre située dans le canton de Ham Nord, dans le comté de Wolfe, étant le lot numéro trente-quatre, dans le rang A, sud-ouest du dit canton, contenant trois acres et un tiers de front sur quarante-deux acres de profondeur ; bornée en front par le chemin public, en arrière par Paschal Guertin, d'un côté par Pierre Masson, et de l'autre côté par le dit Paschal Guertin—avec la maison, grange, étable et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham Sud, dans le dit district de Saint-François, le TREIZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 8 mai 1877. 3647 3
[Première publication, 12 mai 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **REGINALD A. D.**
No. 526. } **R** **KING**, Deman-
deur ; contre les terres et tenements de SAMUEL F. OTIS et autres, Défendeurs, savoir :

Toute cette étendue de terre sise et située dans le canton de Compton, dans le dit district de Saint-François, plus particulièrement décrite comme la moitié est du lot numéro vingt-un, dans le neuvième rang des lots dans le dit canton de Compton, supposée contenir cent acres de terre en superficie, et l'allocation ordinaire pour les chemins publics—avec les bâtisses sus-érigées et amélioration faites.

Pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, le DIX-NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 8 mai 1877. 3689 3
[Première publication, 12 mai 1877.]

Thirdly.—Part of the lot number fourteen in the first range of Hereford, described and bounded as follows, to wit : beginning at a certain post with earthenware there under on the south westerly of Leach stream, and on the south east corner of the land sold by Seth Terrill to Charles Green ; thence south thirty six degrees, west eight rods to a post with earthenware thereunder ; thence north seventy seven degrees, west ten rods to a post as aforesaid ; thence north forty degrees, east six rods and eight links ; thence running nearly east to the place of beginning, the said piece of land being of a triangular shape and containing about one quarter of an acre of land, more or less.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, in the village of Cookshire, in said district, on the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of October next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 26th April, 1877. 3400
[First published, 5th May, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Saint Francis, to wit : } **DEMOISELLE LOUISE**
No. 86. } **D** **DOSTALER**, *filie ma-*
jeure et usante de ses droits, of the village of Victoriaville, Plaintiff ; against the lands and tenements of OLIVIER HOULE, of the township of North Ham, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit :

A lot or parcel of land situated and being in the township of North Ham, in the county of Wolfe, being the lot number thirty four, in range A, south west of the said township, containing three acres and one third in front by forty two acres in depth ; bounded in front by the public highway, in rear by Paschal Guertin, on one side by Pierre Masson, and on the other side by the said Paschal Guertin—with the dwelling house, barn, stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in said district of Saint Francis, on the THIRTEENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of September next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 8th May, 1877. 3648
[First published, 12th May, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **REGINALD A. D.**
No. 526. } **R** **KING**, Plaintiff ;
against the lands and tenements of SAMUEL F. OTIS and others, Defendants, to wit :

All that tract or parcel of land situate lying and being in the township of Compton, in said district of Saint Francis, more particularly described as the east half of lot number twenty one, in the ninth range of lots in the said township of Compton, supposed to contain one hundred superficial acres of land, and the usual allowance for highways—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, on the NINETEENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of October next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 8th May, 1877. 3690
[First published, 12th May, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.
 Saint-François, à savoir : } LEVI E. PARKER
 No. 148. } et EDWIN PARKER, Demandeurs ; contre les terres et ténements d'EDWIN R. WEBSTER, du canton de Hatley, dans le dit district, en sa qualité d'exécuteur testamentaire et du codicile de feu Susan A. Norton, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Cette étendue de terre sise et située dans le dit canton de Barnston, plus particulièrement connue et désignée comme une partie du lot numéro six, dans le premier rang du dit canton de Barnston, décrite comme suit, savoir : commençant à environ trente-deux perches nord du coin sud-ouest du dit lot, et sur le côté est du chemin public qui conduit au village Charleston, consistant en un demi acre de terre et s'étendant à l'est du dit chemin public jusqu'à un cerisier, et courant du dit cerisier nord sur une ligne parallèle avec le dit chemin public, à une distance suffisante pour contenir le dit demi acre de terre, et de là ouest sur une ligne parallèle avec la ligne sud de l'étendue de terre par le présent transporté, jusqu'au dit chemin public ; de là, sud jusqu'au point de départ—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Deuxièmement.—Cette partie du lot numéro cinq dans le premier rang des lots situés dans le dit canton de Barnston, situés sur le côté ouest du chemin public qui conduit du village Charleston dans Hatley à Stanstead Plain, et à la distance de vingt perches nord depuis le côté nord du chemin public, courant est et ouest le long de l'extrémité sud du dit lot, décrite comme suit, savoir : commençant à un point sur le côté ouest du dit chemin qui conduit du village de Charleston dans Hatley à Stanstead, à la dite distance de vingt perches, mesure précise, depuis le côté nord du dit chemin courant est et ouest comme susdit ; de là ouest à angles droits avec la ligne est du dit lot, la distance de douze perches, mesure précise ; de là nord parallèlement avec la ligne est du dit lot, la distance de quarante-trois perches et un tiers, mesure précise ; de là est parallèlement avec la ligne côté sud de l'étendue de terre par le présent décrite jusqu'à un point sur le côté ouest du dit chemin qui conduit du village de Charleston à Stanstead comme susdit, à la distance de quarante-trois perches et un tiers nord du point ou de la borne en premier lieu ci-dessus mentionné ou point de départ ; de là sud sur le côté ouest du dit chemin jusqu'au chemin de départ, contenant trois acres et un quart, mesure précise, sauf et excepté un acre mesure précise, ci-devant vendu à Madame King, veuve de feu Ira King, lequel est par le présent réservé—avec les bâtisses érigées et améliorations faites sur les dites étendues de terre.

L'étendue de terre en premier lieu décrite, pour être vendue au bureau du régistreur, de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook, dans le dit district, le VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi ; et l'étendue de terre en deuxième lieu décrite, pour être vendue au bureau du régistreur de la division d'enregistrement de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district, le VINGT-SIXIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sherbrooke, 19 juin, 1877. 4611 2
 [Première publication, 23 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.
 Saint-François, à savoir : } AME MARY
 No. 134. } AITKEN et vir.,

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.
 Saint Francis, to wit : } LEVI E. PARKER and
 No. 148. } EDWIN PARKER, Plaintiffs ; against the lands and tenements of EDWIN R. WEBSTER, of the township of Hatley, in said district, in his quality of testamentary executor of the last will and testament and codicile of the late Susan A. Norton, Defendant, to wit :

Firstly.—That certain tract or parcel of land lying and being in the said township of Barnston, more particularly known and distinguished as a part of lot number six, in the first range of the said township of Barnston, described as follows, that his to say : beginning about thirty two rods north of the south west corner of the said lot, and on the east side of the highway leading to Charleston village, consisting of one half acre of land and to extend east from the said highway to a certain cherry tree, and to run from said cherry tree north on a line parallel with the said highway, far enough to contain the said one half acre of land ; and thence west on a line parallel with the south line of the tract of land hereby conveyed to the said highway ; thence south to the place of beginning—with all the buildings betterments and improvements thereon erected and made.

Secondly.—That certain part and portion of the lot number five in the first range of lots in the said township of Barnston, lying on the west side of the road leading from Charleston village in Hatley to Stanstead Plain, and at the distance of twenty rods north from the north side of the road or highway, running east and west along the south end of said lot described and admeasured as follows, namely : beginning at a point on the west side of the said road leading from Charleston village, in Hatley to Stanstead, at the said distance of twenty rods, exact measure, from the north side of the said road running east and west as aforesaid ; thence westerly at right angles with the east line of the said lot, the distance of twelve rods, exact measure ; thence northerly parallel with the east line of said lot the distance of forty three and one third rods exact measure ; thence easterly parallel with the south side line of the tract of land hereby described to a point on the west side of said road leading from Charleston village to Stanstead as aforesaid, at the distance of forty three and one third rods northerly of point or boundary first above mentioned or place of beginning ; thence southerly on the west side of said road to the first mentioned boundary or place of beginning, containing three acres and a quarter, exact measure, save and except one acre thereof, exact measure, heretofore sold to Mrs. King, widow of the late Ira King, which is hereby reserved—with the betterments buildings and improvementntn said tracts of land erected and made.

The parcel of land firstly described to be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district, on the TWENTY FIFTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon ; and the parcel of land secondly described, to be sold at the registry office of the registration division of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district, on the TWENTY SIXTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of November next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
 Sherbrooke, 19th June, 1877. 4612
 [First published, 23rd June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.
 Saint Francis, to wit : } AME MARY AITKEN
 No. 134. } et vir., Plaintiffs ;

Demandeurs ; contre THOMAS B. TRIHEY, Défendeur, à savoir :

Toute cette étendue de terre sise et située dans le village de Coaticook, et connue comme cette partie du lot numéro vingt-sept, dans le deuxième rang des lots situés dans le canton de Barnston, dans le district de Saint-François, commençant au coin nord-est de la terre décrite dans un acte de vente de Dame Lydia Child et George M. Child et Lewis Sleeper à Aaron F. Adams, passé devant Thomas, notaire public, le cinquième jour de mars mil huit cent soixante-huit ; de là courant sud le long de la rue Child, environ trois perches et trois pieds, plus ou moins, à la ligne nord de la terre possédée par Lorenzo Ives (la dite terre de Ives étant une partie de la terre ci-dessus décrite comme un point de départ) ; de là courant ouest le long de la ligne nord de la dite propriété de Ives, et la ligne de la terre possédée par un nommé Cleveland, environ huit perches et demie, jusqu'à la terre d'un nommé Richard Baldwin ; de là nord-est sur la ligne de la terre en premier lieu ci-dessus mentionnée jusqu'au point de départ, contenant trente perches de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook, dans le dit district, le VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 18 juin 1877. 4609 2
[Première publication, 23 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **FELIX DUFOE**,
No. 153. } Demandeur ;
contre MAXIME BERGERON, Défendeur, à savoir :

Ce certain lot de terre sis et situé dans le canton d'Ascot, dans le district de Saint-François, étant la moitié nord du lot numéro vingt, dans le troisième rang des lots du dit canton d'Ascot, contenant cent acres de terre, plus ou moins, et étant la moitié de la largeur et toute la longueur du dit lot—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 20 juin 1877. 4667 2
[Première publication, 23 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } **HENRY JUDAH**,
No. 903. } Demandeur ;
contre les terres et tenements de CHARLES GREEN, Défendeur, à savoir :

La moitié sud du lot numéro dix-neuf, dans le premier rang des lots situés dans le canton de Hereford, dans le district de Saint-François—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites. Aussi une autre étendue de terre joignant celui ci-dessus désigné, contenant environ deux acres de terre en superficie, étant partie du lot numéro vingt dans le dit premier rang de Hereford, sur laquelle est érigé un moulin à scie étant situé sur le côté nord du dit lot—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendues au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit dis-

against THOMAS B. TRIHEY, Defendant, to wit :

All that piece parcel or lot of land lying and being in the village of Coaticook, and known as that part of the lot number twenty seven, in the second range of lots in the township of Barnston, in the district of Saint Francis, commencing at the north east corner of the land described in a deed of sale from Mrs. Lydia Child and George Mr. Child and Lewis Sleeper to Aaron F. Adams, passed before Thomas, notary public, on the fifth day of March, eighteen hundred and sixty eight ; thence running southerly along Child street, about three rods and three feet, more or less, to the north line of land owned by Lorenzo Ives (said Ives land being a part of the land above described as a starting point) ; thence running westerly along said Ives north line, and line of land owned by one Cleveland, about eight and a half rods, to land of one Richard Baldwin ; thence north easterly on the line of the land first above mentioned to the place of beginning, and containing thirty rods of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district, on the TWENTY FIFTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of November next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 18th June, 1877. 4610
[First published, 23rd June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **FELIX DUFOE**, Plain-
No. 153. } tiff ; against MAXIME
BERGERON, Defendant, to wit :

That certain lot of land situate and being in the township of Ascot, in the district of Saint Francis, being the north half of the lot number twenty, in the third range of lots in the said township of Ascot, containing one hundred acres of land, more or less, and being half the width and the whole length of the said lot—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the TWENTY FOURTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of November next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 20th June, 1877. 4668
[First published, 23rd June, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } **HENRY JUDAH**,
No. 903. } Plaintiff ; against
the lands and tenements of CHARLES GREEN,
Defendant, to wit :

The south half of the lot number nineteen, in the first range of lots in the township of Hereford, in the district of Saint Francis—with the buildings and improvements thereon ; Also another parcel or piece of land adjoining the above containing about two acres of land in superficies, being part of the lot number twenty in the said first range of Hereford, on which a saw mill is erected, being situate on the north side of the same lot—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, in the village of Cookshire, in said district, on the SE

trict, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 27 avril 1877. 3349 3
(Première publication, 28 avril 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: } JOHN PROUSE, de No. 954. } la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, charpentier et menuisier, Demandeur; contre les terres et tenements de CHARLES J. S. BACON, du même lieu, syndic officiel, en sa qualité de tuteur dûment nommé par la loi à Charles Seymour, du même lieu, enfant mineur, Défendeur, à savoir:

Les lots ou morceaux de terre connus et désignés comme le quart ouest du lot numéro sept, dans le block A, et la moitié est du lot numéro sept dans le block B, dans la dite cité de Sherbrooke; contenant ensemble trois acres et trente-six perches de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le VINGTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 7 mai 1877. 3733 3
[Première publication, 12 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Saint-Hyacinthe.

Saint-François, à savoir: } LA BANQUE DES No. 1807. } L MARCHANDS, Demanderesse; contre RICHARD BALDWIN, Défendeur, à savoir:

Premièrement.—Une partie du lot numéro vingt-sept, dans le deuxième rang du canton de Barnston, dans le district de Saint-François, décrite comme suit, savoir: commençant sur la rue Child, dans le village de Coaticook, au coin nord-est de la terre occupée par Lucius Kilburn; de là nord le long des dites rues Child et Compton jusqu'à la ligne sud de la terre occupée par Octave Garceau; de là ouest le long de la ligne de la dite propriété de Garceau, seize perches; de là suivant nord le long de la ligne ouest de la terre possédée par le dit Garceau, Edward H. Todd, Otis Shurtleff et John H. Tomkins jusqu'à la rue de l'Ecole; de là le long de la dite rue de l'Ecole jusqu'à la rue Baldwin; de là sud le long de la dite rue Baldwin, jusqu'au coin nord-ouest de la terre possédée par Robert G. Trenholme; de là est le long de la ligne nord de la dite propriété de Trenholme, dix perches; de là sud le long de la ligne est de la terre occupée par le dit Trenholme et Madame Paige, jusqu'à la ligne nord de la terre occupée par MM. Thornton et Thomas; de là le long de la ligne nord de la terre des dits Thornton et Thomas, et la terre occupée par le dit Otis Shurtleff, jusqu'à la ligne ouest du dit lot de Kilburn; de là le long de la dite ligne ouest du dit lot de Kilburn, jusqu'au coin nord-ouest d'icelui; de là le long de la dite ligne nord du dit lot de Kilburn, jusqu'au point de départ, étant la terre d'habitation et dépendances appartenant au dit Richard Baldwin, supposée contenir sept acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Deuxièmement.—La moitié nord du lot numéro vingt et un, dans le premier rang du dit canton de Barnston, supposée contenir vingt acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Troisièmement.—Cette étendue de terre sise et située dans le village de Coaticook, étant partie du

VENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the nineteenth day of September next.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 27th April, 1877. 3350
(First published, 28th April, 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit: } JOHN PROUSE, of the No. 954. } city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, carpenter and joiner, Plaintiff; against the lands and tenements of CHARLES J. S. BACON, of the same place, official assignee, in his quality of tutor indue form of law appointed to Charles Seymour, of the same place, a minor, Defendant, to wit:

The lots or parcels of land known and distinguished, as the west quarter of lot number seven, in block A, and the east half of lot number seven in block B, in said city of Sherbrooke, containing together three acres and thirty six perches of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in the said city of Sherbrooke, on the TWENTIETH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of October next.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 7th May, 1877. 3734
(First published, 12th May, 1877.)

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Saint-Hyacinthe.

Saint Francis, to wit: } THE MERCHANTS' No. 1807. } BANK. Plaintiff; against RICHARD BALDWIN, Defendant, to wit:

Firstly.—A part of lot number twenty seven, in the second range of the township of Barnston, in the district of Saint Francis, described as follows, to wit: commencing on Child street, in the village of Coaticook, at the north east corner of land owned by Lucius Kilburn; thence northerly along said Child and Compton streets to the south line of land owned by Octave Garceau; thence westerly along said Garceau's line, sixteen rods; thence following northerly along the west line of land owned by said Garceau, Edward H. Todd, Otis Shurtleff and John H. Tomkins to School street; thence along said School street to Baldwin street, thence southerly along said Baldwin street to the north west corner of land owned by Robert G. Trenholme; thence easterly along said Trenholme's north line, ten rods; thence southerly along the east line of land owned by said Trenholme and Mrs. Paige, to the north line of land owned by Messrs. Thornton and Thomas; thence along the north line of said Thornton and Thomas' land, and land owned by said Otis Shurtleff, to the west line of said Kilburn's lot; thence along said Kilburn's west line to the north west corner thereof; thence along said Kilburn's north line to the place of beginning, being the homestead land belonging to said Richard Baldwin, supposed to contain seven acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

Secondly.—The north half of lot number twenty one, in the first range of the said township of Barnston, supposed to contain one hundred acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

Thirdly.—That certain lot or parcel of land situate and being in the village of Coaticook, being

lot numéro vingt-sept, dans le troisième rang du canton de Barnston, plus spécialement décrite comme suit : commençant au coin nord-ouest de la propriété de W. S. Williams, sur le côté sud de la rue Pool ; de là sud suivant la dite propriété de Williams, dix perches ; de là sud-ouest jusqu'à un poteau ; de là sud-ouest encore jusqu'à un point dans une ligne droite avec la terre d'un nommé T. H. Andrews, quatre perches et quatorze pieds depuis le coin sud-ouest du présent lot décrit ; de là nord vingt perches jusqu'à la dite rue de Pool ; de là est le long du côté sud de la dite rue de Pool, environ huit perches jusqu'au point de départ, supposée contenir environ trois quarts d'acre de terre et connue sous le nom de Timson place—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Quatrièmement. — Parties des lots numéros quinze et seize, dans le onzième rang du canton de Barford, dans le dit district ; bornées et décrites comme suit : commençant à un poteau sur la ligne est du dit lot numéro quinze, et sur la ligne centre qui divise le dit lot, dans les moitiés nord et sud, et courant ouest le long de la dite ligne centre, toute la largeur du dit lot numéro quinze, et un quart de la largeur du dit lot numéro seize, jusqu'à la terre du Dr. Benjamin Damon ; de là sud le long de la ligne est de la dite terre de Damon, à une distance suffisante pour former vingt-cinq acres de terre avec les lignes nord et sud parallèles ; de là est parallèlement à la dite ligne centre jusqu'à son intersection avec la ligne est du lot numéro quinze ; de là nord le long de la dite ligne est jusqu'au point de départ, contenant vingt-cinq acres de terre.

Cinquièmement. — Tout ce lot de terre situé dans le dit canton de Barford, connu comme cette partie du lot numéro quatorze, désigné comme la moitié nord du lot numéro quatorze, dans le sixième rang des lots situés dans le dit canton de Barford, décrit comme suit : commençant à la marque de la basse marée sur le côté est du pont de la rivière Coaticook, sur le chemin qui conduit de Coaticook aux moulins de Drew, et courant de là nord sur le côté est du dit chemin jusqu'à son intersection avec le chemin qui conduit à la propriété de Léonard Martin ; de là le long du côté ouest du dit chemin jusqu'à la ligne entre le dit Léonard Martin et A. B. Cushing ; de là sur la ligne ouest où la ligne rencontre la rivière à la marque de la basse marée ; de là le long de la rivière jusqu'au point de départ, contenant environ quatre acres et un quart d'acre de terre, plus ou moins.

Sixièmement. — Cent cinquante acres de terre situés dans le canton de Barnston, étant le quart nord-est du lot numéro vingt-deux, dans le cinquième rang de Barnston, et la moitié nord du lot numéro vingt-trois, dans le dit cinquième rang de Barnston.

Septièmement. — La moitié sud-est de la moitié sud du lot numéro onze, dans le neuvième rang du canton de Barford.

Huitièmement. — Une étendue de terre située dans le village de Coaticook, étant partie du lot numéro vingt-sept, dans le deuxième rang du canton de Barnston ; bornée et décrite comme suit : au sud par la rue Principale, à l'ouest par la rue Wellington, au nord par le lot possédé par la banque des Cantons de l'Est, et à l'est par la terre possédée par Newell W. Thomas—avec bâtisses sus-érigées.

Neuvièmement. — Tout le lot numéro un, dans le sixième rang du canton de Compton, dans le dit district, lequel est situé sur le côté est du Chemin de Fer le Grand-Tronc, supposé contenir soixante acres en superficie, plus ou moins.

Dixièmement. — Toute cette étendue de terre connue et désigné comme une étendue du lot numéro quatre, dans le sixième rang du dit canton de Compton ; bornée comme suit : commençant au chemin de la Reine qui traverse le dit lot, quatre perches et douze pieds au sud du petit ruis-

part of lot number twenty seven, in the third range of the township of Barnston, more fully described as follows : commencing at the north west corner of W. S. Williams land, on the south side of Pool street ; thence southerly following the said Williams land, ten rods ; thence south westerly to a set post ; thence south westerly again to a point in a straight line with one T. H. Andrews land, four rods fourteen feet from the south west corner of the present described lot ; thence northerly twenty rods to the said Pool street ; thence easterly along the south side of said Pool street, about eight rods to the place of beginning, supposed to contain about three quarters of an acre of land and known as the Timson place—with the buildings and improvements thereon.

Fourthly. — Parts of the lots numbers fifteen and sixteen, in the eleventh range of the township of Barford, in said district ; bounded and described as follows : commencing at a post on the east line of said lot number fifteen, and on the centre line dividing the said lot, into the north and south halves, and running westerly along the said centre line the whole width of the said lot number fifteen, and one fourth of the width of said lot number sixteen, to the land of Dr. Benjamin Damon ; thence southerly along the east line of said Damons land far enough to make twenty five acres of land with the north and south lines being parallel ; thence easterly parallel to said centre line until it intersects the east line of lot number fifteen ; thence northerly along said east line to the place of beginning, containing twenty five acres of land.

Fifthly. — All that certain lot of land situate in the said township of Barford, known as that part of lot number fourteen, distinguished as the north half of lot number fourteen, in the sixth range of lots in the said township of Barford, described as follows : commencing at low water mark on the east side of the Coaticook river bridge, on the road leading from Coaticook to Drews mills, and running from thence north on the east side of said road to where it intersects with the road that leads to Leonard Martins ; thence along the west side of said road to the line between the said Leonard Martin and A. B. Cushing ; thence on the line west to where the line strikes the river at low water mark ; thence down the river to the place of beginning, containing about four and one fourth acres of land, be the same, more or less.

Sixthly. — One hundred and fifty acres of land in the township of Barnston, being the north east quarter of lot number twenty two, in the fifth range of Barnston, and the north half of lot number twenty three, in said fifth range of Barnston.

Seventhly. — The south east half of the south half of lot number eleven, in the ninth range of the township of Barford.

Eighthly. — A piece of land situated in the village of Coaticook, being part of lot number twenty seven, in the second range of the township of Barnston ; bounded and described as follows : on the south by Main street, on the west by Wellington street, on the north by the lot owned by the Eastern Townships Bank, and on the east by land owned by Newell W. Thomas—with the buildings thereon erected.

Ninthly. — All of the lot number one, in the sixth range of the township of Compton, in said district, which lies on the east side of the Grand Trunk Railway, supposed to contain sixty acres in superficies, more or less.

Tenthly. — All that tract or parcel of land known and distinguished as a piece of lot number four, in the sixth range of the said township of Compton ; bounded as follows : commencing on the Queen's highway crossing said lot, four rods and twelve feet south of the small brook or spring that

seau qui traverse le chemin public jusqu'à un poteau ou tronçon et une pierre ; de là courant est douze perches et demi jusqu'à une borne semblable ; de là sud cinq perches et quatre pieds jusqu'à une borne semblable ; de là ouest dix perches et demie jusqu'au chemin de la Reine, à une autre borne semblable ; de là nord sur le côté est du chemin de la Reine, cinq perches et demie jusqu'au point de départ, contenant environ soixante perches carrées de terre, plus ou moins.

Onzièmement.—Le quart sud-ouest du lot numéro vingt-cinq, dans le deuxième rang du canton de Barnston, supposé contenir environ cinquante acres de terre.

Douzièmement.—Quinze acres du lot numéro vingt-cinq, dans le deuxième rang du canton de Barnston, situés sur le côté est du chemin Davis (ainsi appelé) ; et bornés au nord à la terre possédée par Samuel Cleveland, et à l'est par la ligne qui divise le dit lot numéro vingt-cinq du lot numéro vingt-six dans le dit deuxième rang de Barnston.

Treizièmement.—Tout le lot numéro sept, dans le dixième rang du canton de Barford, sauf et excepté vingt acres vendus à Samuel Cleveland, fils, et soixante acres vendus à Alfred et John Dudwell, et soixante acres vendus à William Welch.

Quatorzièmement.—Toute cette partie du lot numéro vingt-cinq, dans le deuxième rang du canton de Barnston, située sur le côté ouest du chemin Davis (ainsi appelé) déduction faite d'icelui, du quart sud-ouest du dit lot numéro vingt-cinq, et cinq étendues de terre vendues à W. M. Curtis, Antoine Bouley, Joseph Belliveau, A. Michon et Joseph Marcoux, au coin sud-est du dit lot numéro vingt-cinq, sur le côté ouest du dit chemin ; la dite étendue de terre supposée contenir environ soixante-cinq acres de terre après déductions faites des dites réserves.

Quizièmement.—Une partie de lot numéro vingt-sept, dans le deuxième rang du canton de Barnston, située sur le côté ouest de la rue Centrale, dans le village de Coaticook, et bornée comme suit, savoir : au nord par la terre de A. A. Adams, à l'est par la terre vendue à Parker T. Baldwin et Arthur O. Norton, au sud à la terre d'Otis Shurtleff et Joshua Johnson, et à l'ouest au lot numéro vingt-six, dans le dit deuxième rang de Barnston, plus ou moins.

Seizièmement.—Une étendue de terre située dans le village de Coaticook, étant partie du lot numéro vingt-six, dans le deuxième rang du canton de Barnston, décrite comme suit, savoir : commençant à la ligne de division entre les lots vingt-six et vingt-sept dans le dit deuxième rang de Barnston, à la ligne de la terre de A. A. Adams ; de là ouest traversant le dit lot numéro vingt-six, cent vingt perches, plus ou moins, jusqu'à la ligne de division entre les lots numéros vingt-cinq et vingt-six dans le dit deuxième rang de Barnston ; de là sud le long de cette dernière ligne cent perches ; de là est dans une ligne presque parallèle avec la dite ligne sud de la propriété de A. A. Adams, jusqu'au coin nord-est du cimetière ; de là est encore jusqu'à la ligne ouest de la terre de T. T. Shurtleff, telle que décrite dans l'acte de vente consenti par Richard Baldwin au dit Shurtleff, le deux de juillet mil huit cent soixante-douze ; de là suivant cette dernière ligne nord et est jusqu'à la ligne de division entre les lots numéros vingt-six et vingt-sept ; de là nord jusqu'au point de départ, supposée contenir environ quarante acres de terre en superficie, sauf et excepté environ un quart d'acre de terre vendu à G. W. Kenny, et environ un demi acre de terre vendu à Dame D. P. Baldwin.

Dix-septièmement.—Une étendue de terre connue comme quarante acres de terre, numéro vingt-huit, dans le troisième rang du canton de Barnston ; bornée à l'est par A. A. Adams et O. Chamberlin, à l'ouest par Dudley Davis et Horace Cutting, au nord par la rue Principale et D. Davis,

crosses the highway at a stake or stump and stone thence running easterly twelve rods and a half to a similar boundary ; thence southerly five rods and four feet to a similar boundary ; thence westerly ten rods and a half to the Queen's highway to another similar boundary ; thence northerly on the east side of the Queen's highway five rods and a half to the place of departure, containing about sixty square rods of land, be the same, more or less.

Eleventhly.—The south west quarter of lot number twenty five, in the second range of the township of Barnston, supposed to contain about fifty acres of land.

Twelfthly.—Fifteen acres of lot number twenty five, in the second range of the township of Barnston, lying on the east side of the Davis road (so called) ; and bounded on the north by land owned by Samuel Cleveland, and on the east by the line dividing said lot number twenty five from lot number twenty six in said second range of Barnston.

Thirteenthly.—All the lot number seven, in the tenth range of the township of Barford, save and except twenty acres sold to Samuel Cleveland, junior, and sixty acres sold to Alfred and John Dudwell, and sixty acres sold to William Welch.

Fourteenthly.—All that part of lot number twenty five, in the second range of the township of Barnston, lying on the west side of the Davis road (so called) after deducting therefrom the south west quarter of the said lot number twenty five, and five lots or parcels of land sold to W. M. Curtis, Antoine Bouley, Joseph Belliveau, A. Michon and Joseph Marcoux, at the south east corner of said lot number twenty five, on the west side of the said road ; the said piece of land supposed to contain about sixty five acres of land after taking out the said reservations.

Fifteenthly.—A part of lot number twenty seven, in the second range of the township of Barnston, lying on the west side of Central street, in the village of Coaticook, and bounded as follows, to wit : on the north by land of A. A. Adams, on the east by land sold to Parker T. Baldwin and Arthur O. Norton, on the south by land of Otis Shurtleff and Joshua Johnson, and on the west by lot number twenty six, in said second range of Barnston, be the same, more or less.

Sixteenthly.—A piece of land situated in the village of Coaticook, being part of lot number twenty six, in the second range of the township of Barnston, and described as follows, to wit : commencing at the division line between lots twenty six and twenty seven in said second range of Barnston, at the line of A. A. Adams land ; thence westerly crossing said lot number twenty six, one hundred and twenty rods, more or less, to the division line between lots numbers twenty five and twenty six in said second range of Barnston ; thence southerly along this last line one hundred rods, thence easterly in a line almost parallel with the said south line of A. A. Adams, to the north east corner of the cemetery land ; thence easterly again to the west line of T. T. Shurtleff's land as described in the deed of sale from Richard Baldwin to said Shurtleff, on the second of July, eighteen hundred and seventy two ; thence following this last line northerly and easterly to the division line between lots numbers twenty six and twenty seven ; thence northerly to the place of beginning, supposed to contain about forty acres of land in superficies, save and except about one fourth of an acre of land sold to G. W. Kenny, and about one half acre of land sold to Mrs. D. P. Baldwin.

Seventeenthly.—Another piece of land known as forty acres of lot, number twenty eight, in the third range of the township of Barnston ; bounded on the east by A. A. Adams and O. Chamberlin, on the west by Dudley Davis and Horace Cutting, on the north by Main street and D. Davis, and on

et au sud par la terre de Stephen Davis et la rivière Coaticook.

Dix-huitièmement.—Le lot numéro vingt-quatre, dans le deuxième rang de Barnston, sauf et excepté soixante acres vendus à Alexander Fletcher, et sixante acres vendus à Jubal W. Wheeler, le résidu supposé contenir quatre-vingts acres de terre.

Dix-neuvièmement.—Une partie du lot numéro dix-sept, dans le dixième rang du canton de Barford, commençant au coin sud-est de la propriété d'un nommé Denean; de là est suivant le côté nord d'une nouvelle rue projetée, quatre perches; de là nord sept perches jusqu'à la terre du Révd. J. B. Chartier ou représentants; de là ouest le long de la dite terre du Révd. Chartier quatre perches jusqu'à la dite terre de Denean; de là sud le long de la ligne est de la dite terre de Denean quatre perches jusqu'au point de départ.

Vingtièmement.—Le lot numéro dix-sept, dans le septième rang du canton de Barford, supposé contenir environ cent quatre-vingt acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Les étendues de terre en neuvième et dixième lieu décrites, pour être vendues au bureau du registraire, de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district de Saint-François, le VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi; et toutes les autres étendues de terre décrites, pour être vendues au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook, dans le dit district, le VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 13 juin 1877.Shérif.
4665 2

[Première publication, 23 juin 1877.]

the south by land of Stephen Davis and the Coaticook River.

Eighteenthly.—The lot number twenty four, in the second range of Barnston, save and except sixty acres sold to Alexander Fletcher, and sixty acres sold to Jubal W. Wheeler, the residue supposed to contain eighty acres of land.

Nineteenthly.—A part of lot number seventeen, in the tenth range of the township of Barford, commencing at the south east corner of one Denean's land; thence easterly following the north side of a new laid out street four rods; thence northerly seven rods to land of Revd. J. B. Chartier or representatives; thence westerly along said Chartier's land four rods to said Denean's land; thence southerly along said Denean's east line four rods to the place of beginning.

Twentiethly.—Lot number seventeen, in the seventh range of the township of Barford, supposed to contain about one hundred and eighty acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

The parcels of land ninthly and tenthly described, to be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district of Saint Francis, on the TWENTY FOURTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon; and all the other described parcels of land, to be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district, on the TWENTY FIFTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of October next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 13th June, 1877.Sheriff.
4666

[First published, 23rd June, 1877.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } PAUL LÉON RO-
No. 1880. } BITAILLE, De-
demandeur; contre LÉANDRE CONTANT, Défendeur, à savoir :

Un emplacement situé dans le village et paroisse Saint-Ephrem d'Upton, dans le vingtième rang, contenant un acre de terre en superficie; tenant devant au chemin, en profondeur à François Langelier, au nord-est à Prudent Caron, et au sud-ouest à Fortin et Maréchal—avec une maison, boutique et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, à Saint-Liboire, le QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } PAUL LEON ROBI-
No. 1880. } TAILLE, Plaintiff;
against LÉANDRE CONTANT, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the village and parish of Saint Ephrem d'Upton, in the twentieth range, containing one acre of land in superficies; joining in front the road, in rear François Langelier, on the north east Prudent Caron, and on the south east Fortin and Maréchal—with one house, shop and dependances.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, at Saint Liboire, on the FOURTEENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the

l'avant-midi. Bref rapportable le vingt-neuvième jour de septembre prochain.

L. TACHÉ,
Bureau du Shérif, Sheriff.
Saint-Hyacinthe, 9 mai 1877. 3711 3
(Première publication, 12 mai 1877.)

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } SOPHIE BOITEAU
No. 1836. } dite PARADIS,
veuve de feu Narcisse Brien dit Durocher, Deman-
deresse ; contre ALEXANDRE BOITEAU et
JACQUES BOITEAU, Défendeurs, à savoir :

1. Comme appartenant à Alexandre Boiteau, un quart indivis dans une terre située en la paroisse de Saint-Césaire, du côté sud de la rivière, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; tenant devant à la rivière Yamaska, en profondeur aux terres du rang LaBarbue, au nord-ouest à Thomas Hubert Nadeau, et du côté sud-est à Pierre Ofter Massé—avec une maison et dépendances.

2. Comme appartenant au dit Jacques Boiteau, un quart indivis dans une terre située en la paroisse de Saint-Césaire, du côté sud de la rivière, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; tenant devant à la rivière Yamaska, en profondeur aux terres du rang LaBarbue, au nord-ouest à Thomas Hubert Nadeau, et du côté sud-est à Pierre Ofter Massé—avec une maison et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de Saint-Césaire, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, le terrain en premier lieu désigné, et à DIX heures et DEMIE, le terrain en second lieu désigné. Bref rapportable le deuxième jour de novembre prochain.

L. TACHE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 19 juin 1877. 4651 2
[Première publication, 23 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } A DOLPHE NA-
No. 1538. } DEAU, Deman-
deur ; contre ANDRÉ MONTY, Défendeur, à
savoir :

Une terre située en la paroisse de l'Ange-Gardien, dans le rang Séraphine, de deux arpents de largeur moyenne sur trente arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du rang Séraphine, en profondeur aux terres du rang Saint-Georges, du côté nord-ouest à Isaac Forand, et au sud-est à François Adam—avec une maison, une grange et autres dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de l'Ange-Gardien, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Bref rapportable le deuxième jour de novembre prochain.

L. TACHÉ,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 19 juin 1877. 4649 2
[Première publication, 23 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } DAME JUSTINE
No. 1853. } PLANTE et
LOUIS BILODEAU, écuyer, son mari, Deman-
deurs ; contre MOISE COTÉ, Défendeur, à savoir :

Un terrain situé dans la paroisse de Saint-Ephrem d'Upton, étant partie des lots numéros soixante et quatre et soixante et cinq du dix-huitième rang, contenant environ cinquante acres de terre en superficie ; tenant devant à la Rivière Noire, en profondeur au dix-neuvième rang, au sud-ouest à un autre terrain du dit défendeur, et au nord-est à Magloire Phaneuf—avec une maison, grange, étable et autres dépendances ; avec droit

forenoon. Writ returnable the twenty ninth day of September next.

L. TACHÉ,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 9th May, 1877. 3712
(First published, 12th May, 1877.)

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } SOPHIE BOITEAU
No. 1836. } named PARADIS,
widow of the late Narcisse Brien named Durocher,
Plaintiff ; against ALEXANDRE BOITEAU and
JACQUES BOITEAU, Defendants, to wit :

1. As belonging to Alexandre Boiteau, one undivided fourth of a land situate in the parish of Saint Césaire, on the south side of the river, of two arpents in front by thirty arpents in depth ; joining in front the river Yamaska, in rear the lands of the range LaBarbue, on the north west Thomas Hubert Nadeau, and on the south east Pierre Ofter Massé—with one house and dependencies.

2. As belonging to the said Jacques Boiteau, one undivided fourth of a land situate in the parish of Saint Césaire, on the south side of the river, of two arpents in front by thirty arpents in depth, joining in front the river Yamaska, in rear the lands of the range LaBarbue, on the north west Thomas Hubert Nadeau, and on the south east Pierre Ofter Massé—with one house and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Césaire, the TWENTY NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon, for the lot firstly described, and at TEN o'clock and a HALF, for the land secondly described. Writ returnable the second day of November next.

L. TACHÉ,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 19th June, 1877. 4652
[First published, 23rd June, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } A DOLPHE NA-
No. 1538. } DEAU, Plaintiff ;
against ANDRE MONTY, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of l'Ange Gardien, in the range Séraphine, of two arpents of middling width by thirty arpents in depth ; joining in front the road of the range Séraphine, in rear the lands of the range Saint Georges, on the side north west Isaac Forand, and on the south east side François Adam—with one house, barn and other dependancies.

To be sold at the church door of the parish of l'Ange Gardien, the TWENTY NINTH day of OCTOBER next, at ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable the second day of November next.

L. TACHÉ,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 19th June, 1877. 4650
[First published, 23th June, 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } MRS. JUSTINE
No. 1853. } PLANTE and
LOUIS BILODEAU, esquire, her husband, Plain-
tiffs ; against MOISE COTÉ, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Ephrem d'Upton, being part of the lots numbers sixty four and sixty five of the eighteenth range, containing about fifty acres of land in superficies ; joining in front the Black River, in rear the nineteenth range, on the south west an other land of said defendant, and on the north east Magloire Phaneuf—with one house, barn, stable and other dependencies ; with a right of passage to go to a verba-

de sortir pour aller au chemin verbalisé, suivant acte à cet effet.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, à Saint-Liboire, le VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le sixième jour de novembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 20 juin 1877. 4661 2
[Première publication, 23 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **A**NDREW W.
No. 2056. } **H**OOD, Dem-
mandeur ; contre JEAN-BAPTISTE ST. ONGE,
Défendeur, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Liboire, dans le rang Saint-Henri, étant la moitié ouest du lot numéro trente quatre du dit rang, de deux arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres de Sainte-Hélène, au nord-ouest à Théophile Beauoyer, et au sud-est à Aimé Bouthillet.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Liboire, le QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le vingt-neuf septembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 7 mai 1877. 3599 3
[Première publication, 12 mai 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **L**'HONORABLE
No. 1873. } **P**IERRE EU-
CLIDE ROY, Demandeur, contre JEAN-BAPTIS-
TE BOULÉ, Défendeur, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Pie, au lieu nommé la Presqu'isle, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur ; tenant devant à la rivière, en profondeur à Toussaint Chagnon, au sud-est à Joseph Chagnon, et au nord-ouest à Anselme Ménard, toute en culture—avec une maison, grange et autres dépendances.

La dite terre à être vendue à la charge de la rente et pension viagère, prestations et réserves mentionnées et détaillées dans un acte de donation par Joseph Boulé à Jean-Baptiste et Louis Antime Boulé, devant D. G. Morison et témoin, le treizième jour de février mil huit cent soixante et sept.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pie, le TRENTIÈME jour d'AOÛT prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 25 avril 1877. 3229 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **A**UGUSTIN FOUR-
No. 1283. } **A**NIER, Deman-
deur ; vs. EDOUARD MASSÉ et ADOLPHE
MASSÉ, Défendeur, à savoir :

Comme appartenant au dit Adolphe Massé.
Les cinq sixièmes indivis d'une terre dans la paroisse de Saint-Mathias, contenant en totalité deux arpents de front sur vingt-sept arpents de profondeur ; tenant en front à la rivière Richelieu, en profondeur et du côté nord à Siméon Massé, fils, et d'autre côté à Emery Monast—avec pareils droits dans la maison, grange et autres bâtisses sur la dite terre.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Mathias, le VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du

lised road, according to a deed to that effect.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, at Saint Liboire, the TWENTY FIFTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the sixth day of November next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 20th June, 1877. 4662
[First published, 23rd June, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } **A**NDREW W.
No. 2056. } **H**OOD, Plain-
tiff ; against JEAN BAPTISTE ST. ONGE, De-
fendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Liboire, in the Saint Henri range, being the west half of the lot number thirty four of the said range, of two arpents in front by twenty one arpents in depth ; joining in front the road of the said range, in rear the lands of Sainte Hélène, on the north west Théophile Beauoyer, and on the south east Aimé Bouthillet.

To be sold at the church door of the parish of Saint Liboire, on the FOURTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the twenty ninth of September next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 7th May, 1877. 3600
[First published, 12th May, 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } **T**HÉ HONORABLE
No. 1873. } **P**IERRE EUCLIDE
ROY, Plaintiff ; against JEAN BAPTISTE BOULÉ,
defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Pie, in that part named Presqu'isle, of three arpents in front by thirty arpents in depth ; joining in front the river, in rear Toussaint Chagnon, on the south east Joseph Chagnon, and on the north west Anselme Ménard, all cleared—with one house, barn and other dependencies.

The said land to be sold subject to the life rent, annuities and reservations mentioned and specified in a deed of gift by Joseph Boulé to Jean Baptiste and Louis Antime Boulé, before D. G. Morison and witness, of the thirteenth day of February, eighteen hundred and sixty seven.

To be sold at the church door of the parish of Saint Pie, the THIRTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the morning. Writ returnable the tenth day of September next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 25th April, 1877. 3230
[First published, 28th April, 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } **A**UGUSTIN FOUR-
No. 1283. } **A**NIER, Plaintiff ;
vs. EDOUARD MASSÉ and ADOLPHE MASSÉ,
Defendants, to wit :

As belonging to the said Adolphe Massé.
The five undivided sixths of a land situate in the parish of Saint Mathias, containing altogether two arpents in width by twenty seven arpents in depth ; joining in front the Richelieu river, in rear and on the north side Siméon Massé, son, and on the other side Emery Monast—with the same rights in the house, barn, another buildings on the said land.

To be sold at the church door of the parish of Saint Mathias, on the TWENTY FOURTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

matin. Bref rapportable le deuxième jour de novembre prochain.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 20 juin 1877.
[Première publication, 21 juin 1877.]

L. TACHÉ,
Shérif.
4659 2

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **C**LEOPHAS BEAU-
No. 1844. } **S**OLEIL, in sa
qualité de syndic officiel, dans l'affaire d'Urgèle
Desmarais, failli, Demandeur ; contre le Révérend
PASCHAL UBALDE BRUNELLE, Défendeur, à
savoir :

1. Un emplacement connu sous la lettre H du lot numéro trente du rang Saint Patrice, en la paroisse de Saint-Liboire, d'un quart d'arpent en superficie ; tenant devant au nord-est à une petite route, au nord-ouest au lot numéro vingt-neuf, et des deux autres côtés à Jeannotte dit Lachapelle—avec une petite maison dessus érigée.

2. Un emplacement connu sous la lettre M du lot numéro trente du rang Saint-Patrice, de la dite paroisse de Saint-Liboire, d'environ trois quarts d'arpents en superficie ; tenant au nord-est à la Fabrique, au sud-ouest à Hyacinthe Ménard, en front à la route du dit rang, en profondeur à la veuve Charles Goulet—sans bâtisses.

3. Une terre située en la paroisse de Saint-Liboire, dans le rang Saint-Henri, étant le lot numéro vingt-trois du dit rang, de quatre arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres de Sainte-Hélène, au nord-ouest à François et Jean-Baptiste Lajoie, et au sud-est à la terre ci-après désignée.

4. Une terre située au même lieu, étant le lot numéro vingt-quatre du rang Saint-Henri, de quatre arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres de Sainte-Hélène, au nord-ouest au terrain ci-dessus désigné, et au sud-est au terrain ci-après désigné.

5. Un terrain situé au même lieu étant la moitié ouest du lot numéro vingt-cinq contenant deux arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres de Sainte-Hélène, au nord-ouest au terrain ci-dessus désigné, et au sud-est à un nommé Lapointe.

6. Un terrain situé au même lieu étant le lot numéro vingt et un du rang Sainte-Charlotte, contenant quatre arpents de largeur sur vingt et un arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au rang Saint-Edouard au nord-ouest à Domina et Jean-Baptiste Bachand, et au sud-est à François Paquette.

7. Un terrain situé au même lieu étant la moitié sud-ouest du lot numéro vingt-neuf du rang Saint-Patrice, de quatre arpents de largeur sur dix arpents et demi de profondeur ; tenant au sud-ouest au rang Saint-Georges, au nord-est à Paul Bouthillette, au nord-ouest à un terrain de l'œuvre et fabrique de Saint-Liboire, et au sud-est à Antoine Lachapelle—avec une maison et une grange.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Liboire, le TRENTE ET UNIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le huitième jour de septembre prochain.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 25 avril 1877.
[Première publication, 28 avril 1877.]

L. TACHÉ,
Shérif.
3327 3

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **A**LFRÉD BRIEN,
No. 2013. } Demandeur ;
contre PIERRE RIVARD, Défendeur, à savoir :
Une terre située en la paroisse de Saint-Simon,

Writ returnable on the second day of November next.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 20th June, 1877.
[First published, 23rd June, 1877.]

L. TACHÉ,
Sheriff.
4660

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } **C**LEOPHAS BEAU-
No. 1844. } **S**OLEIL, in his ca-
pacity of official assignee, in the matter of Urgel
Desmarais, insolvent, Plaintiff ; against the REVE-
REND PASCHAL UBALDE BRUNELLE, Defen-
dant, to wit :

1. A lot of land known under the letter H of the lot number thirty of the Saint Patrick range, of the parish of Saint-Liboire, of one fourth of an arpent in superficies, joining on the north east one by road, on the north west the lot number twenty nine, and on the two other sides one Jeannotte Lachapelle—with a small house thereon erected.

2. A lot of land known under the letter M of lot number thirty of the Saint Patrick range, of the said parish of Saint-Liboire, of about the fourths of an arpent in superficies ; joining on the north east *La Fabrique*, on the south west Hyacinthe Ménard, in front the by road of said range, in rear widow Charles Goulet—without buildings.

3. A land situate in the parish of Saint-Liboire, in the Saint Henri range, being the lot number twenty three of said range, of four arpents in front by twenty one arpents in depth ; joining in front the road of said range, in rear the lands of Sainte-Hélène, on the north west François or Jean-Baptiste Lajoie, and on the south east the lands hereafter described.

4. A land situate at the same place, being the lot number twenty four of the Saint Henri range, of four arpents in front by twenty one arpents in depth ; joining in front the road of said range, in rear the lands of Sainte-Hélène, on the north west the land hereabove described, and on the south east the land here after described.

5. A land situate at the same place, being the west half of lot number twenty five, containing two arpents in front by twenty one arpents in depth, joining in front the road of said range, in rear the lands of Sainte-Hélène, on the north west the land hereabove described, and on the south east one named Lapointe.

6. A lot of land situate at the same place being the lot number twenty one of the Sainte-Charlotte range, containing four arpents in width by twenty one arpents in depth ; joining in front the road of said range, in rear the Saint-Edouard range, on the north west Domina & Jean-Baptiste Bachand, and on the south east François Paquette.

7. A lot of land situate at the same place being the south west half of the lot number twenty nine of the Saint Patrick range, of four arpents in width by ten arpents and one half in depth ; joining on the south west the Saint-George range, on the north east Paul Bouthillette, on the north west a lot of land of l'œuvre et fabrique of Saint-Liboire, and on the south east Antoine Lachapelle—with one house and one barn.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Liboire, on the THIRTY-FIRST day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the eighth day of September next.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 25th April, 1877.
[First published, 28th April, 1877.]

L. TACHÉ,
Sheriff.
3328

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } **A**LFRÉD BRIEN,
No. 2013. } Plaintiff ; against
PIERRE RIVARD, Defendant, to wit :
A land situate in the parish of Saint-Simon, in

dans le rang Saint-Patrick, de deux arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au rang Saint-George, au sud-est à la paroisse Saint-Liboire, et au nord-ouest à Adolphe Bouthillet.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Simon, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le huitième jour de septembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 2 mai 1877. 3433 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } JOSEPH GAU-
No. 1841. } DETTE, père, De-
mandeur ; contre JOSEPH GAUDETTE, fils, Dé-
fendeur, à savoir :

Une terre situé dans le troisième rang de la paroisse de Saint-Hugues, de deux arpents de front sur vingt-huit arpents et trois quarts de profondeur ; tenant devant au deuxième rang, en profondeur au quatrième rang, d'un côté au nord-ouest à Pierre Gaudette, et au sud-est à Olivier Paquette—avec une maison et grange dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Hugues, le QUATORZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le vingt et unième jour de septembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 3 mai 1877. 3515 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Montréal.

Montréal, à savoir : } WILLIAM J. FENWICK
No. 871. } et L'HON. JOHN
RICHARD DELAP TOLLEMACHE, de la cité et
du district de Montréal, associés sous le nom et
raison de "The Phoenix Landed Credit Company,"
Demandeurs ; contre ALGERNON THOMAS
BROWN, Défendeur, à savoir :

Un terrain situé dans le village d'Actonvale, paroisse Saint-André d'Acton, contenant environ quarante acres de terre en superficie, faisant parti du lot numéro trente-quatre du quatrième rang, de forme irrégulière ; tenant au nord et à l'ouest à la rivière Moose, au sud au terrain de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, et à l'est à la rue Frédéric, Job Alexander Cushing, Antoine Ouellette, Mme. Jérémie Morier et la compagnie manufacturière d'Actonvale—avec une maison et une petite étable dessus érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, à Saint-Liboire, le SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures avant midi. Bref rapportable le vingt-sixième jour de septembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 2 mai 1877. 3455 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-

the Saint Patrick range, of two arpents in front by twenty one arpents in depth ; joining in front the road of said range, in rear the Saint George range, on the south east the parish of Saint Liboire, and on the north west Adolphe Bouthillet.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Simon, the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the eighth day of September next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 2nd May, 1877. 3434
[First published, 5th May, 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } JOSEPH GAU-
No. 1841. } DETTE, senior,
Plaintiff, against JOSEPH GAUDETTE, junior,
Defendant, to wit :

A land situate in the third range of the parish of Saint Hugues, of two arpents in front by twenty eighth arpents and three fourths in depth ; joining in front the second range, in rear the fourth range, on one side on the north west Pierre Gaudette, and on the south east Olivier Paquette—with one house and barn thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Hugues, on the FOURTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the twenty first day of September next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 3rd May, 1877. 3516
[First published, 5th May, 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Montréal.

Montreal, to wit : } WILLIAM J. FENWICK
No. 871. } and the HON. JOHN
RICHARD DELAP TOLLEMACHE, of the city
and district of Montréal, co-partners under the
name and style of "The Phoenix Landed Credit
Company", Plaintiffs ; against ALGERNON THOMAS
BROWN, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the village of Actonvale, parish of Saint André of Acton, containing about forty acres of land in superficies, being part of lot number thirty four of the fourth range, of an irregular form ; joining on the north and the west the Moose river, on the south the land of the Grand Trunk Railway Company of Canada, and on the east Frederick street, Job Alexander Cushing, Antoine Ouellette, Mrs Jérémie Morier and the Actonvale manufacturing company—with one house and one small stable thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, at Saint Liboire, on the SIXTH day of SEPTEMBER next, at eleven o'clock in the forenoon. Writ returnable on the twenty sixth day of September next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 2nd May, 1877. 3456
[First published, 5th May 1877.]

Sheriff's Sales.—Terrebonne

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known

Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—District de Terrebonne.

Province de Québec, } **WILFRID PREVOST**, écuyer,
District de Terrebonne, } à savoir : No. 101.
Saint-Scholastique, dans le district de Terrebonne, maintenant de la cité et district de Montréal, Demandeur; contre **ANTOINE ROCBRUNE**, fils, cultivateur, de la paroisse de Saint-Hermas, dit district de Terrebonne, Défendeur.

Une terre située en la côte Simple de Saint-Hyacinthe, en la paroisse de Saint-Hermas, comté des Deux Montagnes, district de Terrebonne, contenant trois arpents de front sur dix arpents de profondeur, prenant de là quatre arpents de front sur dix arpents aussi de profondeur, le tout plus moins; tenant devant au chemin public, derrière à la ligne seigneuriale d'Argenteuil, du côté sud à Joseph Demers et Hubert Vannier, et du côté nord à Paul Richer et Dame veuve Félix Brazeau—avec deux maisons, une grange, écurie et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Hermas, dit district, **SAMÉDI**, le **QUINZIÈME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de septembre prochain (1877.)

Z. ROUSSILLE.

Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 7 mai 1877. 3657 3
[Première publication, 12 mai 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—District de Terrebonne.

Province de Québec, } **SAMUEL DESJARDINS**, cultivateur,
District de Terrebonne, } à savoir : No. 75.
de Sainte-Thérèse de Blainville, dans le district de Terrebonne, Demandeur; vs. **PIERRE REGIMBAL DIT JÉRÔME**, cultivateur, du dit lieu de Sainte-Thérèse de Blainville, district susdit, Défendeur.

Un terrain sis et situé en la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, comté et district de Terrebonne, contenant un arpent et demi de front à partir de la rivière aux Chiens, à aller à vingt arpents environ de profondeur à un ravin où il prend trois arpents de front sur une profondeur de vingt autres arpents; tenant devant à la rivière aux Chiens, en profondeur aux terres de Sainte-Marianne, d'un côté à Camille Jérôme Regimbal, et d'autre côté à Magloire Lévis Desjardins, le dit terrain faisant partie d'une terre située au dit lieu de Sainte-Thérèse, de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur; tenant devant à la rivière aux Chiens, en arrière aux terres de Sainte-Marianne, d'un côté à Camille Jérôme Regimbal, et d'autre côté partie à Jean-Baptiste Caron et partie à Magloire Lévis Desjardins—avec la moitié indivise d'une maison en pierre et grange, une écurie entière et la moitié indivise d'autres vieilles bâtisses, à l'exception d'une écurie. La dite terre en dernier lieu désignée, sujette en faveur de Adelaide Desjardins, veuve de feu Sévère Jérôme Regimbal, en son vivant, cultivateur, de Sainte-Thérèse susdit, la vie durant de la dite Adelaide Desjardins, à la rente annuelle suivante, savoir: Une chambre dans la dite maison, la moitié du jardin, clos, fumé et bêché, places dans les bâtiments pour ses animaux et ceux de ses visites, nourris à même les fourrages et avoine des propriétaires de la dite terre, droit à la laiterie, au puit, au four, d'aller et venir sur la dite terre,

according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—District of Terrebonne

Province of Quebec, } **WILFRID PREVOST**,
District of Terrebonne, } esquire, advocate,
to wit: No. 101. } heretofore of Sainte Scholastique, in the district of Terrebonne, now of the city and district of Montreal, Plaintiff; against **ANTOINE ROCBRUNE**, junior, farmer, of the parish of Saint Hermas, district of Terrebonne, Defendant.

A land situate in La Côte Simple de Saint-Hyacinthe, in the parish of Saint Hermas, county of Two Mountains, district of Terrebonne, measuring three arpents in front by ten arpents in depth, from thence four arpents in front by ten arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the main road, in rear by the seigniorial line of Argenteuil, on the south side by Joseph Demers and Hubert Vannier, and on the north side by Paul Richer and Mrs widow Felix Brazeau—with two houses, a barn, shed and outbuildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Hermas, district aforesaid, on **SATURDAY**, the **FIFTEENTH** day of **SEPTEMBER** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fourth day of September next (1877).

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint-Scholastique, 7th May, 1877. 3658
[First published, 12th May, 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—District of Terrebonne.

Province of Quebec, } **SAMUEL DESJARDINS**,
District of Terrebonne, } farmer, of
to wit: No. 75. } Sainte-Thérèse de Blainville, in the district of Terrebonne, Plaintiff; vs. **PIERRE REGIMBAL DIT JEROME**, farmer, of Sainte-Thérèse de Blainville aforesaid, in the said district, Defendant.

A lot situate in the parish of Sainte-Thérèse de Blainville, county and district of Terrebonne, containing one arpent and a half in front starting from the river aux Chiens, running to about twenty arpents in depth to a ravine where it measure three arpents in front by a depth of twenty other arpents; bounded in front by the river aux Chiens, in rear by the Sainte-Marianne lands, on one side by Camille Jérôme Regimbal, and on the other side by Magloire Lévis Desjardins, said lot forming part of a land situate at Sainte-Thérèse aforesaid, of three arpents in front by forty arpents in depth; bounded in front by the river aux Chiens, in rear by the lands of the Sainte Marianne lands, on one side by Camille Jérôme Regimbal, and on the other side partly by Jean-Baptiste Caron and partly by Magloire Lévis Desjardins—with the undivided half of a stone house and barn, an entire shed, and the undivided half of other old buildings, except a shed. The said land last described being subject, in favor of Adelaide Desjardins, widow of the late Sévère Jérôme Regimbal, in his lifetime, farmer, of Sainte-Thérèse aforesaid, during the lifetime of the said Adelaide Desjardins, to the annual rent following, to wit: A room in the said house, half of the garden, fenced, manured and hoed, accommodation in the buildings for her cattle and those of her visitors, fed from the forage and oats of the proprietors of the said land, right to the dairy, the well, oven; to go and come

d'une jument paccagée, et hivernée par les dits propriétaires, de garder le nombre de ruches d'abeilles qu'elle voudra, vingt minots de bled froment sec, net, loyal et marchand, dont six minots à la Saint-Michel et le reste en janvier, deux minots de pois cuisant à la Saint-Michel, par chacun des dits propriétaires, la moitié d'un cochon gras du poids de trois cents livres bien engraisé, chacun cent cinquante livres avec les panes et la graisse à Noel, soixante livres de beau bœuf à Noel, un agneau gras à choix sur le troupeau à la Saint-Michel à tour de rôle par les dits propriétaires, chaque année dix-huit cordes de bois mou bûché du printemps livrable aux premiers traînages convertis en bois de poêle et pour le four et entré dans la maison, douze douzaines d'œufs au besoin du printemps à l'automne, la tonsure de deux moutons à choix sur le troupeau au printemps, six poules ou poulets au besoin, un minot de sel à Noel, une demie livre de poivre, un quarteron de clou et de canelle à Noel, trois aunes de toile, six livres de chandelle, deux gallons d'huile à Noel, douze livres de savon du pays à Noel, deux livres de thé et une livre de café au besoin, trente livres de cassonnade ou sucre d'érable en mai, vingt-quatre minots de patates à la Toussaint. Une paire de souliers de bœuf et une paire de souliers français au besoin, neuf piastres en argent dont quatre piastres et demi en mars et le reste en septembre, un cheval attelé sur voiture commode et convenable à la saison pour la mener ou faire mener où bon lui semblera à chaque demande, d'aller chercher et mener le médecin et le prêtre dans tous les cas de nécessité, une vache à lait à choix sur le troupeau fournie à tour de rôle par les propriétaires le premier de mai, reprise lorsqu'elle ne donnera plus de lait, hivernée et paccagée par eux et remplacée au cas de mort, vieillesse, ou stérilité. Le tout payable en la demeure de la dite crédit rentière, arrivant le décès de cette dernière, la faire enterrer avec un service de troisième classe, plus un service anniversaire de troisième classe et dix messes basses.

La dite terre sujette de plus en faveur de Marie Desjardins, sœur de la dite Adélaïde Desjardins, au cas de prédécès de cette dernière aux soins, nourriture et entretien de hardes et linges de corps suivant son état et condition, et aux frais d'un service à son décès; et au cas de prédécès de la dite Marie Desjardins, la dite rente diminuera d'un tiers pour le bled, le lard, le sucre, les pois, le bœuf, les œufs, les poulets, les patates et l'argent; la dite rente annuelle est supportée moitié par chacun des deux propriétaires de la dite terre; le tout suivant acte de donation du premier mars mil huit cent soixante et treize par Sèvre Jérôme Regimbal et sa dite épouse aux dits Magloire Levis Desjardins et au dit défendeur, devant M^{re} Germain, notaire, et enregistré le dix septembre mil huit cent soixante et treize, au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne.

Pour être vendu sujet aux charges ci-dessus mentionnées à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, comté et district de Terrebonne, MARDI, le DIX HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de septembre prochain (1877.)

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Scholastique, 7 mai 1877. 3555 3
(Première publication, 12 mai 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Terrebonne.

Province de Québec, } A M A B L E B E R -
District de Terrebonne, } A N A R D, écuyer,
à savoir: No. 244. } notaire, de la paroisse
de Saint-Placide, dans le district de Terrebonne,
Demandeur; contre PIERRE MENARD, cultivateur,
de la paroisse de Saint-Benoit, district susdit,
Défendeur.

in and upon the said land; also a mare pastured and kept during winter by the said owners; to keep as many beehives as she may wish; twenty bushels of wheat, dry, clean, good and merchantable, of which six bushels at Michaelmas, and the rest in January, two bushels of cooking peas at Michaelmas, from each of the said proprietors, the half of a fat pig, weighing three hundred pounds, well fattened, each one hundred and fifty pounds with the lard and rendering at Christmas, sixty pounds of good beef at Christmas, a fat lamb at her choice from the flock at Michaelmas in turn from each of the said proprietors, every year eighteen cords of soft wood cut in spring, to be delivered at the first fall of snow, split for the stove and oven, and put in the house, twelve dozen of eggs from spring to fall, as required, the fleece of two sheep at her choice from the flock, six hens or chickens as required, a bushel of salt at Christmas, a half pound of pepper, a quarter of a pound of cloves and cinnamon, three ells of linen, six pounds of candles, two gallons of oil at Christmas, twelve pounds of homemade soap at Christmas, two pounds of tea and one pound of coffee when needed; thirty pounds of brown sugar or maple sugar, in May; twenty four bushels of potatoes at All Saints, one pair of moccasins, one pair of french boots when required, nine dollars in money, of which four dollars and a half in March, and the rest in September, a horse harnessed to a proper vehicle fit for the season, to drive or have her driven where she may wish to go, at her request, to fetch her the doctor and priest in case of necessity, a milch cow at her choice from the whole flock, furnished on the first of May, by each of the proprietors in turn, to be taken back when she runs dry, wintered and pastured by them, and replaced in case of death, old age or barrenness. The whole to be paid or delivered at the residence of the said creditor of the rent, and upon her death to have her interred with a funeral service of the third class, also a third class anniversary service and ten low masses.

Said land being also subject, in favor of Marie Desjardins, wife of the said Adélaïde Desjardins, in case of the latter dying first, to take care of, keep and clothe her according to her state and condition, and to the expense of a service at her death; and in the event of Marie Desjardins aforesaid, dying first, the said rent shall be lessened by one third for the wheat, pork, sugar, peas, beef, eggs, chickens, potatoes and money; said yearly life rent to be paid for one half by each of the said proprietors, the whole according to deed of gift dated the first day of March, one thousand eight hundred and seventy three, by Sèvre Jérôme Regimbal, and his said wife, to the said Magloire Levis Desjardins and to the said defendant, before M^{re} Germain, notary, and registered on the tenth day of September, one thousand eight hundred and seventy three, at the registry office for the county of Terrebonne.

To be sold subject to the charges above mentioned, at the church door of the parish of Sainte Thérèse de Blainville, county and district of Terrebonne, on TUESDAY, the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at NOON. Said writ returnable the twenty fifth day of September next (1877.)

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Scholastique, 7th May, 1877. 3556
(First published, 12th May, 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Terrebonne.

Province of Québec, } A M A B L E B E R -
District of Terrebonne, } A N A R D, esquire,
to wit: No. 244. } notary, of the parish of
Saint Placide, in the district of Terrebonne, Plaintiff;
vs. PIERRE MENARD, farmer, of the parish
of Saint Benoit, district aforesaid, Defendant.

1. Une pièce de terre située au nord-ouest de la côte Saint-Jean, en la paroisse de Saint-Benoit, comté des Deux-Montagnes, district de Terrebonne, formant partie du lot de concession désigné au plan et terrier de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes, sous numéro cent cinquante-cinq, de la contenance d'un arpent et demi de front sur vingt-six arpents de profondeur, plus ou moins; tenant pardevant au chemin du Roi, derrière au lopin de terre ci-après désigné, d'un côté à Jean-Baptiste Chaurette, et de l'autre côté partie à la veuve Lacroix, partie à Jean-Baptiste Rochon et partie à Isidore Renaud—avec une maison et autres bâties dessus construites.

2. Une autre pièce de terre, située au même lieu et formant partie du lot de concession numéro cent cinquante-cinq, de la contenance de trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur, plus ou moins; tenant d'un bout à la pièce de terre ci-dessus désignée et à la pièce de terre de Jean-Baptiste Chaurette, et de l'autre bout à la terre de Basile Proulx, d'un côté à Isidore Renaud, et de l'autre côté à la veuve Arsène Blais—sans bâtiments. Avec réserve de l'usufruit et jouissance des dites deux pièces de terres ci-dessus décrites en faveur de Dame Victoire Denis, veuve de feu Gédéon Ménard, du dit lieu de Saint-Benoit, la vie durant de la dite Dame Victoire Denis.

Pour être vendues avec la réserve ci-dessus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Benoit, SAMEDI, le QUINZIEM jour de SEPTEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de septembre prochain, 1877.

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 7 mai 1877. 3659 3
[Première publication 12 mai 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure — District de Terrebonne.
Province de Québec, } WILFRID PRE-
District de Terrebonne, } VOST, écuyer,
à savoir: No. 7. } avocat, ci-devant de
Sainte-Scholastique, dans le district de Terrebonne, maintenant de la cité et du district de Montréal, Demandeur; vs. OLIVIER CHARLEBOIS, cultivateur, de la paroisse de Saint-Joseph du Lac, dans le district de Terrebonne, Défendeur.

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Joseph, comté des Deux-Montagnes, district de Terrebonne, de la contenance de trois arpents à trois arpents et trente-trois pieds de front sur treize arpents à quinze arpents de profondeur; et de là prenant seulement un arpent de large sur encore un arpent et demi à deux arpents de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, et tel que ce terrain est enclavé dans les limites suivantes, savoir: borné devant par le chemin du Roi, derrière partie par Dame Antoine de Bellefeuille et partie par Eustache Janvril dit Bélaire, d'un côté par Charles Brosseau ou représentants, et de l'autre côté par le terrain en second lieu ci-après décrit—avec une maison dessus construite.

2. Un autre lot de terre situé en la dite paroisse de Saint-Joseph du Lac des Deux-Montagnes, comté et district susdits, de la contenance de trois arpents à trois arpents et trente-trois pieds de front sur quinze à dix-sept arpents de profondeur, sans garantie de mesure précise, et tel que ce terrain se trouve encavé dans les limites suivantes, savoir: borné devant par le chemin du Roi, derrière partie par Dame veuve Antoine de Bellefeuille, partie par Joseph Labelle et les héritiers de feu Joséphine Rocbrune dite Laroque, et partie par Edouard Paquin, d'un côté au nord-est par le terrain ci-haut décrit, et d'autre côté par Gilbert Ethier ou représentant—avec une maison en pierre, deux granges et autres bâties dessus construites.

Cette dernière terre sujette en faveur de Joseph Labelle, rentier, de la dite paroisse de Saint-Joseph,

1. A piece of land situate in the north west of the Côte Saint Jean, in the parish of Saint Benoit, county of Two Mountains, district of Terrebonne, forming part of the concession lot designated on the plan and in the Terrier of the seigniorie of Lake of Two Mountains, as numbers one hundred and fifty five, measuring one arpent and a half in front by twenty six arpents in depth, more or less, bounded in front by the King's highway, in rear by the lot of land hereinafter described, on one side by Jean Baptiste Chaurette, and on the other side partly by Mrs. widow Lacroix, partly by Jean Baptiste Rochon and partly by Isidore Renaud—with a house and outbuildings thereon erected.

2. Another piece of land situate at the same place, forming part of concession lot number one hundred and fifty five, measuring three arpents in front by four arpents in depth, more or less; bounded at one end by the piece of land hereinabove described, and by Jean Baptiste Chaurette's property, and at the other end by Basile Proulx's property, on one side by Isidore Renaud, and on the other side by Mrs. widow Arsène Blais—without buildings. But reserving the usufruct and enjoyment of the two pieces of land above mentioned in favor of Dame Victoire Denis, widow of the late Gédéon Menard, of Saint Benoit aforesaid, during the lifetime of the said Dame Victoire Denis.

To be sold with the reserve above stated, at the church door of the said parish of Saint Benoit, district of Terrebonne, on SATURDAY, the FIFTEENTH day of SEPTEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty fourth day of September next.

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sainte Scholastique, 7th May, 1877. 3660
(First published, 12th May, 1877.)

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—District of Terrebonne.
Province of Québec, } WILFRID PRE-
District of Terrebonne, } VOST, esquire,
to wit: No. 7. } advocate, heretofore of
Sainte Scholastique, in the district of Terrebonne, now of the city and district of Montreal, Plaintiff; vs. OLIVIER CHARLEBOIS, farmer, of the parish of Saint Joseph du Lac, in the district of Terrebonne, Defendant.

1. A lot of land situate in the parish of Saint Joseph, county of Two Mountains, district of Terrebonne, measuring three arpents to three arpents and thirty three feet in front by thirteen to fifteen arpents in depth, and from thence having only one arpent in width by from one arpent and a half two arpents in depth, the whole more or less, without warranty as to precise contents, and such as the said lot is comprised within the following limits, to wit: bounded in front by the Kings highway, in rear partly by Mrs. Antoine de Bellefeuille, and partly by Eustache Janvril dit Bélaire, on one side by Charles Brosseau or representatives, and on the other side by the lot hereinafter described—with a house thereon erected.

2. Another lot of land situate in the said parish of Saint Joseph du Lac des Deux Montagnes, county and district aforesaid, measuring three arpents to three arpents and thirty three feet in front by fifteen to seventeen arpents in depth, without warranty as to precise contents, and such as the said lot is enclosed within the following limits, to wit: bounded in front by the King's road, in rear partly by Mrs. widow Antoine de Bellefeuille, partly by Joseph Labelle, and the heirs of the late Josephine Rocbrune dite Laroque, and partly by Edouard Paquin, on one side to the north east by the lot hereinabove described, and on the other side by Gilbert Ethier or representatives—with a stone house, two barns and outbuildings thereon erected.

This last lot being subject to the half of the annual and life rent in favor of Joseph Labelle, ren-

dit district, à la moitié de la rente annuelle et viagère à lui due par et en vertu d'un acte de donation fait par le dit Joseph Labelle à ses fils François Labelle et Charles Labelle, cultivateurs, du même lieu, reçu à Saint-Eustache devant maître Stephens MacKay, et son confrère notaires, le dix-huit octobre mil huit cent cinquante six, et enregistré le vingt-six janvier mil huit cent cinquante-sept; la dite rente annuelle et viagère consistant en son entier des articles de rente et effets suivants, savoir: trente-six minots de bled, sec, net, loyal et marchand livrable comme suit: dix-huit minots à la Saint-Michel de chaque année et dix-huit minots à Noël, cinquante minots de bonne avoine livrable à la Saint-Michel, dix minots de beaux pois livrable à la Saint-Michel, quatre cents livres de lard à Noël, par deux cochons ne pesant pas moins de deux cents livres chacun, vingt minots de bonnes patates à la Toussaint, trente livres de bon bœuf à Noël, cinquante pommes de beaux choux à la Toussaint, douze couples de poulets à Noël, douze douzaines d'œuf au besoin du donateur, seize livres de riz au besoin, seize livres de bonnes chandelles, huit livres à la Toussaint et huit livres à Noël, soixante livres de bon savon à Noël, une livre de pierre bleue à la Saint-Michel, deux livres d'emploi à la Saint-Michel, dix-huit livres de laine en mai, quatre cent bottes de foin du meilleur produit par la dite terre dans la saison des foins, deux minots de sel à Noël, une livre de poivre à Noël, deux veltes de bon whiskey, une velte à Noël et une velte aux jours gras, six livres de bon thé au besoin du donateur, cinquante livres de bon sucre du pays en mai, deux paires de souliers de bœuf au besoin du donateur, vingt cordes de bois franc bûché du printemps livrable tous les ans aux premières neiges au domicile du donateur scié en deux, cent livres ancien cours tous les ans à Noël, dix-huit livres de bon tabac du pays à la Toussaint, deux vaches laitières tous les ans livrables le premier de mai pâturées par les donataires et reprises à la fin des pâturages, un *médecin* ou chirurgien, procurer au dit donateur tous les secours manuels en maladies, le faire inhumer avec service le corps présent s'il est possible, avec un pareil service à l'expiration de l'année, à son décès, lui faire célébrer vingt messes de *requiem* pour le repos de son âme.

Pour être vendus aux charges ci-dessus, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joseph du Lac des Deux Montagnes, district de Terrebonne, LUNDI, le DIX-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de septembre prochain (1877).

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Scholastique, 7 mai 1877. 3653 3
(Première publication, 12 mai 1877.)

Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières

VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui

tier, of the parish of Saint Joseph, in the said district, due to him under and in virtue of a deed of gift made by the said Joseph Labelle, to his sons François Labelle and Charles Labelle, farmers, of the same place, Saint Joseph aforesaid, the said deed having been passed at Saint Eustache, before Mtre. Stephens Mackay and colleague, notaries, on the eighteenth day of October, one thousand eight hundred and fifty six, and registered on the twenty sixth day of January, one thousand eight hundred and fifty seven, said annual and life rent being composed and consisting of the following effects in kind, namely: thirty six bushels of wheat, dry, clean, good and merchantable to be delivered as follows: eighteen bushels at Michaelmas of every year, and eighteen bushels at Christmas, fifty bushels of good oats to be delivered at Michaelmas, ten bushels of good peas to be delivered at Michaelmas, four hundred pounds of pork at Christmas, namely two pigs weighing not less than two hundred pounds each, twenty bushels of good potatoes at All Saints, thirty pounds of good beef at Christmas, fifty heads of cabbage at All Saints, twelve pairs of chickens at Christmas, twelve dozen eggs as required by the donor, sixteen pounds of rice, as he may require, sixteen pounds of good candles, eight pounds at All Saints and eight pounds at Christmas, sixty pounds of good soap at Christmas, one pound of blue at Michaelmas, two pounds of starch at Michaelmas, eighteen pounds of wool in May, four hundred bundles of hay of the best quality grown on the said lands in the haying season, two bushels of salt at Christmas, one pound of pepper at Christmas, four gallons of good whiskey, two at Christmas and two on Shrove Tuesday, six pounds of good tea, as required by the donor, fifty pounds of good maple sugar in May, two pairs of moccasins as required by the donor, twenty cords of hardwood cut in the spring, to be sawn in two delivered at the donor's domicile when the first snow falls, twenty dollars *anciens cours* every year at Christmas, eighteen pounds of good Canadian tobacco at All Saints, two milch cows every year to be delivered on the first day of May, pastured by the said donees and taken back at the close of the pasturage, also a physician and surgeon, to provide the donor with help in time of sickness, to have him buried after a funeral service performed in presence of the body, if possible, with a similar service one year later, to have twenty *requiem* masses celebrated after his death for the repose of his soul.

To be sold subject to the charges hereinabove mentioned, at the parochial church door of the parish of Saint Joseph du Lac des Deux Montagnes, district of Terrebonne, on MONDAY, the SEVENTEENTH day of SEPTEMBER next, at NOON. Said writ returnable on the twenty sixth day of September next (1877).

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sainte Scholastique, 7th May, 1877. 3654
[First published, 12th May, 1877.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions

précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit, comté de Berthier—District de Richelieu.

Trois-Rivières, à savoir : } **DANIEL McKER-**
No. 427. } **CHER**, tailleur,
de la ville de Berthier, dans les dits comté et district, Demandeur ; contre **LAZARE LAMBERT**, cultivateur, demeurant en la paroisse de Saint-Didace, dans le district des Trois-Rivières, Défendeur, savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Didace, dans le district des Trois-Rivières, du côté sud de la rivière de Maskinongé, contenant environ neuf arpents de front sur environ quinze arpents de profondeur ; bornée en front par la dite rivière Maskinongé, et se terminant en profondeur partie à Grégoire Lincours, partie à Antoine Allard, partie à Joseph Lambert dit Robillard et partie à Michel Germain, joignant d'un côté à Elzéar Barette, et de l'autre côté à Lazare Lambert.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Didace, dans le district de Trois-Rivières, du côté sud de la Rivière Maskinongé, de trois arpents de front sur trente-deux arpents de profondeur ; bornée en front par la dite rivière Maskinongé, et se terminant en profondeur partie à Joseph Lambert dit Aubin, et partie à Norbert Brunelle ; joignant d'un côté à Joseph Lambert dit Robillard, et de l'autre côté à Maxime Pellerin—avec une maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse Saint-Didace, le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 9 mai 1877. 3719 3
[Première publication, 12 mai 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } **ANTOINE ST. JAC-**
No. 299. } **QUES**, manufacturier
de voitures, de la paroisse de Saint-Denis, Demandeur ; contre **JEAN ALIAS JOHN THEREAULT**, tanneur, de la ville de Sorel, Défendeur, savoir :

Un terrain ou emplacement sis et situé dans le village de la paroisse d'Yamachiche, au sud de la petite rivière d'Yamachiche, sur le chemin de commodité de Calix Lami, de deux perches et demi de front sur la profondeur qu'il y a depuis le dit chemin à aller à la profondeur du terrain de Antoine St. Jacques ; borné en front au dit chemin de commodité et se terminant en profondeur à Antoine Duchaine, joignant d'un côté au nord est à Calix Lami, et de l'autre côté au sud ouest à Antoine Duchaine—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances. A la charge par l'acquéreur de payer une rente foncière de cinq piastres par année, aux héritiers de feu Dame veuve Alexis Lami, leurs héritiers et ayant cause la dite rente payable le vingt-neuf de septembre de chaque année.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse d'Yamachiche, le DIXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 1er mai 1877. 3409 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

afin de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court, County of Berthier—District of Richelieu.

Three Rivers, to wit } **DANIEL McKERCHER**,
No. 427. } **No. 427.** tailor, of the town of
Berthier, in the said county and district, Plaintiff; against **LAZARE LAMBERT**, farmer, residing in the parish of Saint Didace, in the district of Three Rivers, Defendant, to wit :

1. A land situate and being in the parish of Saint Didace, in the district of Three Rivers, on the south side of the river Maskinongé, measuring about nine arpents in front by about fifteen arpents in depth ; bounded in front by the said river Maskinongé, in rear partly by Grégoire Lincours, partly by Antoine Allard, partly by Joseph Lambert dit Robillard and partly by Michel Germain, on one side by Elzéar Barette, and on the other side by Lazare Lambert.

2. A land situate in the parish of Saint Didace, in the district of Three Rivers, on the south side of the river Maskinongé, of three arpents in front by thirty two arpents in depth ; bounded in front by the river Maskinongé aforesaid, in rear partly by Joseph Lambert dit Aubin and partly by Norbert Brunelle, on one side by Joseph Lambert dit Robillard, and on the other side by Maxime Pellerin—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Didace, on the TWENTIETH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of October next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 9th May, 1877. 3720
(First published, 12th May, 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } **ANTOINE ST. JACQUES**,
No. 299. } **No. 299.** wheelwright, of the
parish of St. Denis, Plaintiff ; against **JEAN ALIAS JOHN THEREAULT**, tanner, of the town of Sorel, Defendant, to wit :

A lot situate and being in the village of the parish of Yamachiche, south of the little Yamachiche river, on Calix Lami's cross road, of two perches and a half in front by the depth there may be between the said road and the rear line of Antoine St. Jacques' land ; bounded in front by the said cross road, in rear by Antoine Duchaine, on one side to the north east by Calix Lami, and on the other side to the south west by Antoine Duchaine—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to the charge upon the purchaser of paying a ground rent of five dollars a year, to the heirs of the late Mrs. widow Alexis Lami, their heirs and representatives, said rent payable on the twenty ninth day of September of every year.

To be sold at the church door of the parish of Yamachiche, on the TENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of September next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 1st May, 1877. 3410
[First published, 5th May 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } JOSEPH VALLÉE, tra-
No. 88. } commerçant, de la
cité des Trois-Rivières, district des Trois-Rivières,
Demandeur ; contre ELZEAR DUPONT, ci-devant
cultivateur, de la Pointe du Lac, et actuellement
de la cité des Trois-Rivières, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de la Pointe
du Lac, dans le sixième rang, de deux arpents
moins dix-huit pieds ou environ de front sur vingt-
cinq arpents de profondeur ; prenant son front au
cinquième rang, et se terminant en profondeur au
septième rang, joignant des deux côtés à Bazile
Thibeault—avec les bâtisses dessus construites, cir-
constances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la
paroisse de la Pointe du Lac, le VINGT-QUATRIÈME
jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du
matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième
jour de novembre prochain.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 20 juin 1877. 4671 2
[Première publication, 23 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } LUDGER BRUNEL-
No. 118. } LE, marchand, de la
paroisse de Gentilly, Demandeur ; contre LUD-
GER GENEST, forgeron, de la dite paroisse, Dé-
fendeur, savoir :

1. Un emplacement sis et situé en la paroisse
de Gentilly, dans le troisième rang, de sept per-
ches et quatre pieds de front sur six perches de
profondeur ; borné en front au chemin du Roi, et se terminant
en profondeur aux terres du quatrième rang, joignant
d'un côté au nord-est à Joseph Durand, et
de l'autre côté au sud-ouest à Ovide Baril ou son
représentant—avec les bâtisses dessus construi-
tes, circonstances et dépendances. L'immeuble
ci-dessus désigné est connu et distingué par le nu-
méro cinq cent quatre-vingt-neuf, du cadastre, plan
et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet,
pour la paroisse de Gentilly.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Gen-
tilly, dans le troisième rang, d'environ deux ar-
pents de front sur trente arpents de profondeur ;
borné en front au chemin du Roi, et se terminant
en profondeur aux terres du quatrième rang, joignant
d'un côté au nord-est à Joseph Durand, et
de l'autre côté au sud-ouest à Ovide Baril ou son
représentant—avec les bâtisses dessus construites,
circonstances et dépendances. L'immeuble ci-des-
sus en second lieu désigné est connu et distingué
par le numéro cinq cent quatre-vingt-sept, du ca-
dastre, plan et livre de renvoi officiels du comté
de Nicolet, pour la paroisse de Gentilly.

Pour être vendus à la porte de l'église de la pa-
roisse de Gentilly, le SEPTIÈME jour de SEPTEM-
BRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit
bref rapportable le quinzième jour de septembre
prochain.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 28 avril 1877. 3411 3
[Première publication, 5 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } ALCIME BRUNELLE,
No. 51. } écuyer, bourgeois,
de la paroisse Saint-Pierre Lesbecquets, Deman-
deur ; contre FRANÇOIS MORINVILLE, fils
d'Alexis, cultivateur et navigateur, de la paroisse
de Champlain, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Cham-
plain, rang du fleuve, d'environ trois arpents et
demi de front sur environ trente sept arpents et
demi de profondeur : bornée en front au fleuve
Saint-Laurent, et se terminant en profondeur à la
rivière Champlain, joignant d'un côté au nord-est

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } JOSEPH VALLÉE, tra-
No. 88. } der, of the city of
Three Rivers, district of Three Rivers, Plaintiff ;
against ELZEAR DUPONT, heretofore farmer, of
La Pointe du Lac, and now of the city of Three
Rivers, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of La
Pointe du Lac, in the sixth range, of two arpents
less eightæen feet or thereabouts in front by
twenty five arpents in depth ; bounded in front
by the fifth range, in rear by the seventh range,
and on both sides by Bazile Thibeault—with the
buildings thereon erected, circumstances and
dependencies.

To be sold at the church door of the parish of
La Pointe du Lac, on the TWENTY FOURTH day
of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon.
Said writ returnable the twenty sixth day of
November next.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 20th June, 1877. 4672
[First published, 23rd June, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } LUDGER BRUNELLE,
No. 118. } merchant, of the parish
of Gentilly, Plaintiff ; against LUDGER GENEST,
blacksmith, of the said parish, Defendant, to wit :

A lot situate and being in the parish of Gentilly,
in the third range, of seven perches and four feet
in front by six perches in depth ; bounded in
front by the King's highway, in rear and on the
north east side by Ovide Baril or representative,
and on the south west side by the fourth range
by road—with the buildings thereon erected,
circumstances and dependencies. The lot
hereinabove designated is known and disti-
guished by the number five hundred and eighty
nine, of the official cadastre, plan and book of re-
ference of the county of Nicolet, for the parish of
Gentilly.

2. A land situate and being in the parish of
Gentilly, in the third range, of about two arpents
in front by thirty arpents in depth ; bounded in
front by the King's highway, in rear by the lands
of the fourth range, on one side to the north east
by Joseph Durand, and on the other side to the
south west by Ovide Baril or his representative—
with the buildings thereon erected, circumstances
and dependencies. The immovable hereinabove
secondly described is known and distinguished as
number five hundred and eighty seven, on the
official cadastre, plan and book of reference of
the county of Nicolet, for the parish of Gentilly.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Gentilly, on the SEVENTH day of SEP-
TEMBER next, at ELEVEN o'clock in the fore-
noon. Said writ returnable on the fifteenth day
of September next.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 28th April, 1877. 3412
[First published, 5th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } ALCIME BRUNELLE,
No. 51. } Esquire, gentleman,
of the parish of Saint-Pierre Lesbecquets, Plaintiff ;
against FRANÇOIS MORINVILLE, son of Alexis,
farmer and boatman, of the parish of Champlain,
Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Cham-
plain, river range, of about three arpents and a half
in front by about thirty seven arpents and a half
in depth ; bounded in front by the river Saint
Lawrence, in rear by the river Champlain, on one
side to the north east partly by Ovide Leblanc, and

partie à Ovide Loblanc et partie à Pierre Gagnon, et de l'autre côté au sud-ouest partie à François Toutant et partie à la veuve Elois Toutant—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances. A distraire de la dite terre l'emplacement d'école No. 1, tel qu'il est actuellement enclos, le dit emplacement se trouve sur le chemin Royal du dit rang.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Champlain, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'octobre prochain.

SEVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif,	Shérif.
Trois-Rivières, 9 mai 1877.	3715 3
(Première publication, 12 mai 1877.)	

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } EDUARD CLEMENT PARFAIT

No. 450. } CHEVREFFILS, écuyer, médecin, demeurant dans le village de Plessisville, dans le district d'Arthabaska, en sa qualité de tuteur dûment élu en justice à Pierre Léopold Auguste Roy et Marie Angèle Bertha Roy, enfants mineurs issus du mariage de feu Auguste Cléophas Roy, en son vivant, écuyer, médecin, demeurant en la paroisse Saint-Norbert d'Arthabaska, et feue Armelia Bertha Wilhelmina Cressé, en son vivant, de la dite paroisse Saint-Norbert d'Arthabaska, Demandeur ; contre STANISLAS CHAMPAGNE, cultivateur, demeurant dans la paroisse de Nicolet, dans le district de Trois-Rivières, Défendeur, savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse de Nicolet, sur l'Isle de la Fourche, de six arpents, plus ou moins, de front, sur toute la largeur de la dite Isle ; bornée par le bout nord-est par la branche nord-est de la rivière Nicolet, et par le bout sud-ouest par la branche sud-ouest de la rivière Nicolet, joignant d'un côté au nord à Augustin Barbinais ou son représentant, et de l'autre côté au sud à Antoine Provancher—avec une maison, grange et étable et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro quatre cent vingt-trois, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Nicolet.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Nicolet, à la concession du nord-est, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front à la branche nord-est de la rivière Nicolet, et se terminant en profondeur aux terres de la concession du Grand Saint-Esprit, joignant du côté nord à Sévère Marcotte, et du côté sud à Sifroid Champagne—avec une maison, grange, étables et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus en second lieu désigné est connu et distingué par le numéro cent quarante-trois, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Nicolet.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Nicolet, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif,	Shérif.
Trois-Rivières, 9 mai 1877.	3717 3
(Première publication, 12 mai 1877.)	

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } ANDRÉ DUPUIS,

No. 651. } marchand, de la paroisse de Saint-Tite, Demandeur ; contre HYACINTE COSSETTE, cultivateur, de la dite paroisse Saint-Tite, Défendeur, savoir :

partly by Pierre Gagnon, and on the other side to the south west partly by François Toutant and partly by Mrs. widow Elois Toutant—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Reserving therefrom school lot No. 1, such as it is actually enclosed, and which is on the Queen's road of the said range.

To be sold at the parochial church door of the parish of Champlain, on the THIRD day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of October next.

SEVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office,	Sheriff.
Three Rivers, 9th May, 1877.	3716
(First published, 12th May, 1877.)	

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } EDUARD CLEMENT

No. 450. } PARFAIT CHEVREFFILS, esquire, physician, residing in the village of Plessisville, in the district of Arthabaska, in his quality of tutor appointed in due course of law to Pierre Leopold Auguste Roy and Marie Angèle Bertha Roy, minor children, issue of the late Auguste Cleophas Roy, in his lifetime, esquire, physician, residing in the parish of Saint Norbert d'Arthabaska, and of the late Armelia Bertha Wilhelmina Cressé, in her lifetime of the said parish of Saint Norbert d'Arthabaska, Plaintiff ; against STANISLAS CHAMPAGNE, farmer, residing in the parish of Nicolet, in the district of Three Rivers, Defendant, to wit :

1. A land situate and being in the parish of Nicolet, on Isle de la Fourche, of six arpents, more or less, in front, by the whole width of the said island ; bounded at the north eastern extremity by the north eastern branch of the river Nicolet, and at the south western extremity by the south western branch of the Nicolet river, on one side to the north by Augustin Barbinais or his representatives, and on the other side to the south by Antoine Provancher—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. The lot hereinabove designated is known and distinguished by the number four hundred and twenty three, of the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Nicolet.

2. A land situate and being in the parish of Nicolet, in the north east concession, of two arpents in front by thirty arpents in depth, more or less ; bounded in front by the north eastern branch of the river Nicolet, and in rear by the lands of the concession of Le Grand Saint Esprit, on the north side by Sévère Marcotte, and on the south side by Sifroid Champagne—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. The immovable hereinabove secondly described is known and distinguished as number one hundred and forty three, on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Nicolet.

To be sold at the parochial church door of the parish of Nicolet, on the SEVENTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of October next.

SEVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office,	Sheriff.
Three Rivers, 9th May, 1877.	3718
(First published, 12th May, 1877.)	

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } ANDRÉ DUPUIS, mer-

No. 651. } chant, of the parish of Saint Tite, Plaintiff ; against HYACINTE COSSETTE, farmer, of the said parish of Saint Tite, Defendant, to wit :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Tite, seigneurie de Batiscan, sur le côté nord de la rivière des Envies, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, prenant son front à la dite rivière des Envies, et se terminant en profondeur à George Buist ou son représentant, joignant d'un côté au sud-ouest à la route qui conduit à l'église, et de l'autre côté au nord-est à Isidore Francour—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Tite, le TRENTIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le onzième jour de septembre prochain.

SÈVÈRE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 23 avril 1877. 3245 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } EUSÈBE ANGER, No. 665. } charron, de la paroisse de Sainte-Anne de Laperade, Demandeur ; contre LEON TRUDEL, cultivateur, de la paroisse Saint-Stanislas, Défendeur, savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse Saint-Stanislas, sur la Petite Rivière des Envies, du côté nord-est d'icelle, de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; bornée en front à la Petite Rivière des Envies, et se terminant en profondeur à des terres non concédées, joignant d'un côté au nord à Ephrem Proteau, et de l'autre côté au sud à Réal Trudel—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Stanislas, sur la Petite Rivière des Envies, côté sud-ouest d'icelle, de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; bornée en front à la Petite Rivière des Envies, et se terminant en profondeur à un nommé Mongrain, joignant d'un côté au nord à Calixte Bordeleau, et de l'autre côté au sud à Chrysostome Lafontaine—avec une maison et une grange dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Stanislas, le TRENTIÈME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de septembre prochain.

SÈVÈRE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 23 avril 1877. 3243 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Trois-Rivières, à savoir : } LA BANQUE DE No. 1282. } MONTREAL, (The Bank of Montreal), corps politique dûment incorporé suivant la loi, et ayant son principal lieu d'affaires, dans les cité et district de Montréal, Demanderesse ; contre H. W. KING, des cité et district de Montréal, en sa qualité d'exécuteur testamentaire à la succession de feu John Harrison, en son vivant, des cité et district des Trois-Rivières, Défendeur, des qualité, savoir :

1. Un lot de terre ou emplacement sis et situé en la cité des Trois-Rivières, sur la rue Notre-Dame, de la contenance de soixante et cinq mille six cent soixante et quinze pieds en superficie (mesure française) ; le dit immeuble est connu et distingué par le numéro quatre cent soixante et six, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels pour la cité des Trois-Rivières.

2. Un terrain sis et situé en la cité des Trois-Rivières, sur la rue Notre-Dame, connu et distingué par le numéro quatre cent soixante et neuf, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels pour

A land situate and being in the parish of Saint Tite, seigniorie of Batiscan, on the north side of the river des Envies, of three arpents in front by thirty arpents in depth, fronting on the river des Envies aforesaid ; bounded in rear by George Buist or his representatives, on one side to the south west by the road leading to the church, on the other side to the north east by Isidore Francour—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Tite, on the THIRTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of September next.

SÈVÈRE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 23rd April, 1877. 3246
[First published, 28th April, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } EUSÈBE ANGER, coach No. 665. } maker, of the parish of Sainte Anne de Laperade, Plaintiff ; against LEON TRUDEL, farmer, of the parish of Saint Stanislas, Defendant, to wit :

1. A land situate and being in the parish of Saint Stanislas, on the Petite Rivière des Envies, on the north east side thereof, of two arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the Petite Rivière des Envies, in rear by unconceded lands, on one side to the north by Ephrem Proteau, and on the other side to the south by Real Trudel—with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate and being in the parish of Saint Stanislas, on the Petite Rivière des Envies, south west side thereof, of two arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the Petite Rivière des Envies, in rear by one Mongrain, on one side to the north by Calixte Bordeleau, and on the other side to the south by Chrysostome Lafontaine—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Stanislas, on the THIRTIETH day of AUGUST next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the fifth day of September next.

SÈVÈRE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 23rd April, 1877. 3244
[First published, 28th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Three Rivers, to wit : } LA BANQUE DE No. 1282. } MONTREAL, (The Bank of Montreal), a body politic and duly incorporated according to law, and having its principal place of business in the city and district of Montreal ; against H. W. KING, of the city and district of Montreal, in his quality of testamentary executor to the estate of the late John Harrison, in his lifetime, of the city and district of Three Rivers, Defendant, *es-qualité*, to wit :

1. A lot of land situate in the city of Three Rivers, on Notre Dame street, containing sixty five thousand six hundred and seventy five feet in superficies, (french measure) ; which said land is known and designated as number four hundred and sixty six, on the official cadastre and plan and in the book of reference for the city of Three Rivers.

2. A lot of land situate in the city of Three Rivers, on Notre Dame street, known and designated as number four hundred and sixty nine, on the official cadastre, plan and book of reference

la cité des Trois-Rivières, contenant cent onze mille pieds en superficie (mesure française).

Pour être vendus en la cité des Trois-Rivières, au bureau du shérif, dans le palais de justice, le VINGT-SIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour de novembre prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN, Shérif.
Bureau du Shérif, Trois-Rivières, 20 juin 1877. 4669 2
[Première publication, 23 juin 1877.]

for the city of Three Rivers, containing one hundred and eleven thousand feet in extent, (french measure.)

To be sold in the city of Three Rivers, at the court house, in the sheriff's office, on the TWENTY SIXTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the eighth day of November next.

SÉVÈRE DUMOULIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Three Rivers, 20th June, 1877. 4670
[First published, 23rd June, 1877.]

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Zotique Terriault, entrepreneur et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, No. 353, rue Notre-Dame, Montréal, jeudi, le vingt-troisième jour d'août A. D. 1877, à trois heures et demie de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY, Syndic officiel.
Bureau de Dupuy, Taylor & Duff, 353, rue Notre-Dame, Montréal, 7 août 1877. 5801

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Narcisse Vincent, menuisier et commerçant, de la paroisse de Longueuil, dans le district de Montréal, Demandeur; contre Eusèbe Favreau, menuisier et commerçant, de la paroisse de Longueuil, dans le district de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie, Perrault et Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, vendredi, le vingt-quatrième jour d'août A. D. 1877, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. O. PERRAULT, Syndic officiel.
Bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Montréal, 6 août 1877. 5807

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michel Jeannot dit Lachapelle, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de filer leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOURS, Syndic.
Montréal, 7 août 1877. 5823

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Zotique Duchesneau, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, lundi, le vingt-septième jour d'août courant, à deux heures et demi p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS, Syndic officiel.
No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, 8 août 1877. 5819

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Zotique Terriault, of the city and district of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of the under-signed, No. 353, Notre-Dame street, Montreal, on Thursday, the twenty third day of August, A. D. 1877, at half past three of the clock in the afternoon, to receive a statement of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY, Official assignee.
Office of Dupuy, Taylor & Duff, 353, Notre Dame street, Montreal, 7th August, 1877. 5802

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Narcisse Vincent, of the parish of Longueuil, in the district of Montreal, carpenter and trader, Plaintiff; against Eusebe Favreau, of the parish of Longueuil, in the district of Montreal, carpenter and trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the offices of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 & 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Friday, the twenty fourth day of August, A. D., 1877, at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. O. PERRAULT, Official assignee.
Office of Lajoie, Perrault & Seath, Montreal, 6th August, 1877. 5808

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Michel Jeannot dit Lachapelle, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter, and the creditors are requested to file their claims before me within one month.

O. LECOURS, Assignee.
Montreal, 7th August, 1877. 5824

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Zotique Duchesneau, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, on Monday, the twenty seventh day of August instant, at half past two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee, if they see fit.

O. LECOURS, Official assignee.
No. 16, Saint Vincent street, Montreal, 8th August, 1877. 5820

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Antoine Guy, épiciier, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, mardi, le vingt-huitième jour d'août mil huit cent soixante et dix-sept, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,
Syndic officiel.

No. 16 rue Saint-Vincent,
Montréal, 8 août 1877.

5817

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Gaspard Benoit, de Saint-Michel Archange, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le douzième jour de septembre prochain (1877), il s'adressera à cette cour pour en obtenir une ratification de sa décharge par la effectuée.

GASPARD BENOIT,
Par H. ROUSSIN,
Son procureur *ad litem*.

5821

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de La Banque Molson, Demanderesse; vs. William P. Cutter, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de G. O. Doak, écuyer, avocat, dans le village de Coaticook, dans le district de Saint-François, le quatrième jour de septembre prochain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ISRAEL WOOD,
Syndic officiel.

Coaticook, 8 août 1877.

5763

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pitre McLean, Saint-Alexis, Chicoutimi, failli.

Je, soussigné, Dominique Lortie, de la cité de Québec, a été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations sous un mois.

D. LORTIE,
Syndic.

Québec, 8 août 1877.

5831

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Léandre Champagne, failli.

Le douzième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LÉANDRE CHAMPAGNE,
Par LUCIEN HUOT,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 8 août 1877.

5845

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michael J. Harper, hôtelier, de Warden, failli.

Une première et dernière feuille des dividendes été préparée dans cette affaire, sujette à objection jusqu'à lundi, le troisième jour de septembre prochain, après laquelle date les dividendes seront payés.

THOS. BRASSARD,
Syndic.

Waterloo, 8 août 1877.

5855

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Antoine Guy, of the city of Montreal, grocer, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, on Tuesday, the twenty eighth day of August, one thousand eight hundred and seventy seven, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS,
Official assignee.

No. 16, Saint Vincent street.
Montreal, 8th August, 1877.

5818

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Gaspard Benoit, of Saint Michel Archange, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on the twelfth day of September next (1877), he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

GASPARD BENOIT,
By H. ROUSSIN,
His attorney *ad litem*.

5822

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of The Molsons Bank, Plaintiff; vs. William P. Cutter, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of G. O. Doak, esquire, advocate, at the village of Coaticook, in the district of Saint Francis, on the fourth day of September next, at two o'clock in the afternoon, to receive statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ISRAEL WOOD,
Official assignee.

Coaticook, 8th August, 1877.

5764

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pitre McLean, Saint Alexis, Chicoutimi, an Insolvent.

I, the undersigned, Dominique Lortie, of the city of Quebec, has been named assignee in this affair. The creditors are requested to file their claims within one month.

D. LORTIE,
Assignee.

Quebec, 8th August, 1877.

5832

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Léandre Champagne, an Insolvent.

On the twelfth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

LÉANDRE CHAMPAGNE,
By LUCIEN HUOT,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 8th August, 1877.

5846

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Michael J. Harper, hotel keeper, of Warden, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter, subject to objection until Monday, the third day of September next, after which dividend will be paid.

THOS. BRASSARD,
Assignee.

Waterloo, 8th August, 1877.

5856

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Nérée Desroches, failli.
Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au trente-unième jour d'août courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

RICHARD H. WURTELE,
Syndic.
5827
Québec, 8 août 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Almour, de la cité de Montréal, boulanger, failli.

Un bordereau des dividendes amendé a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-septième jour d'août courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
5837
Montréal, 9 août 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Sévère Labelle, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Un dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-septième jour d'août courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
5839
Montréal, 9 août 1877.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Champion Brown, de la cité de Montréal, failli.

Un dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-septième jour d'août courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
5843
Montréal, 9 août 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James K. Pollock, de Montréal, commerçant, failli.

Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 11, rue Saint-Sacrement, Montréal, mardi, le vingt-huitième jour d'août courant, à trois heures p. m., pour prendre en considération une offre de composition faite par le failli, de vingt-cinq centins dans la piastre, payable par billets endossés, à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
5835
Montréal, 9 août 1877.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire d'Alexandre McGibbon, de la cité de Montréal, failli.

Un cinquième bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-septième jour d'août courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
5841
Montréal, 9 août 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Freedom Farwell, du canton de Compton, charron, failli.

Je, soussigné, Charles J. S. Bacon, de la cité de Sherbrooke, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi tous un mois.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic.
5849
Sherbrooke, 9 août 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Nérée Desroches, an Insolvent. A second and final dividend sheet has been prepared and is open to objection until the thirty first day of August instant, after which dividend will be paid.

RICHARD H. WURTELE,
Assignee.
5828
Quebec, 8th August, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Almour, of the city of Montreal, baker, an Insolvent.

An amended dividend sheet has been prepared subject to objection until the twenty seventh day of August instant, after which dividends will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
5833
Montreal, 9th August, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Severe Labelle, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared subject to objection until the twenty seventh day of August instant, after which dividends will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
5840
Montreal, 9th August, 1877.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Champion Brown, of the city of Montreal, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared subject to objection until the twenty seventh day of August instant, after which dividends will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
5844
Montreal, 9th August, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James K. Pollock, of Montreal, trader, an Insolvent.

The creditors are notified to meet at my office, No. 11, Saint Sacrament street, in Montreal, on Tuesday, the twenty eighth day of August instant, at three o'clock p. m., to take into consideration offer of composition made by insolvent, of twenty five cents on the dollar, payable by endorsed notes, at six, twelve, eighteen and twenty four months.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
5836
Montreal, 9th August, 1877.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Alexandre McGibbon, of the city of Montreal, an Insolvent.

A fifth dividend sheet has been prepared subject to objection until the twenty seventh day of August instant, after which dividends will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
5842
Montreal, 9th August, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Freedom Farwell, of the township of Compton, wheelwright and carriage builder, an Insolvent.

I, the undersigned, Charles J. S. Bacon, of the city of Sherbrooke, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

CHAS. J. S. BACON,
Assignee.
5850
Sherbrooke, 9th August, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William B. Jones, failli.
Je soussigné, Richard H. Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

RICHARD H. WURTELE,
Syndic officiel.
Québec, 3 août 1877. 5829

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Philip Hoddy *et al*, alias "The Montreal Fertilizer Company," faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 167, rue Saint-Pierre, Montréal, mercredi, le vingt-deuxième jour d'août courant, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

GEORGE BURY,
Syndic officiel.
Bureau de Bury & McIntosh,
Montréal, 9 août 1877. 5847

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Norman Van Alstyne, des cité et district de Montréal, fondateur et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes de la faillite en général a été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le troisième jour de septembre prochain A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.
Montréal, 9 août 1877. 5861

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alfred Trottier, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le troisième jour de septembre prochain A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.
Montréal, 9 août 1877. 5863

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Edouard Rousseau, de la cité de Québec, médecin, Demandeur; vs. Joseph Grenier, aussi de Québec, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau en la cité de Québec, vendredi, le vingt-quatrième jour d'août courant, à onze heures a.m., afin de recevoir un état des affaires du failli, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. AUGER,
Syndic
Bureau: No. 114, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville, Québec.
Québec, 10 août 1877. 5867

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Octave Drouin, de Montréal, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.
Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 9 août 1877. 5859

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William B. Jones, an Insolvent. I, the undersigned, Richard H. Wurtele, of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

RICHARD H. WURTELE,
Official assignee.
Quebec, 3rd August, 1877. 5830

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Philip Hoddy *et al*, alias "The Montreal Fertilizer Company," Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 167, Saint Peter street, in Montreal, on Wednesday, the twenty second day of August instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

GEORGE BURY,
Official assignee.
Office of Bury & McIntosh,
Montreal, 9th August, 1877. 5848

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Norman Van Alstyne, of the city and district of Montreal, founder and trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet of the general estate has been prepared in this matter, subject to objection until Monday, the third day of September next, A. D. 1877, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.
Montreal, 9th August, 1877. 5862

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alfred Trottier, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared in this matter, subject to objection until Monday, the third day of September next A. D. 1877, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.
Montreal, 9th August, 1877. 5864

INSOLVENT ACT OF 1875.

Edouard Rousseau, physician, of the city of Quebec, Plaintiff; vs. Joseph Grenier, also of Quebec, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, in the city of Quebec, on Friday, the twenty fourth day of August instant, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for settling the affairs of the estate generally.

J. AUGER,
Assignee.
Office: No. 114, Saint Peter street,
Lower Town, Quebec.
Quebec, 10th August, 1877. 5868

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Octave Drouin, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.
Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street.
Montreal, 9th August, 1877. 5860

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Samuel Chaperon, de Lévis, marchand, failli.

Je soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de la ville de Lévis, a été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,

Syndic.
5873

Québec, 7 août 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Frederic Neiderheitmann, de Auchen, Allemagne, Demandeur; Moses Gutman et Edwin Morris, comme associés, et Alexander Samuel, comme associé spécial, tous des cité et district de Montréal, commerçants, faisant affaires ensemble comme tels, en la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de Gutman, Morris & Cie., Défendeurs.

Un bref de saisie arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 182, rue Saint-Jacques, Montréal, mardi, le onzième jour de septembre 1877, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

THOS. DARLING,

Syndic.
5853

Montréal, 8 août 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Théodore Sarony Lambert, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 353, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, vendredi, le vingt-quatrième jour d'août A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,

Syndic officiel.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame,
Montréal, 8 août 1877.

5857

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Demers et Harrison Demers, tous deux de la cité de Montréal, marchands et commerçants, y faisant affaires comme tels en société sous les nom et raison de T. & H. Demers, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Evans & Riddell, Western Chambers, en la cité de Montréal, jeudi, le vingt-troisième jour d'août A. D. 1877, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

EDWARD EVANS,

Syndic officiel.

Montréal, 10 août 1877.

5871

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dupuy & Dupuy, de la cité de Sherbrooke, marchands, faillis.

Je, soussigné, Charles J. S. Bacon, de la cité de Sherbrooke, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

CHAS. J. S. BACON,

Syndic.
5851

Sherbrooke, 9 août 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Samuel Chaperon, of Lévis, merchant, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of the town of Lévis, has been appointed assignee in this affair. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,

Assignee.
5874

Quebec, 7th August, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Frederic Neiderheitmann, of Auchen, Germany, Plaintiff; Moses Gutman and Edwin Morris, as general partners, and Alexander Samuel, as special partner, all of the city and district of Montreal, traders, doing business together as such at the city of Montreal, under the firm and name of Gutman, Morris & Co., Defendants.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 182, Saint James street, in Montreal, on Tuesday, the eleventh day of September, 1877, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

THOS. DARLING,

Assignee.
5854

Montreal, 8th August, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Theodores Sarony Lambert, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this matter, and the creditors are notified to meet at my office, No. 353, Notre Dame street, in the city of Montreal, on Friday, the twenty fourth day of August, A. D. 1877, at three o'clock in the afternoon, to receive a statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,

Official assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street,
Montréal, 8th August, 1877.

5858

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Thomas Demers and Harrison Demers, both of the city of Montreal, merchants and traders, carrying on business there as such in co-partnership under the name and style of T. & H. Demers, Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Evans & Riddell, Western Chambers, in the city of Montreal, on Thursday, the twenty third day of August, A. D. 1877, at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

EDWARD EVANS,

Official assignee.

Montreal, 10th August, 1877.

5872.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dupuy & Dupuy, of the city of Sherbrooke, merchants, Insolvents.

I, the undersigned, Charles J. S. Bacon, of the city of Sherbrooke, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

CHAS. J. S. BACON,

Assignee.
5852

Sherbrooke, 9th August, 1877,

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES
AMENDEMENTS.

Thibaudeau, Frères & Cie., marchands, de la cité de Montréal, Demandeurs; Wilfrid Gauthier, de Saint-Jérôme, marchand et commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont n tifiés de s'assembler à mon bureau, rue Boulevard, en la ville de Terrebonne, lundi, le vingt septième jour d'août A. D. 1877, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

OCTAVE FORGET,
Syndic.
5865

Terrebonne, 6 août 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

Thibaudeau, Brothers & Co., of the city of Montreal, merchants, Plaintiffs; Wilfrid Gauthier, of Saint Jerome, merchant and trader, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, Boulevard street, in the town of Terrebonne, on Monday, the twenty seventh day of August, A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

OCTAVE FORGET,
Assignee.
5866

Terrebonne, 6th August, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES
AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de M. Dion & Fils, faillis.

Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

J. AUGER,
Syndic.
5-69

Québec, 10 août 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND-
MENTS.

In the matter of M. Dion & Fils, Insolvents.

I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. AUGER,
Assignee.
487

Quebec, 10th August, 1877.

Ventes d'immeubles en vertu des
Actes concernant la Faillite.Sales of Real Estate under Insol-
vent Acts.ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Dans l'affaire d'Elouard Vallée, marchand, du village de Montmagny, paroisse de Saint-Thomas, failli.

UN VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, au village de Montmagny, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement de forme irrégulière, situé en le dit village de Montmagny, paroisse de Saint-Thomas, en la première concession du fleuve Saint-Laurent, contenant trente-trois perches et cent trente-neuf pieds en superficie; bornée d'un bout par le nord à la rue Saint-Thomas, d'autre bout par le sud à une roche vis-à-vis la maison de Paul Gendreau, d'un côté au nord-est à Paul Gendreau et à Fèreole Talbot, à Albert Fiset, à Sabath Thibault, à Louis Boulet et au chemin servant de sortie et d'entrée en commun à toutes fins à l'emplacement sus-désigné, et à celui du dit Louis Boulet, d'autre côté au sud-ouest au chemin de sortie ou d'entrée servant en commun à toutes fins à l'emplacement ci-dessus désigné et à celui de Charles Poliquin, qui se trouve au sud-ouest pour vaquer à toutes affaires—avec toutes les les bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu en le dit village de Montmagny, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMEND-
MENTS.

In the matter of Elouard Vallée, merchant, of the village of Montmagny, parish of Saint Thomas, an insolvent.

A PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the village of Montmagny, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

A lot of land of irregular outline situate and being in the village of Montmagny aforesaid, parish of Saint Thomas, in the first concession from the river Saint Lawrence, measuring thirty three perches and one hundred and thirty nine feet in superficial extent; bounded at one end to the north by Saint Thomas street, at the other end to the south by a rock opposite Paul Gendreau's house, on one side to the north east by Paul Gendreau, Fèreole Talbot, Albert Fiset, Sabath Thibault, Louis Boulet, and the road used for ingress and egress in common for all purposes, to the lot hereinabove described, and to the one belonging to the said Boulet, on the other side to the south west by the road used for ingress and egress in common between the lot above described and to the one belonging to Charles Poliquin, which is on the south west to go there upon business—with all the buildings thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold in the village of Montmagny aforesaid, at the door of the parish church of Saint Thomas

Thomas, MARDI, le NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

GODEFR OI TALBOT,
Syndic.

Montmagny, 6 août 1877.
[Première publication, 11 août 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Amable Brassard père, du village de Napierville, marchand, failli.

VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé au village de Napierville, sur le niveau de la rue Burton, connu comme le numéro trente-deux, de cinq perches de front sur un arpent de profondeur, moins trente-deux pieds de front sur toute la profondeur vendus à Jos. Coupal; borné en front par la rue Burton, en arrière par le lot numéro dix-neuf (19), côté nord-ouest par le lot numéro trente et un (31), et côté sud-est par une rue communiquant de la rue Burton à la rue Christie—avec les bâtisses dessus érigées.

2. La moitié indivise d'un emplacement situé au village de Napierville, formant partie des lots numéros vingt-sept et vingt-huit (27 et 28), contenant quarante-cinq perches en superficie, plus ou moins; borné en front par la place du Marché, en arrière par Julien Grégoire, d'un côté par Daniel Guay, et d'autre côté par Louis Pacé—avec aussi la moitié indivise d'une maison et autres bâtisses dessus érigées.

3. Un lopin de terre situé dans le village de Napierville, de la contenance de trois arpents de front sur trente-deux arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rivière Montréal, en arrière par Hilaire Landry, d'un côté par un lot de deux arpents ci-après désigné, et d'autre côté par J. B. Palin—avec les bâtisses dessus érigées.

4. Un lopin de terre situé au village de Napierville, contenant deux arpents de front sur trente-deux arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rivière Montréal, en arrière par Hilaire Landry, d'un côté par le lot No. 3 plus haut mentionné, et d'autre côté par le lot numéro cinq ci-après désigné—avec les bâtisses dessus érigées.

5. Un lopin de terre situé dans le village de Napierville, de la contenance de quatre arpents de front sur trente-deux arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rivière Montréal, en arrière par Hilaire Landry, d'un côté par le lot numéro quatre plus haut mentionné, et d'autre côté par Hubert Grégoire—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint Cyprien de Napierville, MARDI, le SIXIEME jour d'OCTOBRE mil huit cent soixante et dix-sept, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame,
Montréal, 8 août 1877. 5803
[Première publication, 11 août 1877.]

on TUESDAY, the NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

GODEFROI TALBOT,
Assignee.

Montmagny, 6th August, 1877.
[First published, 11th August, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Amable Brassard, senior, of the village of Napierville, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot situate in the village of Napierville, on Burton street, known as number thirty two, of five perches in front by one arpent in depth, less thirty two feet in front by the whole depth sold to Jos. Coupal; bounded in front by Burton street, in rear by lot number nineteen (19), on the north west side by lot number thirty one (31), and on the south east side by a street leading from Burton street to Christie street—with the buildings thereon erected.

2. The undivided half of a lot situate in the village of Napierville, forming part of lots numbers twenty seven and twenty eight (27 and 28), containing forty five perches in superficial extent, more or less; bounded in front by the Market place, in rear by Julien Grégoire, on one side by Daniel Guay, and on the other side by Louis Pacé—with the undivided half of a house and outbuildings thereon erected.

3. A lot of land situate in the village of Napierville, of three arpents in front by thirty two arpents in depth, more or less; bounded in front by the Montreal river, in rear by Hilaire Landry, on one side by a lot of two arpents hereinafter described, and on the other side by J. B. Palin—with the buildings thereon erected.

4. A lot of land situate in the village of Napierville, measuring two arpents in front by thirty two arpents in depth, more or less; bounded in front by the river Montreal, in rear by Hilaire Landry, on one side by lot No. 3 hereinabove mentioned, and on the other side by lot number five hereinafter described—with the buildings thereon erected.

5. A lot of land situate in the village of Napierville, measuring four arpents in front by thirty two arpents in depth, more or less; bounded in front by the river Montreal, in rear by Hilaire Landry, on one side by lot number four hereinabove described, and on the other side by Hubert Grégoire—with the buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Cyprien de Napierville, on TUESDAY, the SIXTEENTH day of OCTOBER, one thousand eight hundred and seventy seven, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street.
Montreal, 8th August, 1877. 5804
[First published, 11th August, 1877.]

ERRATA.

Sur la première page de la *Gazette* du 4 août, dans l'avis de nominations des juges de paix pour le district de Montréal, au lieu de Gabriel Urgel Marois, Ovide Legault, Léon Charlebois et Joseph Israel Lecavalier, écuyers, de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, lisez : " Gabriel Urgel Valois, Ovide Legault et Léon Charlebois, écuyers, de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, et Joseph Israel Lecavalier, écuyer, M. D., de Saint-Laurent."

5875

ERRATA.

On first page of the *Gazette* of 4th August, in notice of appointment of justices of the peace for the district of Montreal, instead, of Gabriel Urgel Marois, Ovide Legault, Leon Charlebois and Joseph Israel Lecavalier, esquires, of Saint Joachim de la Pointe Claire, read : " Gabriel Urgel Valois, Ovide Legault and Leon Charlebois, esquires, of Saint Joachim de la Pointe Claire, and Joseph Israel Lecavalier, esquire, M. D., of Saint Laurent."

5876

ERRATA

The following errors have been discovered in the proof of the above-named work, and the author has been notified of the same. It is requested that the reader will be good enough to note the corrections in the following list.

ERRATA

The following errors have been discovered in the proof of the above-named work, and the author has been notified of the same. It is requested that the reader will be good enough to note the corrections in the following list.